



Assemblée générale

Distr. générale
6 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 136 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice
biennal 2018-2019

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Groupe thématique III : bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses pour 2018 relatives à neuf missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique « bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions », créées en application des décisions du Conseil de sécurité.

Le montant des dépenses à prévoir pour 2018 au titre de sept missions politiques spéciales relevant de ce groupe, à l'exception de celles faisant partie de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL) et de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui feront l'objet d'un additif distinct, s'élève à 151 441 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel).

* Les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sont présentés selon le calendrier indiqué dans la résolution 71/272 A de l'Assemblée générale.



Table des matières

| | <i>Page</i> |
|--|-------------|
| I. Aperçu de la situation financière | 3 |
| II. Missions politiques spéciales | 3 |
| A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel | 3 |
| B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau | 15 |
| C. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie | 29 |
| D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale | 56 |
| E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria | 63 |
| F. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban | 72 |
| G. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale | 81 |

I. Aperçu de la situation financière

1. Le montant des ressources qu'il est proposé d'allouer pour 2018 au titre des missions politiques spéciales relevant de ce groupe s'élève à 151 441 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Le tableau 1 met en regard les prévisions de dépenses pour 2018 et les crédits approuvés au titre de 2017 par l'Assemblée générale.

Tableau 1
Ressources nécessaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 1 ^{er} janvier 2016-31 décembre 2017 | | | Montant nécessaire pour 2018 | | Variation 2017-2018 | |
|--|---|--------------------------------|-----------------|------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Crédits ouverts | Montant estimatif des dépenses | Écart estimatif | Total | Dépenses non renouvelables | Budget approuvé pour 2017 | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) | (5) | (6) | (7) = (4) - (6) |
| Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel | 26 338,6 | 26 839,5 | 500,9 | 14 542,6 | 13,9 | 13 283,3 | 1 259,3 |
| Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau | 36 250,6 | 36 617,4 | 366,8 | 17 916,8 | 220,4 | 18 033,3 | (116,5) |
| Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie | 186 875,3 | 186 875,3 | – | 96 478,2 | 1 726,3 | 94 164,3 | 2 313,9 |
| Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale | 5 988,1 | 6 210,1 | 222,0 | 3 019,6 | 83,0 | 3 075,1 | (55,5) |
| Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria | 9 136,0 | 9 033,4 | (102,6) | 3 951,1 | 5,5 | 4 385,1 | (434,0) |
| Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban | 16 638,8 | 16 623,9 | (14,9) | 8 228,1 | 48,0 | 8 217,5 | 10,6 |
| Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale | 13 703,7 | 14 587,5 | 883,8 | 7 304,8 | 34,5 | 6 686,9 | 617,9 |
| Total | 294 931,1 | 296 787,1 | 1 856,0 | 151 441,2 | 2 131,6 | 147 845,5 | 3 595,7 |

II. Missions politiques spéciales

A. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

(14 542 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

2. Le 28 janvier 2016, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de procéder à la fusion de l'ancien Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) et de l'ancien Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel pour créer le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) (voir S/2016/89). Le 29 décembre 2016, le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'UNOWAS jusqu'au 31 décembre 2019 (voir S/2016/1129). En 2017, il a attribué à l'UNOWAS de nouvelles responsabilités relatives à la mise en œuvre

de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (voir [S/PRST/2017/2](#)), à l'action menée pour faire face aux conséquences qu'a Boko Haram sur la paix et la stabilité dans la région du bassin du lac Tchad et à la création de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) en application de sa résolution [2349 \(2017\)](#). Dans cette résolution, le Conseil engage les organismes des Nations Unies concernés, dont l'UNOWAS, à redoubler d'efforts pour appuyer les gouvernements de la région, ainsi que les organisations sous-régionales et régionales, afin de remédier aux effets de Boko Haram sur la paix et la stabilité dans la région du bassin du lac Tchad.

3. L'UNOWAS est chargé de : a) suivre l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel et mener des missions de bons offices et exercer des fonctions spéciales au nom du Secrétaire général pour contribuer à la consolidation et à la pérennisation de la paix et au renforcement des moyens disponibles à l'échelle sous-régionale en matière de prévention des conflits et de médiation dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel; b) renforcer les moyens disponibles à l'échelle sous-régionale pour pouvoir faire face aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment l'instabilité liée aux élections et les difficultés découlant de la réforme du secteur de la sécurité, de la criminalité transnationale organisée, du trafic, du terrorisme et de l'extrémisme violent; c) appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la coordination de l'action des partenaires internationaux et régionaux au Sahel; et d) promouvoir la bonne gouvernance, le respect de l'état de droit et des droits de l'homme et la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention et de gestion des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Coopération avec d'autres entités

4. L'UNOWAS continuer de travailler en étroite partenariat avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, le G5 Sahel, la Commission du golfe de Guinée et l'Union du fleuve Mano, dans le but : de renforcer les capacités régionales en matière de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix et de leur prêter plus de cohérence; de favoriser les progrès dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme; de favoriser la promotion des femmes dans les mécanismes démocratiques et de faire participer davantage les jeunes à de tels mécanismes; et de soutenir les mesures régionales prises pour lutter contre les menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, dont la criminalité transnationale organisée, le trafic, la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme. L'UNOWAS continue aussi de collaborer avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux dans le cadre de ses missions de bons offices, notamment par des missions conjointes de haut niveau et des missions d'évaluation et d'enquête techniques.

5. En vue de remédier aux problèmes multiples que connaît la région, l'UNOWAS continue d'encourager les synergies avec les entités du système des Nations Unies, notamment les organismes, fonds et programmes [le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)], et d'autres partenaires régionaux et internationaux. L'UNOWAS collabore étroitement avec les missions de l'Organisation des Nations Unies dans la région [la

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) et la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)] en concentrant particulièrement ses efforts sur le Libéria, étant donné les projets de réduction d'effectifs de la MINUL. À l'issue d'une mission conjointe en Côte d'Ivoire et au Libéria à la fin de l'année 2016, l'UNOWAS et le bureau de liaison de Dakar du Centre de services régional du PNUD pour l'Afrique ont recensé des activités prioritaires qui devront se poursuivre après la réduction d'effectifs et la fermeture des missions de maintien de la paix dans ces deux pays.

6. La coordination avec les entités des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel se poursuit. La participation de l'UNOWAS reste conforme aux priorités qui ont été fixées dans la Stratégie, en collaboration avec des pays de la région et des organisations régionales, en mettant l'accent sur les menaces transfrontières qui pèsent sur la paix et la sécurité, les services de police des frontières pour combattre l'extrémisme violent et le terrorisme et la lutte contre la radicalisation. Un appui continue d'être apporté aux mécanismes de coordination dans le cadre de la Stratégie par l'intermédiaire du comité directeur et des groupes de travail chargés de questions thématiques, qui ont été établis pour optimiser les effets de synergie entre les entités des Nations Unies à l'appui de la stratégie. Les organismes des Nations Unies collaborent également au titre de la Stratégie pour appuyer les organisations régionales, en particulier le G5 Sahel.

7. L'UNOWAS collabore toujours avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) sur des questions intéressant l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale, dont les menaces que représente Boko Haram et les questions relatives à la piraterie et à la sûreté maritime dans le golfe de Guinée. Le Bureau coopère étroitement avec les coordonnateurs résidents dans sa zone de mission, en mettant l'accent sur la thématique de la pérennisation de la paix. Dans ces conditions, il a encore renforcé sa coordination avec le PNUD et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et des initiatives relatives aux droits de l'homme au Burkina Faso, en Gambie et en Guinée, ainsi que pour ce qui est de la gestion des frontières dans les pays de l'Union du fleuve Mano.

8. En plus d'en assurer la présidence, l'UNOWAS continue de fournir des services de secrétariat aux réunions du Comité directeur de haut niveau sur l'application de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, programme conjoint du Département des affaires politiques, du Département des opérations de maintien de la paix, de l'ONUDC et de l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL), dont l'objectif est de renforcer les capacités nationales et sous-régionales dans les domaines du maintien de l'ordre, de la criminalistique, de la surveillance des frontières, de la lutte contre le blanchiment d'argent et du renforcement des institutions de justice pénale.

9. L'UNOWAS continue de fournir un appui administratif et logistique à la Commission mixte Cameroun-Nigéria, avec laquelle il a conclu un accord de partage des coûts. Au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions (service COMPASS), il contribue également au financement des centres de services mondial et régional aux fins des activités d'achat. Le bureau du PNUD à Nouakchott continue d'apporter un appui restreint à la cellule de liaison de l'UNOWAS sur la base du partage des coûts. L'UNOWAS partage toujours un avion avec la Commission et le BINUGBIS pour les voyages effectués dans la région. Le Gouvernement hôte met gratuitement des locaux à sa disposition à Dakar.

Résultats obtenus en 2017

10. L'année 2017 a été marquée par l'action menée pour renforcer la démocratie et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans le Sahel, notamment par le règlement pacifique de la crise postélectorale en Gambie; les initiatives gouvernementales visant à promouvoir le développement à Cabo Verde et au Ghana; et les efforts déployés dans un certain nombre d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest, dont le Bénin, la Guinée, le Libéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo, pour procéder à des réformes politiques ou préparer des élections. Si la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a quelque peu progressé, la situation en matière de sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel est demeurée précaire. En 2017, un certain nombre de problèmes ont été rencontrés dans le secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire, tandis que la propagation de l'instabilité dans le nord-est du Burkina Faso et dans l'ouest du Niger depuis le Mali est demeurée très préoccupante. Les activités terroristes et la criminalité transfrontalière, notamment la piraterie, le trafic de drogues et d'armes et la traite d'êtres humains, continuent de menacer gravement la stabilité de la région. En dépit des mesures prises au niveau régional pour lutter contre Boko Haram, la poursuite des violences a aggravé la crise humanitaire et le déficit de développement dans la région du bassin du lac Tchad. Lors d'une visite effectuée du 2 au 7 mars, le Conseil de sécurité a dressé le bilan de la situation et souligné la gravité de la crise. Cette visite a conduit à l'adoption de la résolution [2349 \(2017\)](#) du 31 mars 2017, mentionnée dans le paragraphe 2 plus haut.

11. En collaboration avec des partenaires régionaux et internationaux, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a continué de soutenir les activités de maintien de la paix entreprises dans plusieurs pays de la région, notamment en promouvant et en appuyant l'instauration d'un dialogue politique national ouvert à tous, la mise en place de réformes constitutionnelles et démocratiques, et l'organisation d'élections transparentes et pacifiques.

12. Le Représentant spécial a aussi entrepris un certain nombre de missions conjointes avec la CEDEAO, notamment en Côte d'Ivoire et en Gambie. En sa qualité de Représentant de haut niveau pour le Nigéria, il a collaboré activement avec toutes les parties prenantes concernées dans le pays dans plusieurs domaines, notamment la mise en œuvre des principales priorités du Gouvernement.

13. L'UNOWAS a continué de collaborer avec les organismes des Nations Unies qui opèrent en Afrique de l'Ouest et au Sahel pour prêter main forte aux organisations régionales et sous-régionales, à savoir la CEDEAO, l'Union africaine, la Commission du bassin du lac Tchad, le G5 Sahel, la Commission du golfe de Guinée et l'Union du fleuve Mano, qui s'emploient à promouvoir la paix, la stabilité et la bonne gouvernance, à renforcer les capacités régionales face aux menaces transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, et à régler les problèmes structurels à plus long terme comme l'insécurité régionale et le risque de violences liées à des élections.

14. En coordination avec les gouvernements nationaux, la Commission du bassin du lac Tchad, les entités des Nations Unies et les partenaires multilatéraux, l'UNOWAS a cherché à faire connaître les menaces toujours liées à Boko Haram et appuyé l'action de l'Organisation des Nations Unies dans les zones où sévit ce groupe. En outre, l'UNOWAS, la Commission économique pour l'Afrique et le PNUD se sont réunis à Dakar le 4 mai 2017 et sont convenus d'élaborer un plan d'action stratégique conjoint de l'Organisation des Nations Unies à l'appui des activités de la Commission du bassin du lac Tchad pour améliorer la stabilité transfrontalière et le développement de cette région.

15. Pour faire suite à la résolution [71/272](#) de l'Assemblée générale et gagner en efficacité en termes d'exécution du mandat, l'UNOWAS, fruit de la fusion du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel et de l'UNOWA, a mené en 2017 des actions relatives à la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. En étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, notamment les coordonnateurs résidents, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, et les partenaires externes, il a contribué aux progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie. Il a organisé deux réunions du comité directeur en 2017, qui ont donné lieu à un accord sur une nouvelle répartition du travail entre les acteurs de l'Organisation des Nations Unies et sur les façons de relancer la mise en œuvre de la stratégie. Il a participé à des réunions des chefs d'États du G5 Sahel et a prodigué des conseils techniques spécialisés en vue de l'élaboration du concept général d'opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Par l'intermédiaire de sa cellule de liaison à Nouakchott, entre autres moyens, il s'est aussi attaché à renforcer les capacités du G5 Sahel de faire face aux menaces régionales qui pèsent sur la paix et la sécurité, y compris en les aidant à lutter contre l'extrémisme violent et à créer des mécanismes d'alerte rapide et d'analyse des menaces. Il a en particulier apporté un soutien technique en vue de l'établissement d'un centre de prévention de la radicalisation du G5 Sahel. Il a aussi renforcé la coordination et les échanges d'informations entre le G5 Sahel, les entités régionales et les organismes des Nations Unies. En mars 2017, en collaboration avec le G5 Sahel, sa cellule de liaison à Nouakchott a organisé un examen de la feuille de route pour la coopération entre le G5 Sahel et l'Organisation des Nations Unies. À l'issue de cet examen, il a été proposé que les organismes, fonds et programmes et le G5 Sahel collaborent dans de nouveaux domaines, en tenant compte d'aspects inédits comme l'action menée au niveau de toute l'Organisation pour appuyer un nouveau dispositif de sécurité et la mobilisation de ressources visant à l'exécution conjointe de projets. Du 12 au 14 juin, l'UNOWAS et la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel ont aidé les autorités tchadiennes à organiser une réunion de la plateforme de coordination ministérielle pour le Sahel. L'UNOWAS a aussi aidé le G5 Sahel à renforcer la coordination avec les organismes des Nations Unies et a facilité les contacts avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, ce qui a contribué à l'instauration d'un groupe de travail sur l'assistance intégrée aux fins de la lutte contre le terrorisme dans les pays du G5 Sahel. Comme suite à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que la structure d'appui de l'UNOWAS soit examinée (voir [A/71/595/Add.3](#), par. 67), l'UNOWAS a jugé que sa dotation en effectifs actuelle répondait aux besoins que supposait l'appui au bureau de liaison à Dakar, à la cellule de liaison à Nouakchott et à la Commission mixte Cameroun-Nigéria.

16. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, l'UNOWAS, en coordination avec le Département des opérations de maintien de la paix, a donné des conseils techniques à la CEDEAO à propos de l'application de son cadre régional pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité, afin de mettre en place une démarche concertée en la matière dans la région. En outre, il a apporté son concours à des acteurs nationaux au Burkina Faso, en Gambie et en Guinée en vue de faire avancer la réforme du secteur de la sécurité nationale, sous forme de conseils techniques et de la facilitation du déploiement d'experts, dont un expert de la réforme du secteur de la sécurité hors classe pour le Burkina Faso.

17. Dans le cadre de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest, l'UNOWAS, l'ONUDC, le Département des opérations de maintien de la paix et INTERPOL ont mené des missions conjointes et organisé des soutiens en faveur de l'exécution du Plan d'action régional visant à lutter contre les problèmes de plus en plus graves du trafic de drogues, de la criminalité organisée et de la toxicomanie en Afrique de

l'Ouest de la CEDEAO, notamment en mettant sur pied des cellules de lutte contre la criminalité transnationale organisée. L'UNOWAS a, en outre, mobilisé un appui dans le cadre de la création du Centre interrégional de coordination, des centres sous-régionaux pour la sécurité maritime et des centres multinationaux de coordination.

18. Sur le front de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans les initiatives de prévention des conflits, l'UNOWAS a continué d'établir des partenariats avec ONU-Femmes, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano, le G5 Sahel, les missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la région et les gouvernements des pays concernés, afin d'incorporer une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes et des jeunes dans les initiatives visant à prévenir les conflits et dans celles visant à les gérer, comme indiqué dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et dans ses résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que dans sa résolution 2250 (2015) sur les jeunes, la paix et la sécurité. L'UNOWAS a poursuivi sa mise au point d'un programme de mentorat visant à accroître la participation des jeunes à l'action menée au niveau sous-régional en faveur de la paix et de la sécurité, et a collaboré étroitement avec des groupes de femmes au Bénin, à Cabo Verde, au Tchad et au Togo.

19. En coordination avec ONU-Femmes, l'UNOWAS s'est acquitté des fonctions de secrétariat lors de six échanges thématiques, par lui présidés, du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, une instance créée en 2009 pour permettre un échange de renseignements sur les mesures prises par différentes parties prenantes pour appliquer la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures du Conseil de sécurité sur la question et coordonner et harmoniser ces mesures. Il a aussi facilité l'envoi d'une mission de solidarité en Gambie afin de trouver des possibilités d'améliorer les moyens dont disposent les femmes et les jeunes pour contribuer au programme pour la paix et le développement du nouveau Gouvernement. Il a aidé la CEDEAO à prendre en considération la problématique hommes-femmes dans son système d'alerte rapide et à élaborer un nouveau plan d'action régional concernant la résolution 1325 (2000) et les résolutions ultérieures sur les femmes, la paix et la sécurité. De concert avec ONU-Femmes, l'UNOWAS a aussi continué d'appuyer la Plateforme des femmes du G5 Sahel créée en 2015 et à favoriser sa collaboration avec le Groupe de travail sur les femmes, les jeunes, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, dont le mandat est plus large.

20. L'UNOWAS a continué de défendre la prise en compte systématique des droits de l'homme, de la gouvernance et de l'état de droit dans le cadre des processus politiques et des élections. Il a continué de s'efforcer à sensibiliser les organisations de la société civile sur les liens entre les droits de l'homme, l'état de droit et la lutte contre l'extrémisme violent. En outre, il a continué d'encourager la conclusion de partenariats et la collaboration avec les institutions nationales et régionales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies en faveur des droits de l'homme, de l'état de droit, de la gouvernance, de la paix et de la sécurité. Il a aussi poursuivi son appui aux travaux du Forum des organisations non gouvernementales en marge des sessions ordinaires de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

21. L'UNOWAS a cherché davantage à tenir les médias au courant de son mandat et ses activités, en s'efforçant de resserrer les relations qu'il entretient avec eux, compte tenu en particulier de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans la région. Il a collaboré étroitement avec les médias locaux, régionaux et internationaux, tenu à jour des outils de communication tels que les médias sociaux et publié une revue trimestrielle.

22. La cellule de liaison de Nouakchott a continué d'appuyer et de renforcer les capacités du secrétariat permanent du G5 Sahel, tandis que la Section de la coordination et des partenariats régionaux a permis à l'UNOWAS d'élargir sa coopération avec des organisations régionales, dont la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et le G5 Sahel, ainsi qu'avec les pays du bassin du lac Tchad et du golfe de Guinée.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

23. L'année 2018 sera jalonnée par plusieurs élections importantes, notamment en Sierra Leone, où les premières élections présidentielles, législatives et locales se tiendront au mois de mars. La Guinée, pays voisin, a prévu de tenir des élections législatives, alors que des élections locales doivent avoir lieu au Togo. Au Nigéria, au vu des multiples menaces qui pèsent sur la sécurité et des débats intenses autour de la question de l'unité nationale, les préparatifs des élections présidentielle, législatives et nationale prévues pour 2019 tiendront le devant de la scène politique. Avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, les parties prenantes du Nigéria espèrent renforcer le dispositif de paix dans le pays en créant un comité national de la paix. Dans un certain nombre d'autres pays de la sous-région, des processus de révision constitutionnelle se poursuivront ou seront achevés en 2018 et 2019.

24. On devrait continuer d'observer une demande élevée de bons offices et d'appui aux initiatives régionales pour répondre aux crises et aux problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest et au Sahel, ce qui nécessitera une attention constante de la part de l'Organisation des Nations Unies. En 2018, l'UNOWAS veillera à assurer la continuité des efforts diplomatiques déployés dans les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel pour prévenir les conflits, mobiliser la communauté internationale pour s'attaquer à leurs causes, renforcer les activités de consolidation de la paix et affermir la stabilité politique. Il continuera d'utiliser les moyens dont il dispose dans les domaines de l'analyse, de l'alerte rapide, de la sensibilisation et de l'organisation de réunions afin de mobiliser les acteurs régionaux, étatiques ou non, pour consolider les acquis démocratiques et atténuer les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité. Au vu des prévisions pour 2018, il sera essentiel de consolider les acquis démocratiques au sortir des élections et de remédier à la dégradation de la situation en matière de sécurité dans la région du Sahel.

25. L'UNOWAS continuera aussi d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en étroite collaboration avec tous les autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales. En accord avec la déclaration du Président du Conseil de sécurité sur la question ([S/PRST/2017/2](#)), il prévoit de progresser davantage dans la réalisation des objectifs de la stratégie en 2018.

26. L'UNOWAS maintiendra des contacts étroits avec les missions des Nations Unies dans la région afin de tirer parti des possibilités offertes par les initiatives locales de consolidation de la paix et d'agir de concert avec elles pour stabiliser les zones exposées à des conflits et traiter des questions relatives au contrôle des frontières, en particulier dans le cadre de la fermeture de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et de la réduction des effectifs de la MINUL.

27. Dans le cadre de son mandat, l'UNOWAS poursuivra les objectifs suivants en 2018 :

a) Suivre l'évolution de la situation politique en Afrique de l'Ouest et au Sahel en menant des missions de bons offices et en exerçant des fonctions spéciales au nom du Secrétaire général et renforcer les moyens disponibles à l'échelle nationale

et sous-régionale en matière de prévention des conflits, d'alerte rapide, de consolidation de la paix et de stabilité;

b) Continuer de renforcer ses capacités dans les domaines de l'analyse, de l'alerte rapide et de la prévention de façon à fournir en temps voulu une analyse approfondie des tendances et de l'évolution de la situation en Afrique de l'Ouest et au Sahel, y compris en ce qui concerne les problèmes transversaux et transfrontières;

c) Renforcer les capacités sous-régionales pour pouvoir faire face aux menaces transfrontières et transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment l'instabilité liée aux élections et les difficultés relatives à la réforme du secteur de la sécurité, à la lutte contre la criminalité transnationale organisée, aux trafics, à l'extrémisme violent et au terrorisme;

d) Appuyer la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et la coordination de l'action des partenaires internationaux et régionaux au Sahel;

e) Promouvoir la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit, des droits de l'homme et de la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes dans le cadre de la prévention et du règlement des conflits par des initiatives de sensibilisation et de conseil en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en étroite collaboration avec des partenaires de la sous-région, la société civile et des parties prenantes nationales;

f) Donner davantage d'informations sur le rôle et le mandat de l'UNOWAS au moyen de campagnes de communication de vaste portée.

28. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats pour l'UNOWAS sont présentés ci-après.

Tableau 2

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Maintenir la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, notamment en appuyant la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

| Réalisations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|--|--|---------------------|----------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| a) Intensification des efforts de bons offices et de médiation et amélioration des activités d'alerte rapide et d'analyse à l'échelon régional | i) Nombre de missions conjointes d'alerte rapide et d'enquête avec la CEDEAO et l'Union du fleuve Mano dans des pays d'Afrique de l'Ouest | Objectif | 10 | 6 | 4 | 2 |
| | | Estimation | | 6 | 4 | 2 |
| | | Résultats effectifs | | | 4 | 1 |
| | ii) Nombre d'activités de bons offices et de médiation menées avec la CEDEAO et les partenaires régionaux aux fins de la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest | Objectif | 8 | 4 | 4 | 4 |
| | | Estimation | | 4 | 4 | 4 |
| | | Résultats effectifs | | | 4 | 4 |

Produits

- 3 missions d'évaluation des besoins liés aux élections menées avec le Département des affaires politiques dans les pays où des élections auront lieu en 2018 et 2019
- 1 conférence sur l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité
- 2 échanges thématiques avec des groupes de réflexion, les milieux universitaires et d'autres partenaires sur les faits nouveaux dans la région, dans le domaine politique et en matière de sécurité

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|---|---|---------------------|----------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| b) Renforcement des capacités nationales et sous-régionales de prévention des conflits, de maintien de la stabilité, de consolidation de la paix, d'amélioration de la gouvernance et du respect de l'état de droit en Afrique de l'Ouest et au Sahel | i) La Division de facilitation de la médiation de la CEDEAO est opérationnelle et s'appuie sur une liste de spécialistes de la médiation basés en Afrique de l'Ouest. | Objectif | Oui | Oui | | |
| | | Estimation | | Oui | Oui | |
| | | Résultats effectifs | | | Oui | Oui |
| | ii) Nombre d'initiatives en faveur de la paix en Afrique de l'Ouest et au Sahel appuyées par l'UNOWAS | Objectif | 2 | | | |
| | | Estimation | | 2 | | |
| | | Résultats effectifs | | | | |
| | iii) Nombre de processus de réforme du secteur de la sécurité dans les pays d'Afrique de l'Ouest appuyés par l'UNOWAS | Objectif | 3 | 2 | | |
| | | Estimation | | 3 | 2 | |
| | | Résultats effectifs | | | 2 | 1 |
| | iv) Nombre d'initiatives régionales visant à promouvoir les droits de l'homme et l'état de droit | Objectif | 14 | 14 | | |
| | | Estimation | | 10 | 10 | |
| | | Résultats effectifs | | | 10 | 12 |

Produits

- 4 missions techniques consultatives à l'appui de la conférence annuelle du Réseau des commissions électorales de la CEDEAO
- 1 mission consacrée aux enseignements tirés de l'expérience à l'appui de la Déclaration de Praia sur les élections et la stabilité en Afrique de l'Ouest
- 1 conférence annuelle avec les acteurs régionaux sur la consolidation de la paix et la prévention des conflits
- 2 missions d'évaluation complètes sur la pérennisation de la paix au Burkina Faso et en Gambie
- 2 notes de réflexion devant être distribuées à 3 réseaux de la société civile dans la région pour mieux faire connaître les grands problèmes en matière de droits de l'homme qui pourraient compromettre la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|--|--|---------------------|----------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| c) Renforcement des capacités régionales et sous-régionales pour pouvoir faire face aux menaces transfrontières et transversales pesant sur la paix, la sécurité et la stabilité, en particulier la criminalité transnationale organisée, le trafic, l'extrémisme violent et le terrorisme, et régler les problèmes liés à la gouvernance et à la résilience | i) Nombre d'initiatives à l'appui du plan d'action régional de la CEDEAO pour la lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest | Objectif | 1 | 1 | | |
| | | Estimation | | 1 | 1 | |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | |
| | ii) Nombre de cellules de lutte contre la criminalité transnationale mises en place et devenues opérationnelles en Afrique de l'Ouest | Objectif | 5 | 5 | | |
| | | Estimation | | 4 | 4 | |
| | | Résultats effectifs | | | 3 | 3 |
| | iii) Nombre de décisions adoptées au Sommet des chefs d'État et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée qui sont appliquées | Objectif | 2 | 1 | | |
| | | Estimation | | 1 | 1 | |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | |

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | Mesure des résultats | | | | |
|-------------------------|---|----------------------|------|------|------|---|
| | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | |
| | iv) Nombre de documents finaux adoptés à l'issue des réunions consultatives tenues avec les gouvernements des pays du Sahel pour examiner et valider les progrès accomplis, dans le cadre des projets de gouvernance, de sécurité et de résilience prévus par la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel | Objectif | 1 | 1 | | |
| | | Estimation | | 1 | 1 | |
| | | Résultats effectifs | | | – | |
| | v) Nombre de réunions visant à renforcer la cohérence des activités menées par les acteurs internationaux au Sahel par l'intermédiaire de la Plateforme ministérielle de coordination et du groupe de contact informel des partenaires internationaux pour le Sahel | Objectif | 6 | 6 | | |
| | | Estimation | | 4 | 4 | |
| | | Résultats effectifs | | | 2 | 2 |
| | vi) Nombre d'initiatives à l'appui du mécanisme de coopération régionale du G5 Sahel sur la sécurité | Objectif | 3 | | | |
| | | Estimation | | 2 | | |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | |

Produits

- 1 réunion du Comité directeur de l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest
- 2 évaluations annuelles de la migration illicite et de la traite en Afrique de l'Ouest et au Sahel, en coordination avec l'Organisation internationale pour les migrations, l'ONUUDC et d'autres partenaires
- 2 réunions de sensibilisation de haut niveau sur la radicalisation, les migrations, les jeunes et l'autonomisation des femmes organisées en collaboration avec le G5 Sahel, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad et l'Union africaine
- 4 réunions techniques des agents chargés des contrôles aux frontières des États membres de la région du Sahel
- 1 réunion régionale de coordination avec les entités des Nations Unies et les partenaires régionaux et multilatéraux consacrée à la mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | Mesure des résultats | | | | |
|--|--|----------------------|------|------|------|----|
| | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | |
| d) Meilleure intégration de la problématique hommes-femmes dans la prévention et le règlement des conflits en Afrique de l'Ouest et au Sahel et mobilisation des entités des Nations Unies et d'autres partenaires aux fins de la mise en œuvre des projets liés à l'égalité des sexes aux niveaux national et régional dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel | i) Nombre de participants aux mécanismes politiques et électoraux de haut niveau en Afrique de l'Ouest et au Sahel | Objectif | 150 | 110 | 70 | 50 |
| | | Estimation | | 110 | 70 | 50 |
| | | Résultats effectifs | | | 70 | 50 |
| | ii) Nombre de pays où les femmes et les jeunes participent aux initiatives de médiation et de négociation | Objectif | 8 | 6 | 4 | 2 |
| | | Estimation | | 6 | 4 | 2 |
| | | Résultats effectifs | | | 4 | 2 |
| | iii) Nombre de projets relatifs à la problématique hommes-femmes mis en œuvre aux niveaux national et régional par les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel | Objectif | 1 | 4 | | |
| | | Estimation | | 1 | 1 | |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | – |

Produits

- Journée portes ouvertes 2018 sur les femmes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 document de réflexion sur le rôle des jeunes dans la consolidation de la paix et les efforts de médiation en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 document sur la participation politique des femmes en Afrique de l'Ouest et au Sahel
- 1 programme de mentorat pour les jeunes dans le cadre des activités sous-régionales menées en faveur de la paix et de la sécurité

Facteurs externes

29. Les objectifs pourront être atteints si : a) il n'y a pas de nouveau conflit ou de nouvelle crise affectant la vie économique, politique et sociale de certains pays ou de la sous-région qui déboucherait sur une réorientation des priorités et de l'attention, et les mécanismes nationaux et régionaux continuent à appuyer l'organisation d'élections pacifiques et crédibles; b) les chefs d'État et de gouvernement en Afrique de l'Ouest, la CEDEAO, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union du fleuve Mano, l'Union africaine et le G5 Sahel sont résolus à mobiliser des ressources qui leur permettront de lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix et la stabilité et manifestent la volonté de fournir les moyens de garantir l'instauration des conditions nécessaires à la paix et à la sécurité dans la région; c) le mécanisme d'alerte rapide de la CEDEAO et d'autres instruments régionaux de prévention des conflits sont opérationnels; d) les efforts de consolidation de la paix, y compris à l'issue d'élections et dans les pays qui ont été touchés par l'Ebola, se poursuivent; e) les projets menés dans le cadre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel continuent d'être mis en œuvre et les États Membres et les organisations régionales réaffirment avec fermeté leur volonté de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 3

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 1 ^{er} janvier 2016-31 décembre 2017 | | | Montants nécessaires pour 2018 | | Variation 2017-2018 | |
|---|---|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Crédits ouverts | Montant estimatif des dépenses | | Total | Dépenses non renouvelables | Budget approuvé pour 2017 | Augmentation/ (diminution) |
| | | Écart estimatif | | | | | |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) | (5) | (6) | (7) = (4) - (6) |
| Militaires et personnel de police | 225,6 | 237,8 | 12,2 | 164,3 | – | 112,2 | 52,1 |
| Personnel civil | 13 019,8 | 13 519,4 | 499,6 | 7 393,9 | – | 6 508,3 | 885,6 |
| Dépenses opérationnelles | 13 093,2 | 13 082,3 | (10,9) | 6 984,4 | 13,9 | 6 662,8 | 321,6 |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 26 338,6 | 26 839,5 | 500,9 | 14 542,6 | 13,9 | 13 283,3 | 1 259,3 |

Tableau 4
Effectifs nécessaires

| | <i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i> | | | | | | | | <i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i> | | | <i>Personnel recruté sur le plan national</i> | | | Total | |
|-----------------------------|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|---|---|--------------------------|---|------------------------|----------------------|--------------|--------------------------------------|
| | <i>SGA</i> | <i>SSG</i> | <i>D-2</i> | <i>D-1</i> | <i>P-5</i> | <i>P-4</i> | <i>P-3</i> | <i>P-2</i> | <i>Total partiel</i> | <i>Service mobile/Service de sécurité</i> | <i>Services généraux</i> | Total (personnel international) | <i>Administrateurs</i> | <i>Agents locaux</i> | | <i>Volontaires des Nations Unies</i> |
| Effectif approuvé pour 2017 | 1 | 1 | – | 2 | 7 | 13 | 7 | – | 31 | 7 | – | 38 | 6 | 19 | – | 63 |
| Effectif proposé pour 2018 | 1 | 1 | – | 2 | 7 | 13 | 7 | – | 31 | 7 | – | 38 | 6 | 19 | – | 63 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

30. Le dépassement prévu pour l'exercice biennal 2016-2017 tient principalement à l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) pour les conseillers militaires; au taux de vacance effectif moyen pour le personnel recruté sur le plan international (11 %), qui a été inférieur aux prévisions pour 2017 (15 % pour le Sénégal et 0 % pour New York et Nouakchott); au taux de vacance effectif moyen pour le personnel recruté sur le plan national (0 % pour les postes d'administrateur et 1 % pour les postes d'agent local) qui a été inférieur aux prévisions pour 2017 (17 % pour les postes d'administrateur reconduits et 35 % pour les nouveaux postes, et 20 % pour les postes d'agent local reconduits et 35 % pour les nouveaux postes); à l'échelon réel moyen, par classe du personnel en poste actuellement, ainsi qu'au ratio entre les dépenses communes de personnel effectives et les traitements effectifs, compte tenu de l'évolution des dépenses afférentes au personnel recruté sur les plans international et local. Ce dépassement est compensé en partie par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services de communication par satellite.

31. Le montant des dépenses à prévoir pour 2018 s'élève à 14 542 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et correspond aux dépenses afférentes à deux conseillers militaires (164 300 dollars), aux traitements et dépenses communes de personnel pour 38 fonctionnaires recrutés sur le plan international (1 SGA, 1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 13 P-4, 7 P-3 et 7 SM) et 25 fonctionnaires recrutés sur le plan national (6 P et 19 AL) (7 393 900 dollars), et aux dépenses opérationnelles (6 984 400 dollars) comprenant les services de consultants (276 300 dollars), les voyages (1 001 700 dollars), les installations et infrastructures (372 900 dollars), les transports terrestres (95 800 dollars), les transports aériens (4 216 400 dollars), les communications (539 400 dollars), l'informatique (136 500 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (345 400 dollars).

32. Pour 2018, aucun changement du tableau d'effectifs n'est prévu pour l'UNOWAS.

33. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique principalement par : a) l'augmentation du montant de l'indemnité de subsistance (missions) pour les conseillers militaires; b) l'application, pour le personnel recruté sur le plan international, d'un taux de vacance de postes plus faible en 2018 (11 %) qu'en 2017 (15 % pour le Sénégal et 0 % pour New York et Nouakchott); l'application, au titre des postes d'administrateurs et d'agents locaux, d'un taux de vacance plus faible en 2018 (5 %) qu'en 2017 (17 % pour les postes d'administrateurs reconduits et 35 % pour les

nouveaux postes, et 20 % pour les postes d'agents locaux reconduits et 35 % pour les nouveaux postes); c) une augmentation des frais de location et d'exploitation de l'avion sur la base des coûts garantis dans le contrat; d) une hausse des dépenses prévues au titre de la location de locaux et des services de sécurité à Nouakchott; e) l'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages dans les domaines des missions d'alerte rapide pour prévenir et lutter contre les menaces qui pèsent sur la paix, l'adoption de « l'approche de pérennisation de la paix » et l'intensification des mesures de mise en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel.

Ressources extrabudgétaires

34. En 2017, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition de l'UNOWAS; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2018.

B. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(17 916 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

35. Le Conseil de sécurité a créé le BINUGBIS par sa résolution [1876 \(2009\)](#). Il en a par la suite prorogé le mandat par ses résolutions [1949 \(2010\)](#), [2030 \(2011\)](#), [2092 \(2013\)](#), [2103 \(2013\)](#), [2157 \(2014\)](#), [2186 \(2014\)](#), [2203 \(2015\)](#) et [2267 \(2016\)](#). Par sa résolution [2343 \(2017\)](#), il a prorogé une nouvelle fois le mandat du Bureau pour une période de 12 mois allant du 1^{er} mars 2017 au 28 février 2018.

36. Le Conseil de sécurité a pleinement souscrit aux recommandations qui ont été faites à l'issue de la mission d'examen stratégique menée en décembre 2016, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du BINUGBIS ([S/2017/111](#)), concernant le fait que le BINUGBIS devait recentrer son action sur les capacités politiques à l'appui des bons offices et du rôle de médiateur politique du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et simplifier sa structure de gestion.

37. D'une manière générale, le Conseil de sécurité s'est déclaré préoccupé par les tensions politiques et institutionnelles persistantes entre les principaux partis politiques de Guinée-Bissau et leur incidence négative sur les progrès réalisés dans le pays depuis le retour à l'ordre constitutionnel après les élections de 2014. Il a approuvé les Accords de Conakry du 14 octobre 2016, sur la base de la feuille de route de la CEDEAO adoptée le 10 septembre 2016, qui constituent le principal cadre pour un règlement pacifique de la crise.

38. Le Conseil a prié le BINUGBIS de se concentrer sur les tâches prioritaires suivantes : a) accompagner la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique et parvenir à un consensus sur les principaux problèmes politiques, en particulier s'agissant de la mise en œuvre des réformes qui sont nécessaires d'urgence; b) aider les autorités nationales, notamment en leur fournissant une assistance technique, à accélérer et mener à bien l'examen de la Constitution de la Guinée-Bissau; c) fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et parties prenantes concernées, y compris en coordination avec la CEDEAO et sa mission de sécurité en Guinée-Bissau et avec d'autres partenaires internationaux, aux fins de mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et de mettre en place des systèmes de justice civile et militaire conformes aux normes internationales; d) aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à mobiliser, harmoniser et coordonner l'assistance internationale, y compris pour

mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit, et améliorer la coopération avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de langue portugaise, l'Union européenne et d'autres partenaires, pour concourir au maintien de l'ordre constitutionnel et à la stabilisation du pays.

39. En outre, dans sa résolution [2343 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a chargé le Bureau de continuer de piloter l'action menée par la communauté internationale dans les domaines prioritaires suivants : a) aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à renforcer les institutions démocratiques et à donner aux organes de l'État les moyens de fonctionner efficacement et dans le respect des règles constitutionnelles; b) fournir des conseils et un appui stratégiques et techniques en vue de la mise en place de systèmes efficaces et rationnels de maintien de l'ordre, de justice pénale et d'administration pénitentiaire, qui soient à même d'assurer le maintien de la sécurité publique et la lutte contre l'impunité, dans le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales; c) aider les autorités nationales à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, de même qu'à surveiller la situation en matière de droits de l'homme et en rendre compte; d) fournir des conseils et un appui stratégiques au Gouvernement de la Guinée-Bissau afin qu'il puisse lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUDC; e) aider le Gouvernement de la Guinée-Bissau à inscrire le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément à ses résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#) et [2242 \(2015\)](#), et à mettre en œuvre le plan d'action national en faveur des femmes afin de garantir la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux, grâce notamment au détachement de conseillers pour ces questions.

40. En outre, le Conseil de sécurité a prié le BINUGBIS de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies pour que les élections législatives et présidentielle en 2018 et 2019 se tiennent dans les délais impartis, et de renforcer la démocratie et la bonne gouvernance.

41. Bien qu'on ne puisse s'attendre à ce que des avancées décisives aient lieu en Guinée-Bissau avant les élections législatives, il sera peut-être possible d'appuyer des réformes ciblées, en particulier si les parties prenantes au niveau national respectent les engagements pris dans les Accords de Bissau et de Conakry. Toutefois, d'ici à la fin de l'année 2017, il ne sera pas pleinement remédié aux causes profondes de l'instabilité et les réformes entamées à cette fin ne seront pas achevées.

Coopération avec d'autres entités

42. Le BINUGBIS continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et la Commission de consolidation de la paix, ainsi qu'avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux clefs (l'Union africaine, la Communauté des pays de langue portugaise, la CEDEAO et l'Union européenne) pour appuyer les efforts de consolidation de la paix déployés par le pays et promouvoir la stabilité. Il continuera également de renforcer la collaboration avec des institutions financières internationales, telles que le Fonds monétaire international, la Banque africaine de développement et la Banque mondiale, en ce qui concerne la mobilisation des ressources.

43. La coopération avec l'ONU et d'autres entités prendra les formes suivantes : a) collaboration avec les départements du Siège de l'ONU et les équipes spéciales interinstitutions compétentes dans le champ d'action du Bureau b) coopération avec l'UNOWAS dans les domaines politique, administratif et logistique, notamment pour des questions intersectorielles comme le trafic de drogues et la criminalité organisée, et principe de remboursement des coûts liés à l'appui aux opérations aériennes;

c) échange d'informations, notamment sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience, à propos de la réforme globale du secteur de la sécurité et de l'état de droit dans les opérations de maintien de la paix qui sont membres de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité, notamment les missions des Nations Unies de la région qui sont engagées dans l'Initiative côtes de l'Afrique de l'Ouest; d) collaboration avec l'ONUSC et les autres partenaires des Nations Unies ou bilatéraux pour intensifier l'appui à la justice pénale et à la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Guinée-Bissau; e) collaboration avec les partenaires nationaux et internationaux en vue de promouvoir et préserver la sécurité humaine en Guinée-Bissau; f) poursuite de la coopération avec l'équipe de pays de façon à garantir une approche commune cohérente, en particulier sur l'état de droit, la prise en compte de l'égalité hommes-femmes, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique. g) conduite d'activités d'intégration de l'égalité des sexes en coopération avec ONU-Femmes, le FNUAP et d'autres entités des Nations Unies sur le terrain en Afrique de l'Ouest, telles que les opérations de maintien de la paix, les missions politiques spéciales et les équipes de pays des Nations Unies; h) conduite d'activités relatives aux droits de l'homme en coopération avec le HCDH; i) dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, direction avec le PNUD des efforts menés pour mettre en œuvre le programme conjoint sur la police, la justice et le système pénitentiaire en Guinée-Bissau en collaboration avec ONU-Femmes, le HCDH, l'ONUSC et l'UNICEF; j) coopération avec la Commission de consolidation de la paix sur les questions relevant de sa compétence; k) harmonisation des structures et des procédures d'appui administratif avec la stratégie globale d'appui aux missions en vue d'une prestation de services efficace et de services partagés ou communs organisés de façon rationnelle (soins médicaux, sécurité et communications) avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Résultats obtenus en 2017

44. En 2017, dans le domaine de la gouvernance démocratique et de l'accompagnement de la concertation politique sans exclusive et la réconciliation nationales, les réalisations du BINUGBIS sont notamment les suivantes : a) appui aux bons offices du Représentant spécial et soutien aux acteurs nationaux, régionaux et internationaux en vue de l'adoption, le 10 septembre, de la feuille de route en six points négociée par la CEDEAO et des Accords de Conakry le 14 octobre, ainsi que facilitation des visites présidentielles et ministérielles de haut niveau à la CEDEAO à l'appui de la mise en œuvre de ces accords; b) appui à la Commission parlementaire chargée d'organiser la Conférence nationale en vue de la planification et de la tenue d'une série d'ateliers à l'intention de plus de 250 participants, en conclusion desquels a été organisé un colloque international sur le thème « Affronter le passé pour bâtir la Guinée-Bissau de demain »; c) appui à l'organisation d'un atelier à l'intention d'organisations de la société civile qui a permis aux participants de donner leur aval aux conclusions des consultations nationales qui ont été organisées pour promouvoir un climat de concertation permanente entre les parlementaires et les collectivités dans les régions et la participation démocratique constructive des citoyens.

45. Dans le domaine de l'état de droit et de la réforme du secteur de la sécurité, les principales réalisations du BINUGBIS sont les suivantes : a) promotion d'un dialogue sans exclusive entre les autorités civiles et l'armée pour veiller à ce que les acteurs de la sécurité et de la défense continuent de s'abstenir de toute ingérence dans les affaires politiques, en consultation avec la Mission de la CEDEAO en Guinée-Bissau et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux; b) conseils stratégiques et techniques aux institutions de défense et de sécurité et à l'Institut national de défense

dans le cadre de l'organisation de séminaires sur l'état de droit, l'ordre constitutionnel et le contrôle civil, ainsi que de la production d'une vidéo dans laquelle témoignaient d'anciens combattants de la liberté; c) coordination avec les partenaires nationaux et internationaux d'un examen, piloté par les autorités nationales, de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale de 2006 pour la Guinée-Bissau; d) conseils stratégiques et techniques sur le renforcement des contrôles aux frontières aériennes, terrestres et maritimes, y compris une évaluation globale de la réforme du secteur de la sécurité maritime à l'appui d'une stratégie de sécurité dans ce domaine; remise en état, équipement et renforcement des capacités de six postes frontière, avec l'aide financière de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité; e) extension des activités de la police de proximité grâce à la construction d'un commissariat de police modèle à Buba avec l'aide financière de la Nouvelle-Zélande; f) appui à l'examen par la Cour des comptes de la loi organique visant à lutter contre l'impunité et la corruption dans le secteur public et à l'amélioration des techniques d'enquête utilisées par les procureurs s'agissant de la corruption, de la criminalité organisée et de la criminalité environnementale; g) création d'une instance consultative sur la gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité dans le sud du pays, qui sera suivie de celle d'organes similaires dans d'autres régions afin de favoriser le recours à des approches communes pour renforcer la primauté du droit au niveau local.

46. En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que le suivi de la situation en matière de droits de l'homme et l'établissement de rapports à ce sujet, les réalisations sont les suivantes : a) appui à l'auto-évaluation menée par le Gouvernement de la suite donnée aux recommandations émises par les mécanismes des Nations Unies pour les droits de l'homme et le HCDH; b) suivi, évaluation, établissement de rapports et formulation de recommandations à l'intention des autorités nationales au sujet des motifs de préoccupation concernant le respect des droits de l'homme dans les centres de détention administrés par les autorités civiles, l'armée et la police, en s'appuyant sur des cas présumés d'arrestations arbitraires en violation de la liberté de réunion ou d'expression; c) activités de surveillance et d'évaluation à l'occasion de certains procès et de manifestations de la société civile contre le Gouvernement et les acteurs politiques, y compris s'agissant du suivi des mouvements de grève dans les secteurs de l'éducation et de la justice; d) sensibilisation accrue de la population aux droits de l'homme, y compris grâce à des campagnes organisées auprès de 2 400 personnes dans 36 lieux à la faveur de segments diffusés deux fois par semaine à l'échelle nationale par 27 stations de radio locales; e) publication, par le BINUGBIS et le HCDH, d'un rapport thématique sur le droit aux soins de santé en Guinée-Bissau; f) formation ciblée sur les normes en matière de droits de l'homme à l'intention de 30 policiers et 30 membres de la garde nationale, ainsi que de 40 juges civils et militaires et procureurs, d'avocats et de membres de la police judiciaire, dont 5 femmes; g) appui aux autorités nationales dans l'exécution de travaux de remise en état de trois centres de détention.

47. S'agissant de l'égalité des sexes, le Bureau a continué d'aider le Gouvernement à inscrire le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément aux résolutions [1325 \(2000\)](#), [1820 \(2008\)](#) et [2242 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, et à appliquer le plan d'action national en faveur des femmes. Les réalisations du BINUGBIS sont les suivantes : a) appui à la création du Forum des femmes sénégalaises, gambiennes et bissau-guinéennes pour la paix et la sécurité, qui a mis sur pied une instance locale de médiation menée par des femmes; b) étude visant à évaluer les conséquences d'une loi introduisant des quotas pour la participation des femmes à la vie politique, à l'exercice des responsabilités et aux efforts de médiation et de règlement des conflits; c) formation sur la prise en compte de l'égalité hommes-femmes à l'intention de 105 policiers, militaires et membres de

la garde nationale (dont 40 femmes) pour qu'ils revoient les politiques de recrutement et améliorent leurs interventions en cas de harcèlement sexuel; d) formation de 150 femmes venues d'organisations de la société civile afin de donner davantage aux femmes d'influence les moyens de s'associer au processus de démocratisation et d'exercer leurs droits civiques, notamment en adressant des communications à la Commission parlementaire chargée d'organiser la Conférence nationale.

48. Dans le domaine des communications, le BINUGBIS a continué de faire connaître les activités de l'ONU et de promouvoir un climat propice à l'application de son mandat. Les réalisations du Bureau dans ce domaine sont notamment les suivantes : a) production et diffusion de 14 programmes radiophoniques en langue créole bissau-guinéenne, d'un programme, diffusé deux fois par semaine sur la Radio des Nations Unies composé d'un segment de 50 minutes sur le thème des droits de l'homme et d'un segment de 20 minutes consacrées aux appels des auditeurs, ainsi que production de trois séries de spots télévisés et radiophoniques sur l'égalité des sexes, la réconciliation et la lutte contre la corruption; b) dans le cadre des activités d'information du Bureau, 30 communiqués de presse sur les activités de l'ONU, 30 articles publiés sur le site Web du BINUGBIS, 180 publications sur Facebook en anglais et en portugais, création d'un compte Twitter et lancement d'un bulletin d'information externe, dont 3 000 exemplaires ont été distribués dans tout le pays; c) organisation de réunions d'information à l'intention de la population locale dans 38 secteurs du pays sur les notions de citoyenneté, d'état de droit, de démocratie et de droits de l'homme, avec, notamment, projection du film « The Citizen and the State », produit par le BINUGBIS à la fin de 2016; d) appui à la promotion de la concertation nationale, aux efforts de médiation menés par la CEDEAO et à la coordination de l'aide internationale au moyen des médias sociaux, de la communication directe, du site Web et du bulletin d'information.

49. Les réalisations prévues pour la période allant de juillet à décembre 2017 sont les suivantes : a) appui à la Commission parlementaire chargée d'organiser la Conférence nationale grâce à une campagne de sensibilisation menée dans le cadre des préparatifs de la Conférence nationale; b) appui, une fois les conditions réunies, au processus de révision constitutionnelle; c) appui aux autorités nationales, notamment la Commission électorale nationale, dans la préparation des élections législatives et locales, notamment par l'intermédiaire d'au moins trois sessions de formation à l'intention du personnel des commissions électorales régionales; d) soutien à la mobilisation des électeurs et à un dialogue constructif visant à combler le fossé entre les citoyens et leurs représentants au Parlement, et appui aux organisations de la société civile en vue de la participation démocratique; e) offre d'un concours à l'Institut national d'études et de recherche de Guinée-Bissau dans l'organisation de six conférences sur les questions politiques, sociales, historiques et économiques à l'appui du processus de concertation politique et de réconciliation nationale et du renforcement des institutions démocratiques et des organes de l'État, ainsi que de ses propres capacités institutionnelles; f) introduction d'un appui technique aux services de sécurité et aux forces de l'ordre afin de renforcer leur capacité de créer des conditions sûres pour la tenue d'élections législatives libres, justes et transparentes en 2018; g) tenue du sixième Forum de haut niveau sur la justice nationale; h) appui à l'organisation de séminaires visant à donner aux agents des forces de l'ordre, aux autorités judiciaires, à l'armée et à la société civile les moyens d'élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de la première Conférence nationale sur l'impunité, la justice et les droits de l'homme et la rédaction d'une nouvelle loi sur la protection des victimes; i) appui à l'organisation d'une conférence internationale sur la participation des femmes à la vie politique, au règlement des conflits et à la médiation; j) organisation

de deux ateliers sur la communication politique pour aider les partis politiques à faire connaître leurs idées.

50. Certaines des réalisations escomptées qui pourraient ne pas être obtenues d'ici à la fin de l'année 2017 en raison de la poursuite de la crise politique et institutionnelle concernent : a) la démobilisation des anciens militaires et combattants; b) la suite donnée à certaines des grandes recommandations faites au terme de l'Examen périodique universel; c) l'organisation de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement d) la création d'un comité interministériel sur les droits de l'homme; e) l'adoption d'une version révisée du statut de la Commission nationale des droits de l'homme conformément aux Principes de Paris.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

51. La crise politique et institutionnelle que connaît la Guinée-Bissau devrait se poursuivre en 2018, compte tenu en particulier des clivages existant entre les acteurs nationaux, qui ont commencé à se préparer en vue des élections législatives, locales et présidentielle. Il est peu probable que le programme national de réforme ait été appliqué à la fin de 2017. Si des élections législatives crédibles et pacifiques ont lieu en 2018, un nouveau paysage politique pourra se dessiner et ouvrir la voie à de nouvelles occasions d'exécution des réformes prévues dans la feuille de route de la CEDEAO.

52. Partant de cette hypothèse, les priorités stratégiques du BINUGBIS en 2018 sont fondées sur celles de 2017 et seront les suivantes : a) appui à la concertation politique sans exclusive et à la réconciliation nationale pour faciliter la gouvernance démocratique et parvenir à un consensus sur les principaux problèmes politiques, en particulier s'agissant de la mise en œuvre des réformes qui sont nécessaires d'urgence et de l'instauration d'un climat propice à la tenue d'élections pacifiques et crédibles dans les délais prévus; b) appui aux autorités nationales, notamment en leur fournissant une assistance technique, afin d'accélérer et de mener à bien l'examen de la Constitution de la Guinée-Bissau, un texte fondamental pour le maintien de l'ordre constitutionnel, la promotion et la protection des droits de l'homme, ainsi que l'organisation des élections législatives et présidentielle prévues en 2018 et 2019; c) contribution aux objectifs de consolidation de la paix grâce à la création d'une « infrastructure de la paix », au renforcement des mécanismes existants de consolidation de la paix et à la mise en place d'un mécanisme permanent de médiation et de règlement des conflits faisant intervenir les institutions compétentes de l'État, des représentants de la société civile, des personnalités influentes et des responsables religieux; d) fourniture de conseils et d'un appui stratégiques et techniques aux autorités nationales et parties prenantes concernées aux fins de mettre en œuvre les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de renforcement de l'état de droit et de mettre en place des systèmes de justice civile et militaire et une administration pénitentiaire conformes aux normes internationales, ainsi que de lutter contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée, en étroite collaboration avec l'ONUDC; e) appui au Gouvernement de la Guinée-Bissau, en coopération avec la Commission de consolidation de la paix, afin de mobiliser, d'harmoniser et de coordonner l'assistance internationale, y compris en vue de la mise en œuvre des priorités nationales en matière de consolidation de la paix et des objectifs de développement durable; f) appui au Gouvernement de la Guinée-Bissau afin d'inscrire le principe de l'égalité des sexes dans l'entreprise de consolidation de la paix, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et aux instruments connexes.

53. Comme il ressort des priorités décrites ci-dessus, le Conseil de sécurité, par sa résolution 2343 (2017), a prorogé le mandat du BINUGBIS, en ajoutant à la liste des tâches prescrites l'appui à l'examen de la Constitution [par. 2 b)] et à la tenue des élections législatives et présidentielle dans les délais impartis (par. 7), ce qui élargit les activités nécessitant un financement en 2017 et 2018.

54. Conformément aux recommandations formulées à l'issue de la mission d'examen stratégique menée en décembre 2016, le Bureau renforcera ses capacités en accordant la priorité aux tâches suivantes : a) renforcement de ses capacités politiques à l'appui des bons offices et des efforts de médiation grâce à la création du poste de chef de la Section des affaires politiques (D-1); b) simplification de sa structure de gestion : le bureau politique sera renforcé et relèvera directement du Représentant spécial, tandis que l'essentiel des activités programmatiques, en particulier dans le domaine de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité, seront dirigées par un seul représentant spécial adjoint pour l'état de droit et chef adjoint de la Mission (D-2) exerçant également les fonctions de coordonnateur résident des Nations Unies. Une telle organisation permettra également de favoriser une meilleure intégration des activités du BINUGBIS et de l'équipe de pays des Nations Unies et de mieux préparer le futur retrait du Bureau; c) pleine mobilisation du Groupe des droits de l'homme et du Groupe de l'information à l'appui direct du Représentant spécial; d) échelonnement stratégique des activités programmatiques qui ne sont pas viables dans le contexte actuel pour libérer des ressources à l'appui d'une présence renforcée du Bureau dans les régions, afin notamment d'améliorer le suivi, l'alerte rapide, le renforcement des capacités décentralisées et l'action de proximité.

55. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du BINUGBIS sont présentés ci-après.

Tableau 5

Objectif, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Création d'un environnement politique stable et sûr et de conditions socioéconomiques prospères en Guinée-Bissau

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|---|---|---------------------|----------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| a) Renforcement de l'état de droit et amélioration des systèmes de défense, de police, de justice, d'administration pénitentiaire, de maintien de l'ordre et de sécurité en Guinée-Bissau | i) Nombre de formations dispensées à des policiers dans le cadre d'un programme national standard et du plan d'action correspondant, en accord avec le processus de certification | Objectif | 12 | 1 | | |
| | | Estimation | | 11 | | |
| | | Résultats effectifs | | | 10 | |
| | ii) Pourcentage d'enquêtes sur la criminalité organisée, notamment la traite des êtres humains, le trafic de drogues et la falsification de documents présentés aux postes frontière aériens, terrestres et maritimes | Objectif | 30 | 12 | | |
| | | Estimation | | 30 | | |
| | | Résultats effectifs | | | 25 | |
| | iii) Nombre de cadres juridiques et de politiques élaborés pour mettre en œuvre une stratégie nationale de police de proximité visant à lutter contre l'insécurité | Objectif | 2 | 2 | | |
| | | Estimation | | 2 | | – |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | – |

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | Mesure des résultats | | | | | |
|--|--|---|---------------------|------|------|-----|-----|
| | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 | | |
| b) Renforcement des capacités nationales permettant de protéger les droits de l'homme et l'égalité entre les sexes et de les faire respecter en Guinée-Bissau | iv) Nombre de cadres juridiques, politiques et stratégiques élaborés ou révisés dans les domaines de la justice pénale, de la justice militaire et de l'administration pénitentiaire en conformité avec les normes internationales | Objectif | 2 | 6 | 6 | 3 | |
| | | Estimation | | 4 | 4 | 2 | |
| | | Résultats effectifs | | | 3 | 3 | |
| | v) Diminution du pourcentage de prisonniers en détention arbitraire et prolongée | Objectif | 20 | 25 | | | |
| | | Estimation | | 25 | 40 | | |
| | | Résultats effectifs | | | 40 | | |
| | vi) Nombre d'anciens militaires et d'anciens membres du personnel d'institutions chargées de la sécurité bénéficiant des programmes de démobilisation ou de réintégration | Objectif | 500 | 500 | 500 | 350 | |
| | | Estimation | | – | 500 | 500 | |
| | | Résultats effectifs | | | – | – | |
| | i) Nombre de recommandations faites à l'issue de l'Examen périodique universel et dont il a été rendu compte en vue du prochain Examen, prévu en 2019 | Objectif | 10 | 30 | 40 | | |
| | | Estimation | | 30 | 20 | 6 | |
| | | Résultats effectifs | | | 19 | 4 | |
| | | ii) Nombre de violations des droits de l'homme, notamment les cas de violence sexuelle et sexiste, de mariage précoce et de mariage forcé, signalées par des particuliers ou des défenseurs des droits de l'homme aux forces de l'ordre | Objectif | 50 | 90 | 100 | 80 |
| | | | Estimation | | 90 | 60 | 80 |
| | | | Résultats effectifs | | | 103 | 128 |
| | | iii) Nombre de procédures judiciaires menées conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme dans l'administration de la justice | Objectif | 2 | 8 | 7 | 4 |
| | | | Estimation | | 6 | 5 | 4 |
| | | | Résultats effectifs | | | 3 | 2 |
| iv) Nombre de lois et mesures clefs relatives à la protection des droits de l'homme qui ont été révisées en vue de mettre la législation nationale en conformité avec les normes internationales | | Objectif | 2 | 2 | 5 | 4 | |
| | | Estimation | | 2 | 2 | 2 | |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | 2 | |
| v) Nombre de rapports présentés par le Gouvernement à l'ONU et aux organes conventionnels régionaux sur l'état d'application des traités ratifiés | Objectif | 1 | 6 | | | | |
| | Estimation | | 8 | 4 | | | |
| | Résultats effectifs | | | – | 1 | | |
| c) Renforcement de la concertation politique sans exclusive et de la réconciliation nationale sur tout le territoire de la Guinée-Bissau | i) Organisation de la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement | Objectif | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| | | Estimation | | – | – | 1 | |
| | | Résultats effectifs | | | – | – | |

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|--|---|---------------------|----------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| | ii) Nombre de documents contenant les constatations d'associations féminines et d'organisations de la société civile soumis à la Commission parlementaire chargée d'organiser la Conférence nationale et aux participants à la Conférence | Objectif | 1 | 3 | 6 | |
| | | Estimation | | 2 | 3 | 2 |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | 2 |
| d) Renforcement des institutions démocratiques et des organes de l'État pour le maintien de l'ordre constitutionnel et la gouvernance démocratique | i) Nombre de réunions publiques avec les parlementaires afin de leur permettre de mieux atteindre leurs circonscriptions et de favoriser la participation politique des citoyens | Objectif | 9 | 3 | 8 | 5 |
| | | Estimation | | 2 | 2 | 5 |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | 2 |
| | ii) Lois tenant compte de la problématique hommes-femmes adoptées | Objectif | 3 | 3 | 4 | 3 |
| | | Estimation | | – | 3 | 3 |
| | | Résultats effectifs | | | – | 3 |
| e) Amélioration de la coordination entre les partenaires internationaux afin d'aborder de façon cohérente les questions de politique et de mobilisation des ressources | i) Nombre de communiqués conjoints publiés par les partenaires internationaux sur les initiatives communes face à la situation politique en Guinée-Bissau | Objectif | 3 | 12 | 12 | 12 |
| | | Estimation | | 6 | 12 | 12 |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | 16 |
| | ii) Nombre de réunions des 5 partenaires (Communauté des pays de langue portugaise, CEDEAO, Union africaine, Organisation des Nations Unies, Union européenne) tenues à Bissau | Objectif | 10 | 12 | | |
| | | Estimation | | 12 | 12 | |
| | | Résultats effectifs | | | 11 | 8 |
| | iii) Nombre de réunions du Groupe de contact international pour la Guinée-Bissau | Objectif | 1 | 2 | 2 | 1 |
| | | Estimation | | 1 | 1 | 1 |
| | | Résultats effectifs | | | – | – |
| f) Renforcement de la capacité du Gouvernement de promouvoir et de mettre en œuvre le Cadre de partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies pour la période 2016-2020 et les programmes sur le développement, la paix et la stabilité | i) Nombre de réunions du comité directeur du Cadre de partenariat | Objectif | 1 | 1 | | |
| | | Estimation | | 2 | 1 | |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | – |
| | ii) Nombre de réunions du groupe stratégique des politiques du Cadre de partenariat | Objectif | 4 | 4 | | |
| | | Estimation | | 4 | 3 | |
| | | Résultats effectifs | | | 2 | 2 |
| | iii) Nombre de plans de travail annuels conjoints adoptés pour mettre en œuvre le Cadre de partenariat | Objectif | 4 | 4 | | |
| | | Estimation | | 4 | 4 | |
| | | Résultats effectifs | | | 2 | – |

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|--|---|---------------------|----------------------|--------|--------|-------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| g) Population bissau-guinéenne et autres personnes concernées informées et ayant connaissance du mandat de l'ONU et participant à leur mise en œuvre | i) Pourcentage de la population ayant connaissance de la présence et du mandat de l'ONU | Objectif | 80 | 70 | 70 | |
| | | Estimation | | 70 | 40 | |
| | | Résultats effectifs | | | 30 | |
| | ii) Nombre de personnes participant au programme de sensibilisation de la population, dont des représentants d'organisations de la société civile, des journalistes et des patrons d'organes de communication | Objectif | 5 000 | 6 000 | 5 800 | |
| | | Estimation | | 5 000 | 3 000 | 2 000 |
| | | Résultats effectifs | | | 3 000 | 3 000 |
| | iii) Nombre de personnes ayant accès à la version papier du bulletin d'information de l'ONU et à d'autres publications de l'ONU sur la participation des citoyens | Objectif | 20 000 | 20 000 | 14 000 | |
| | | Estimation | | 12 000 | 14 000 | |
| | | Résultats effectifs | | | 9 000 | |
| | iv) Nombre de mentions « j'aime » sur la page Facebook du BINUGBIS indiquant une meilleure connaissance des réformes par les Bissau-Guinéens vivant à l'étranger | Objectif | 3 500 | 2 000 | 1 000 | |
| | | Estimation | | 2 000 | 1 000 | |
| | | Résultats effectifs | | | 2 807 | |
| | v) Nombre de conseils consultatifs locaux en activité mis en place par la population | Objectif | 38 | 38 | | |
| | | Estimation | | 38 | | – |
| | | Résultats effectifs | | | | – |

Produits

- Élaboration, avec les institutions nationales responsables du maintien de l'ordre, d'une liste récapitulative de la procédure à suivre pour les affaires relevant de la grande criminalité organisée, notamment le trafic de drogues (1)
- Activités de planification, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation conjointes à 48 réunions du Conseil supérieur de coordination du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure entre les services responsables du maintien de l'ordre (12 à Bissau et 36 dans les 4 régions (Bafatá, Buba, Bubaque et São Domingos) (48)
- Activités de renforcement des capacités concernant les techniques d'enquête dans les affaires relevant de la grande criminalité organisée, en particulier le trafic de drogues et la traite des êtres humains (à l'intention de 40 agents des services responsables du maintien de l'ordre); la police de proximité (80 agents); la prise en compte de l'égalité hommes-femmes (60 agents); la gestion de projets (40 agents instructeurs et 24 agents expérimentés et de niveau intermédiaire); les questions électorales, y compris la planification d'opérations conjointes dans le cadre de manifestations et des principales échéances électorales (200 agents) (6)
- Manifestations visant à sensibiliser la population locale au soutien à apporter aux victimes de crimes sexistes, y compris les crimes contre les femmes et les enfants (5)
- Renforcement de la coordination des mesures en matière d'état de droit, de justice pénale et d'administration pénitentiaire au Forum national de haut niveau sur la justice qui se tient chaque année (1)
- Renforcement des capacités de 30 agents du personnel de la défense concernant les compétences de gestion stratégique dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et de 8 hauts responsables de la défense concernant les compétences de planification stratégique (2)
- Campagne de sensibilisation à l'échelle du pays sur les stratégies nationales de réforme du secteur de la sécurité et la sécurité pendant les élections (1)
- Amélioration de la gouvernance du secteur de la sécurité dans le respect de l'état de droit et aux fins de l'examen des dépenses publiques dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité et de l'état de droit (1)
- Renforcement des capacités et formation en vue créer un commissariat de police modèle à Bafatá (1)
- Renforcement des capacités et formation afin de déployer une équipe mobile spécialisée dans la justice pénale (1)

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | Mesure des résultats | | | |
|-------------------------|---|----------------------|------|------|------|
| | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités, formation, encadrement et conseils dans le cadre de la création d'un système de gestion des données de base opérationnel à l'intention des prisons de Guinée-Bissau pour faire en sorte qu'il y ait moins de cas de détention arbitraire et prolongée (1) • Renforcement des capacités, formation, encadrement et conseils dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie pénitentiaire de la Guinée-Bissau et promotion du professionnalisme dans deux établissements pénitentiaires grâce à l'adoption et à l'utilisation de manuels normalisés (2) • Renforcement des capacités, formation, encadrement et conseils dans le cadre de la création d'une école nationale de police et d'une académie militaire nationale (2) • Organisation de forums régionaux ouverts à tous pour renforcer la capacité des institutions de défense, de justice et de sécurité d'aborder les questions relatives à la sécurité et à la justice dans tout le pays (2) • Évaluation de la place des femmes dans les forces de police et de défense et promotion de leur intégration dans le secteur de la sécurité (1) • Passage à la phase opérationnelle du programme ciblé de sensibilisation à la question de l'égalité des sexes dans 3 régions et à Bissau à l'intention de militaires, de policiers et d'agents pénitentiaires (4) • Passage à la phase opérationnelle du programme conjoint sur la police, la justice et le système pénitentiaire pour permettre aux entités des Nations Unies dans le pays d'aider les autorités nationales à renforcer l'état de droit de manière cohérente et intégrée (1) • Appui à l'élaboration d'un plan national visant à prévenir et à lutter contre l'extrémisme violent et le terrorisme (1) • Appui aux institutions de l'État responsables de la sécurité, de la défense et de la justice dans leurs relations avec des organisations de la société civile pour créer un observatoire collectif de la réforme du secteur de la sécurité (1) • Ateliers à l'intention de la société civile et d'autres groupes cibles, y compris les commissions électorales nationales et régionales sur les droits de l'homme et les élections (3) • Création d'un réseau d'information sur les droits de l'homme (1) • Appui technique à l'organisation d'une conférence régionale sur les droits de l'homme en Guinée-Bissau (1) • Appui technique à l'élaboration de plans d'action nationaux sur les droits de l'homme et sur l'éducation aux droits de l'homme (2) • Célébration de la Journée des droits de l'homme et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (1) • Appui à l'instauration et à la mise en fonctionnement d'un comité interministériel des droits de l'homme en vue de mettre en œuvre les recommandations formulées par les procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme (1) • Élaboration, publication et diffusion d'un manuel sur les droits de l'homme à l'intention des enseignants des écoles primaires (1) • Consultations avec des organisations dirigées par des femmes, les principaux ministères, l'Institut des femmes et des enfants et l'Institut national d'études et de recherche de Guinée-Bissau pour mettre la dernière main à un document thématique sur l'égalité des sexes conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (4) • Ateliers visant à évaluer l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité (2) • Activités visant à célébrer la Journée internationale de la femme et les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (2) • Sessions de suivi sur la prise en compte de l'égalité hommes-femmes par les bureaux régionaux (6) • Réunions entre les hauts responsables du BINUGBIS et des partis et dirigeants politiques afin de promouvoir un dialogue politique ouvert à tous dont l'objectif est de parvenir à un consensus sur les principaux problèmes politiques (12) • Appui à l'organisation d'ateliers et de réunions visant à préparer la Conférence nationale pour la consolidation de la paix et le développement (2) • Élaboration de plans de réforme, comme indiqué dans les Accords de Conakry, en particulier en ce qui concerne : a) la Constitution, b) la loi électorale, c) le cadre juridique régissant les partis politiques (3) • Création d'une infrastructure nationale pour un mécanisme de paix (1) | | | | |

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | Mesure des résultats | | | |
|-------------------------|---|----------------------|------|------|------|
| | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Remise à niveau en matière de renforcement des capacités du Réseau des femmes pour la médiation à Bissau et dans les régions (6) • Consultations sur l'élaboration d'un plan de travail stratégique pour le Réseau des femmes pour la médiation (4) • Appui à l'organisation de quatre sessions sur la cohésion sociale menée par le Réseau des femmes pour la médiation dans le cadre du Forum des femmes sénégalaises, gambiennes et bissau-guinéennes pour la paix et la sécurité (4) • Manifestations en faveur du renforcement des capacités organisées sous la forme de conférences, d'ateliers et de sessions de formation pour renforcer les institutions démocratiques, y compris les institutions paraétatiques et non étatiques (10) • Projet d'appui à l'organisation des élections mené conjointement par le PNUD et le BINUGBIS en tenant compte des résultats de l'évaluation des besoins électoraux (1) • Réunions bihebdomadaires avec les institutions compétentes de l'État et la société civile (notamment des organisations de femmes et de jeunes, des groupes religieux et des chefs traditionnels) afin de favoriser un dialogue politique ouvert à tous, une participation démocratique constructive et une tradition démocratique (5) • Facilitation d'une campagne nationale visant à promouvoir la participation des citoyens à la gouvernance démocratique et à la tradition démocratique (1) • Organisation de débats publics entre des parlementaires et des organisations de la société civile, y compris des femmes et des jeunes influents (9) • Sessions de formation à l'exercice des responsabilités à l'intention de dirigeantes et de candidates à des fonctions politiques (4) • Appui à la facilitation et à la préparation de réunions de la CEDEAO, de la Communauté des pays de langue portugaise et de l'Union africaine consacrées à la Guinée-Bissau (3) • Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux en vue d'accroître l'aide financière et technique à la Guinée-Bissau afin de convenir de démarches communes (12) • Rapports sur le mécanisme de suivi et de coordination de l'efficacité de l'aide (2) • Table ronde de collecte de fonds afin de mobiliser des ressources pour le fonds d'affectation spéciale du BINUGBIS (1) • Rapports sur les réunions trimestrielles du Groupe des politiques stratégiques (4) • Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Cadre de partenariat entre la Guinée-Bissau et les Nations Unies pour la période 2016-2020 (1) • Rapport sur la réunion de réflexion sur la planification stratégique (1) • Estimation des risques, mesures d'atténuation et instructions permanentes dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et note d'orientation sous la coordination du Groupe de travail sur les droits de l'homme créé au titre du Cadre de partenariat (1) • Campagne d'information sur la lutte contre l'impunité (1) • Format de poche de la version annotée de la Constitution (1) • Bulletins mensuels externes sur les travaux de l'ONU en Guinée-Bissau (12) • Appui à la création d'un consortium de journalistes qui s'engagent à respecter des principes éthiques (1) • Organisation d'une conférence avec la Chambre de commerce sur les entreprises et les médias au service de la paix et du développement, intitulée « Le rôle du secteur privé dans la consolidation de la paix et le développement » (1) | | | | |

Facteurs externes

56. Les objectifs du BINUGBIS pourront être atteints si : a) les tensions politiques et les désaccords entre les institutions nationales et les acteurs politiques sont réglés et les partis politiques sont résolus à mettre en œuvre les priorités nationales; b) les forces armées restent subordonnées aux autorités civiles et toutes les parties sont résolues à respecter l'état de droit; c) les parties prenantes nationales et locales

demeurent attachées à la consolidation de la paix; d) les partenaires internationaux s'engagent à appuyer les programmes de consolidation de la paix et de réformes à la suite des élections; e) la région reste stable et le pays n'est pas touché par les problèmes liés à l'extrémisme violent, au terrorisme ou à la criminalité transnationale organisée que connaissent d'autres pays de la région.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 6

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 1 ^{er} janvier 2016 -31 décembre 2017 | | | Montants nécessaires pour 2018 | | Variation 2017-2018 | |
|---|--|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Crédits ouverts | Montant estimatif des dépenses | | Total | Dépenses non renouvelables | Budget approuvé pour 2017 | Augmentation/ (diminution) |
| | | Écart estimatif | (3) = (2) - (1) | | | | |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) | (5) | (6) | (7) = (4) - (6) |
| Militaires et personnel de police | 1 250,1 | 1 224,8 | (25,3) | 685,7 | – | 658,7 | 27,0 |
| Personnel civil | 24 108,7 | 24 499,0 | 390,3 | 11 854,3 | – | 12 134,1 | (279,8) |
| Dépenses opérationnelles | 10 891,8 | 10 893,6 | 1,8 | 5 376,8 | 220,4 | 5 240,5 | 136,3 |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 36 250,6 | 36 617,4 | 366,8 | 17 916,8 | 220,4 | 18 033,3 | (116,5) |

Tableau 7

Effectifs nécessaires

| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Total | |
|-----------------------------|---|-----|------------|----------|----------|------------|-----|-----|--|-------------------------------------|-------------------|--|-----------------|---------------|-------|-------------------------------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Total partiel | Service mobile/ Service de sécurité | Services généraux | Total (personnel international) | Administrateurs | Agents locaux | | Volontaires des Nations Unies |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2017 | 1 | – | 2 | 2 | 6 | 15 | 9 | – | 35 | 28 | – | 63 | 26 | 40 | 11 | 140 |
| Effectif proposé pour 2018 | 1 | – | 1 | 3 | 7 | 14 | 9 | – | 35 | 28 | – | 63 | 26 | 42 | 11 | 142 |
| Variation | – | – | (1) | 1 | 1 | (1) | – | – | – | – | – | – | – | 2 | – | 2 |

57. Le dépassement de crédits prévu en 2016-2017 s'explique principalement par l'échelon moyen par classe des titulaires en poste et par le ratio dépenses communes de personnel effectives/ coûts salariaux effectifs pour le personnel international.

58. Le montant des ressources proposées pour le BINUGBIS en 2018 s'élèvent à 17 916 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et permettrait de financer 2 postes de conseiller militaire (129 700 dollars), 13 postes de membre de la police des Nations Unies (556 000 dollars), les salaires et les dépenses communes de personnel associés à 63 postes dont les titulaires sont recrutés sur le plan international (1 SGA, 1 D-2, 3 D-1, 7 P-5, 14 P-4, 9 P-3 et 28 SM) et à 68 postes dont les titulaires sont recrutés sur le plan national (26 P et 42 AL), 11 postes de Volontaire des Nations

Unies et 3 postes de personnel fourni par des gouvernements (11 854 300 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (5 376 800 dollars), à savoir les services de consultants (91 200 dollars), les voyages (716 100 dollars), les installations et infrastructures (1 192 700 dollars), les transports terrestres (184 400 dollars), les transports aériens (1 156 400 dollars), les transports maritimes ou fluviaux (27 400 dollars), les communications (819 700 dollars), les services informatiques (395 500 dollars), les services médicaux (192 100 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (601 300 dollars).

59. En ce qui concerne les effectifs pour 2018, il est notamment proposé de : a) supprimer deux postes [1 Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (D-2) et 1 spécialiste des questions d'état de droit (P-4)]; b) créer quatre postes [1 poste de Chef de la Section des affaires politiques (D-1), 1 poste de spécialiste des questions politiques et électorales hors classe (P-5) et 2 postes d'agent local (1 poste d'assistant mécanicien automobile et 1 poste d'assistant électricien)]; c) transférer deux postes [1 poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et 1 poste d'assistant administratif (Service mobile)] du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques à la Section des affaires politiques.

60. En 2018, il est proposé de renforcer la Section des affaires politiques afin de fournir directement au Représentant spécial du Secrétaire général un appui analytique accru dans les domaines des bons offices et de la médiation, d'une part, et de la réforme constitutionnelle et électorale, d'autre part, et de l'aider à faire face à la charge de travail supplémentaire qu'entraînent les préparatifs liés aux élections législatives, locales et présidentielle prévues en 2018 et 2019. Il est proposé de créer le poste de Chef de la Section des affaires politiques (D-1) afin de fournir des orientations de fond et d'assurer la gestion globale de la Section, ainsi que de faciliter et d'appuyer directement les travaux du Représentant spécial. En outre, il est proposé de transférer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant administratif (Service mobile) du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques à la Section des affaires politiques pour que puissent être menées à bien les tâches liées aux opérations électorales, y compris l'instruction civique et la gestion de programme.

61. Dans sa résolution 2343 (2017), le Conseil de sécurité a prié le BINUGBIS de travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales et l'équipe de pays des Nations Unies pour que les élections législatives et présidentielle en 2018 et 2019 se tiennent dans les délais impartis. Pour donner suite à cette demande, le Département des affaires politiques a procédé, entre le 25 avril et le 2 mai 2017, à une évaluation des besoins électoraux, qui l'a amené à recommander de renforcer la Section des affaires politiques du BINUGBIS en la dotant de spécialistes des questions électorales afin de permettre à la Mission de superviser et de coordonner l'assistance électorale apportée par les organismes des Nations Unies. Étant donné que le Conseil a fait des opérations électorales l'une des premières priorités du BINUGBIS, il est proposé de supprimer le poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4) et de créer un poste de spécialiste des questions politiques et électorales hors classe (P-5). Le Conseil de sécurité a pleinement souscrit aux recommandations qui ont été faites à l'issue de la mission d'examen stratégique menée en décembre 2016, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du BINUGBIS (S/2017/111). Il a prié le BINUGBIS de recentrer son action sur les capacités politiques à l'appui des bons offices et du rôle de médiateur politique du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau. Afin d'appliquer les recommandations formulées à l'issue de l'examen stratégique et par suite du renouvellement du mandat par le Conseil dans sa résolution 2343 (2017), il est donc proposé de supprimer le poste de spécialiste des questions d'état de droit (P-4). L'existence de ce poste n'est plus considérée comme nécessaire aux fins de

l'exécution du mandat actuel de la Mission et il est proposé que les ressources y allouées soient réorientées vers le renforcement des capacités au sein de la Section des affaires politiques. Le spécialiste des questions politiques et électorales hors classe (P-5) aiderait le Représentant spécial à s'acquitter de son rôle de coordonnateur dans le cadre des opérations électorales (s'agissant de la coordination entre les différents organismes des Nations Unies, de celle entre les partenaires internationaux et de la supervision globale des opérations), tout en assurant un suivi adéquat du projet géré par le PNUD en tant que principal mécanisme de soutien technique et en veillant à ce qu'il reste sur la bonne voie d'un point de vue politique, compte tenu du contexte difficile dans lequel ce projet est exécuté.

62. En outre, il est proposé de créer deux nouveaux postes d'agent local (1 assistant mécanicien automobile et 1 assistant électricien) au Groupe des transports de Bissau car le Groupe ne dispose pas à l'heure actuelle de ressources suffisantes pour pouvoir faire face à toutes les demandes d'appui.

63. La variation (à la baisse) entre les ressources demandées pour 2018 et le budget approuvé pour 2017 s'explique principalement par l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour 2018 (18 %) par rapport à celui prévu pour 2017 (10 %) pour les postes reconduits dont les titulaires sont recrutés sur le plan international, compte tenu du taux moyen effectif de vacance de postes pour 2017.

Ressources extrabudgétaires

64. En 2017, le BINUGBIS a reçu un total de 977 300 dollars, dont : a) 200 000 dollars du Gouvernement néo-zélandais pour la construction d'un commissariat de police modèle à Buba; b) 226 000 dollars de l'Équipe spéciale interinstitutions pour la réforme du secteur de la sécurité; c) 5 300 dollars de l'ambassade du Portugal en Guinée-Bissau pour des publications sur la réforme du secteur de la sécurité; d) 496 000 dollars du Fonds pour la consolidation de la paix pour la poursuite du projet visant à appuyer le dialogue en Guinée-Bissau; e) 50 000 dollars du HCDH pour les activités liées à la protection et à la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'au suivi de la situation en matière de droits de l'homme.

65. En 2018, des ressources extrabudgétaires d'un montant de 50 000 dollars sont attendues de la part du HCDH pour les activités liées à la protection et à la promotion des droits de l'homme, ainsi qu'au suivi de la situation en matière de droits de l'homme.

C. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie

(96 478 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

66. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a été créée le 3 juin 2013 en application de la résolution [2102 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité. Le Conseil de sécurité en a par la suite renouvelé le mandat dans ses résolutions [2158 \(2014\)](#), [2221 \(2015\)](#), [2232 \(2015\)](#) et [2275 \(2016\)](#). Le mandat actuel, fixé par la résolution [2358 \(2017\)](#), court jusqu'au 31 mars 2018.

67. La MANUSOM a été créée en vue d'appuyer les efforts du Gouvernement fédéral somalien en faveur de la paix et de la réconciliation dans le pays. Elle a notamment pour mandat : a) d'user de ses bons offices pour appuyer le processus de paix et de réconciliation mené par le Gouvernement fédéral; b) de fournir des conseils stratégiques sur la consolidation de la paix et l'édification de l'État, notamment dans les domaines i) de la gouvernance et du renforcement de la responsabilité des

institutions publiques devant les citoyens somaliens, y compris les activités de lutte contre la corruption menées par le Gouvernement fédéral; ii) de la réforme de l'appareil de sécurité, de l'état de droit, du désengagement des combattants, du processus de désarmement, démobilisation et réintégration, de la sûreté maritime et de la lutte antimines; iii) de la mise en place d'un système fédéral, y compris la révision de la Constitution fédérale provisoire de 2012 et la préparation d'élections suivant le principe « une personne, une voix » en 2021; c) d'aider le Gouvernement fédéral à coordonner l'aide des donateurs internationaux; d) de renforcer les capacités du Gouvernement fédéral en ce qui concerne les droits de l'homme, l'autonomisation des femmes et la protection de l'enfance, ainsi que le signalement et la prévention des violations des droits de l'homme.

68. À l'issue de longues opérations électorales au début de 2017, la mise en place du nouveau Gouvernement fédéral a donné un nouvel élan aux activités de consolidation de la paix et d'édification de l'État. À la suite de la création de la dernière administration régionale provisoire, dans le HirChébéli, qui est intervenue après l'établissement de celles du Djoubaland, du Sud-Ouest et du Galmudug (dont le statut sera officialisé après la ratification de la nouvelle Constitution), la Somalie dispose désormais d'une structure fédérale embryonnaire, laquelle demeure fragile. Si les conditions de sécurité dans le pays demeurent précaires, principalement en raison de la menace que continuent de constituer les Chabab, la Somalie s'est résolument engagée à renforcer ses institutions chargées de la sécurité en vue de reprendre la responsabilité principale en la matière à la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), comme en témoigne l'accord politique relatif au dispositif national de sécurité conclu en avril 2017 par les dirigeants du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération.

69. Dans ce contexte et conformément à la résolution [2275 \(2016\)](#), l'ONU a procédé à un examen stratégique afin de veiller à ce que l'action des Nations Unies soit configurée de manière à pouvoir appuyer la prochaine phase de la formation de l'État en Somalie. Le Secrétaire général en a présenté les conclusions au Conseil de sécurité (voir [S/2017/404](#)), soulignant qu'il importait de mettre à profit les compétences particulières des Nations Unies en ce qui concerne les bons offices et la coordination de l'action de la communauté internationale. Le Conseil a fait siennes plusieurs de ces conclusions lorsqu'il a prorogé le mandat de la MANUSOM par la résolution [2358 \(2017\)](#), dans laquelle il a prié la Mission d'appliquer ledit mandat au niveau régional, y compris en continuant de renforcer et de maintenir sa présence dans tous les États membres de la Fédération, de fournir des conseils stratégiques à l'appui d'une approche globale de la sécurité, de favoriser le règlement des conflits et la réconciliation, d'appuyer la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux pour prévenir et combattre l'extrémisme violent, de soutenir, à l'échelle du système des Nations Unies, l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et de continuer d'exécuter son mandat de manière intégrée.

70. Afin de s'acquitter efficacement de ces tâches, la MANUSOM s'efforcera de tirer le meilleur parti des ressources disponibles en assurant une utilisation rationnelle de son budget de fonctionnement. Pour ce faire, elle entend renforcer la planification conjointe des opérations avec le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et l'équipe de pays des Nations Unies, proposer des reconfigurations internes visant à mieux adapter son aide aux priorités du Gouvernement fédéral et accroître sa présence dans les États en déployant ses forces avec une plus grande souplesse au niveau régional.

71. Pour l'heure, les conditions de sécurité en Somalie demeurent très instables. Les Chabab commettent des assassinats politiques et des attentats terroristes asymétriques

et complexes visant des objectifs protégés ou non. Les installations des Nations Unies en Somalie continuent d'être ciblées par les attaques des Chabab et la sécurité aérienne demeure un grave sujet de préoccupation.

Coopération avec d'autres entités

72. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires internationaux, la MANUSOM a collaboré très étroitement avec le Gouvernement fédéral à l'élaboration de l'accord de 2017, intitulé « Nouveau Partenariat pour la Somalie », au moment où le pays passait du Pacte pour la Somalie au plan national de développement. Le Conseil de direction, composé de la MANUSOM, du BANUS et de l'équipe de pays des Nations Unies, a élaboré un cadre stratégique des Nations Unies à l'appui du plan national de développement, lequel énonce les priorités du pays à l'horizon 2019. La MANUSOM a également collaboré étroitement avec l'AMISOM afin de veiller à la cohérence de leurs priorités stratégiques et de leurs activités opérationnelles, notamment dans le cadre du Forum de coordination des hauts responsables, regroupant les dirigeants de la MANUSOM, de l'AMISOM et du BANUS.

73. En mai 2017 l'ONU, la Somalie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union africaine ont coprésidé la Conférence de Londres sur la Somalie, qui a créé une dynamique politique favorable à la poursuite des priorités du pays. Lors des préparatifs, la MANUSOM a coordonné le système des Nations Unies et fourni un appui stratégique et technique au Gouvernement fédéral. Comme suite à l'accord tendant à créer le forum de l'approche globale de la sécurité conclu lors de la Conférence, le secrétariat du « S6 », groupe réunissant les principaux donateurs appuyant le secteur de la sécurité en Somalie s'est mué en un secrétariat de l'approche globale de la sécurité, chargé d'établir des liens entre les communautés somaliennes et internationale, d'apporter un appui fonctionnel et technique au Conseil national de sécurité et de coordonner l'ensemble des activités du système des Nations Unies en la matière.

74. La MANUSOM a continué de renforcer ses partenariats avec le PNUD, notamment dans le cadre de la Cellule mondiale de coordination et du Groupe intégré d'appui électoral. Cette Cellule, créée en 2013, a coordonné les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la planification de l'état de droit et de l'exécution des programmes à l'appui de la police, de la justice et de l'administration pénitentiaire somaliennes. Par l'intermédiaire du Groupe intégré d'appui électoral, la MANUSOM et le PNUD ont apporté des conseils techniques, assuré le renforcement des capacités de la Commission électorale nationale indépendante et du Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales et fourni un appui technique, opérationnel et logistique lors de la préparation des opérations électorales de 2016 et 2017.

75. Le Bureau intégré de la MANUSOM chargé de la problématique hommes-femmes a accompli des progrès sur les questions liées à l'égalité des sexes, aux femmes, à la paix et à la sécurité, en particulier en ce qui concerne la participation politique des femmes, qui occupent 24 % des sièges du nouveau Parlement fédéral. En outre, il a amélioré l'environnement politique et juridique, notamment en appliquant la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes en étroite collaboration avec le Ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme, l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires locaux et l'AMISOM.

76. Le Groupe de travail commun ONU/AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme s'est réuni régulièrement pour examiner les questions relatives aux droits de l'homme ayant des incidences sur les politiques. En outre, l'Équipe spéciale de l'ONU sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, dont font partie les entités des Nations Unies qui apportent une

aide à l'AMISOM et à l'Armée nationale somalienne, a examiné et validé les évaluations des risques liés aux forces armées autres que l'AMISOM ou l'Armée nationale somalienne et a étudié les violations présumées dont les effets pourraient se faire ressentir sur la fourniture de l'aide, notamment en ce qui concerne les violences sexuelles perpétrées lors des conflits.

77. Le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques de la MANUSOM a continué de coprésider des réunions mensuelles des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, du Gouvernement fédéral, de l'AMISOM et d'autres parties prenantes visant à appuyer les principales activités de communication, portant notamment sur la lutte contre la sécheresse, les opérations électorales et les activités prévues lors de manifestations organisées par l'ONU.

78. Le BANUS fournit des services d'appui à la MANUSOM, notamment à ses bureaux régionaux du Somaliland et du Puntland, qui se situent respectivement à Hargeisa et Garowe, soit en dehors de la zone d'opérations de l'AMISOM. Il planifie, coordonne et apporte un appui administratif, logistique et opérationnel à la MANUSOM. En juin 2016, le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et le Chef du BANUS ont passé, en application de la résolution 2245 (2015), un contrat quantifiable relatif à la fourniture par le BANUS de services et d'un appui à la MANUSOM, de manière à harmoniser le soutien du Bureau avec le mandat et les priorités stratégiques de la Mission.

Résultats obtenus en 2017

79. Après la tenue des élections de 2016 et 2017, la MANUSOM a aidé le Gouvernement fédéral à recenser les principaux processus politiques qu'il devra mener à bien durant son mandat de quatre ans et à définir les programmes et activités requis à cette fin. Elle lui a notamment fourni de solides éléments d'analyse politique et des recommandations stratégiques en ce qui concerne le processus de révision constitutionnelle, le fédéralisme et l'édification de l'État, le règlement des conflits et la réconciliation. Par l'entremise du Groupe des questions politiques et de la médiation, elle a aidé les autorités somaliennes à renforcer les capacités institutionnelles des États naissants afin qu'ils participent activement à la négociation du fédéralisme. En 2017, le Groupe a fourni des services intersectoriels à toute une série d'intervenants dans le règlement des conflits et le processus de réconciliation, en favorisant notamment la participation des femmes et des jeunes à la prévention des conflits et à l'élaboration de dispositifs de règlement.

80. Conformément à la résolution 2358 (2017), au cadre stratégique des Nations Unies pour la période 2017-2021 et aux recommandations formulées à l'issue de la mission d'évaluation des besoins électoraux organisée au premier trimestre de 2017, le Groupe intégré d'appui électoral a continué d'aider la Commission électorale nationale indépendante à préparer des élections suivant le principe « une personne, une voix » en 2021, en lui dispensant des conseils techniques et stratégiques et en établissant une feuille de route détaillant la marche à suivre jusqu'au scrutin. Parallèlement, le Groupe a continué de fournir au Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales des conseils stratégiques et un appui technique pour l'élaboration d'une loi électorale.

81. La MANUSOM a dirigé le secrétariat du « S6 » et fourni des conseils stratégiques et un appui technique au Gouvernement fédéral et aux États membres de la Fédération, qui les ont aidés à parvenir à un accord sur le dispositif national de sécurité en avril 2017. En outre, elle a contribué à l'application du Pacte de sécurité issu de la Conférence de Londres sur la Somalie, dans le cadre de l'approche globale de la sécurité, coordonné l'élaboration du plan de travail du Programme conjoint pour l'état de droit pour la période 2017-2018, axé sur la conception et la mise en place de

l'architecture policière, judiciaire et administrative et sur le renforcement des capacités du secteur de la justice, et contribué à la mise en service du nouveau dispositif de police en formant des comités techniques chargés d'élaborer des plans visant à créer des services de police dans les États membres de la Fédération et à établir une répartition claire des responsabilités et des mécanismes de coordination avec la police fédérale somalienne. Le Groupe de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et le Service de la lutte antimines ont apporté une contribution technique pour l'établissement d'un système global de gestion des armes et des munitions en Somalie et aidé le Gouvernement fédéral à rédiger des rapports semestriels à l'intention du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée. Par ailleurs, la MANUSOM, le Bureau de la sûreté nationale du Gouvernement fédéral et l'Union européenne ont élaboré des politiques relatives à l'espace maritime, tout en appuyant la mise sur pied du Comité national de coordination maritime et en arrêtant un plan visant à renforcer les capacités de la garde côtière somalienne. Dans le cadre du programme national somalien de traitement et de prise en charge des combattants désengagés, la MANUSOM a appuyé le programme de réinsertion des combattants des Chabab désengagés à faible risque mené par le Gouvernement fédéral.

82. La MANUSOM a facilité l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, notamment en réalisant cinq évaluations des risques concernant les forces de sécurité appelées à mener des opérations conjointes avec l'AMISOM. Ces évaluations ont été approuvées par l'Équipe spéciale de l'ONU sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et ont servi de base aux activités de plaidoyer de hauts responsables de l'Organisation. Par ailleurs, le Groupe des droits de l'homme et de la protection a dispensé des conseils au Gouvernement fédéral sur l'application de la feuille de route et du plan d'action en matière de droits de l'homme. Entre le 1^{er} janvier et le 22 juin 2017, il a recensé plus de 1 093 victimes civiles en Somalie. Il a également appuyé la création de la Commission nationale fédérale des droits de l'homme et donné des conseils techniques au Bureau du défenseur des droits de l'homme du Puntland et à la Commission des droits de l'homme du Somaliland. Par ailleurs, il a aidé le Gouvernement fédéral à donner suite au communiqué commun visant à mettre fin aux violences sexuelles liées aux conflits et à appliquer le plan d'action national y afférent, et lui a apporté un appui financier et technique dans le cadre du Programme conjoint pour l'état de droit. Grâce au mécanisme de surveillance et de communication de l'information, la MANUSOM a recensé 992 violations graves commises contre 1 596 enfants au cours du premier trimestre de 2017. En outre, elle a aidé le Gouvernement fédéral à accélérer l'application des plans d'action visant à mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants lors de conflits armés.

83. La MANUSOM a joué un rôle crucial dans l'action menée pour accroître la représentation des femmes lors des opérations électorales de 2016 et 2017, qui ont débouché, à l'échelon fédéral, sur la formation d'un parlement bicaméral et d'un gouvernement comptant respectivement 24 % et 23 % de femmes. En collaboration avec le PNUD, le Bureau intégré chargé de la problématique hommes-femmes a prêté une assistance technique et stratégique au Ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme, au Comité des ambassadeurs de bonne volonté et aux dirigeantes de la société civile en vue de promouvoir la participation des femmes aux opérations électorales et à l'exercice des fonctions publiques. Il a également coordonné l'appui fourni par l'ONU au Ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme en vue d'achever l'élaboration de la politique nationale en faveur de l'égalité des sexes et a veillé, en étroite collaboration avec les partenaires compétents, à ce que les projets concernant l'égalité des sexes et les femmes, la paix et la sécurité soient pleinement intégrés à l'ensemble des processus politiques.

84. La MANUSOM a participé à l'exécution du Pacte pour la Somalie durant sa dernière année, au cours de laquelle le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie a distribué une part croissante des fonds versés par l'ONU au titre de l'aide à la consolidation de la paix dans le cadre du système national. En étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral et les partenaires, la MANUSOM et l'équipe de pays des Nations Unies ont conçu l'architecture de l'après-Pacte pour la Somalie, qui comprend le premier plan national de développement du pays en plus de 30 ans et le Nouveau Partenariat pour la Somalie, et ont remanié les mécanismes d'aide à l'échelon fédéral et au niveau des États membres de la Fédération. Le Nouveau Partenariat pour la Somalie ayant été récemment adopté, il est proposé de rebaptiser le Groupe du Pacte pour la Somalie qui deviendrait le Groupe d'appui au Nouveau Partenariat. Ce groupe continuerait de prêter assistance au Gouvernement fédéral dans ses contacts avec la communauté internationale et l'aiderait à appliquer le Nouveau Partenariat.

85. En 2017, l'Équipe chargée du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État a œuvré, en étroite collaboration avec le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales à la révision de la stratégie gouvernementale de stabilisation et au renforcement des capacités du Ministère et de ses homologues au niveau des États membres de la Fédération. LA MANUSOM a coordonné l'exécution de programmes de relèvement local et d'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État financés par le Fonds pour la consolidation de la paix dans les États du Sud-Ouest et du Djoubaland, en vue, notamment, d'apporter des solutions durables aux personnes déplacées, d'assurer la réinsertion des prisonniers des Chabab et de stimuler l'emploi des jeunes. L'Équipe a également apporté une assistance technique pour la mise en place de plateformes de gestion de l'information conçues pour donner une vision d'ensemble commune de l'exécution des programmes et élaborer des données de base permettant de suivre les progrès accomplis au niveau des districts dans les domaines du relèvement local, de la gouvernance et de l'état de droit. Dans la même optique, elle continue de collaborer avec l'AMISOM et les autorités somaliennes en vue de consolider les acquis dans les zones reprises aux Chabab.

86. La MANUSOM a mis au point une campagne de communication dynamique à l'appui des opérations électorales de 2016 et 2017. Elle a continué de réaliser l'émission « La voie vers la paix », diffusée en somali sur la Radio des Nations Unies, afin de mieux faire connaître les questions au cœur de son mandat. En vue d'appuyer les activités de l'ONU visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent, le Groupe de la communication stratégique et des affaires publiques a formé des journalistes, tenu des ateliers sur les moyens de remédier aux causes profondes de la radicalisation à l'intention des autorités fédérales et régionales, des organisations de la société civile, des partenaires internationaux et des principales parties prenantes, et mis sur pied des campagnes de communication multimédias axées sur l'analyse des faits visant à lutter contre les Chabab. Il a également soutenu le processus de révision constitutionnelle au moyen d'une campagne d'instruction civique et entend mener une campagne de communication stratégique visant à sensibiliser la population à la lutte contre la corruption et à promouvoir la transparence et la responsabilité. Enfin, il continue de prôner la liberté de la presse et le respect de la déontologie dans les médias en organisant à l'échelle nationale des ateliers et des formations sur la communication des informations concernant la paix, l'édification de l'État et la réconciliation.

87. La MANUSOM a continué de renforcer la planification commune et la coordination dans son quartier général de Mogadiscio et ses bureaux régionaux, en étroite collaboration avec le BANUS, l'équipe de pays des Nations Unies et l'AMISOM. Le Groupe de planification commune a conduit l'élaboration du cadre

stratégique des Nations Unies pour la période 2017-2021 et des stratégies régionales communes de tous les États membres de la Fédération.

88. Les services de la MANUSOM ont continué de fournir des services intégrés d'analyse stratégique et opérationnelle aux hauts responsables de la Mission. En juin 2017, l'équipe d'analyse intégrée avait présenté plus d'une cinquantaine de produits analytiques sur une toute une série de questions ayant trait aux conditions de sécurité en Somalie, qui sont complexes et évoluent rapidement. Le pôle intégré d'information a continué de fournir une appréciation de la situation à l'échelle de la mission. En 2017, il a achevé la mise en service dans les sections et les bureaux régionaux de la base de données SAGE, administrée par le Département de l'appui aux missions, garantissant ainsi une gestion intégrée de l'information. Il a également aidé les bureaux régionaux à élaborer des politiques de continuité des opérations et de gestion des crises et prévoit d'organiser un exercice de simulation de crise en novembre 2017.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

89. Étant donné que le nouveau Gouvernement fédéral est en place et que des progrès considérables sont accomplis dans le processus de formation de l'État, les priorités stratégiques et les besoins en ressources de la MANUSOM pour 2018 ont été établis sur la base des hypothèses ci-après :

a) Pour que des progrès politiques soient accomplis, il sera essentiel que le nouveau Gouvernement soit stable et considéré comme légitime. Toutefois, la capacité du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération de fournir des services publics et d'assurer la sécurité demeurera limitée. La Somalie connaîtra probablement l'insécurité en raison d'attaques commises par les Chabab, de tensions interclaniques et de crises liées au climat;

b) Si le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération demeureront certainement attachés au fédéralisme et à l'édification de l'État, la définition des relations qu'ils entretiendront créera des tensions, tant au sein du Gouvernement qu'entre les différents clans. Faute de processus transparent et ouvert, les efforts visant à promouvoir le fédéralisme risquent d'exacerber les conflits intrarégionaux et interrégionaux;

c) En Somalie, la situation générale en matière de sécurité ne connaîtra probablement aucune amélioration sensible et restera marquée par des incidents liés à l'emploi de tactiques asymétriques et évolutives par les Chabab et d'autres groupes terroristes. Dans ce contexte, le maintien de la sécurité jouera un rôle déterminant et le coût des activités de l'ONU en Somalie restera élevé;

d) Les violations des droits de l'homme risquent de se poursuivre. Une meilleure application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et des mesures visant notamment à renforcer les institutions nationales, le contrôle civil et les structures de l'état de droit sera décisive pour réduire les risques de violations à l'égard de civils;

e) Les préparatifs en vue du transfert par l'AMISOM de la responsabilité principale en matière de sécurité aux forces somaliennes se poursuivront mais ils pourraient prendre du retard et nécessiteront la prestation d'une assistance considérable aux acteurs nationaux sous la forme de conseils techniques, d'un renforcement de leurs capacités et de services de coordination et autres services d'appui. L'AMISOM devra maintenir une présence tout au long de cette période de transition, durant laquelle elle aura besoin d'un financement accru. En 2018, elle continuera de jouer un rôle crucial en vue d'assurer la sécurité et de faciliter les activités de l'ONU en Somalie.

Priorités stratégiques pour 2018

90. Compte tenu de ces hypothèses retenues aux fins des prévisions, des conclusions de l'évaluation stratégique sur la Somalie réalisée par l'ONU et de la résolution [2358 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, les priorités stratégiques ci-après guideront l'action de la MANUSOM en 2018 :

Politique : établissement d'un État fédéral opérationnel

a) Renforcement du fédéralisme et édification de l'État : faciliter le dialogue politique entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération afin que leurs attributions et responsabilités respectives soient clairement établies, conformément à la Constitution fédérale provisoire; aider le Gouvernement fédéral à mettre en place une instance de dialogue et de prise de décisions ouverte et transparente; favoriser la participation des États membres de la Fédération au processus de fédéralisation; œuvrer à la reconnaissance officielle des États membres de la Fédération en tant qu'entités constitutionnelles et renforcer leurs assemblées législatives; accroître les capacités institutionnelles des États membres de la Fédération en vue d'améliorer la prestation de services et d'étendre l'autorité de l'État à l'échelle des districts et au niveau local;

b) Processus de révision constitutionnelle : faciliter la conclusion d'accords politiques concernant le modèle fédéral somalien, et plus particulièrement le partage du pouvoir, des ressources et des recettes, le dispositif de sécurité et le système judiciaire et pénitentiaire; aider les institutions somaliennes à superviser et à achever la révision de la Constitution fédérale provisoire; organiser une campagne nationale d'instruction civique et d'information visant à mieux faire comprendre aux principales composantes de la société somalienne l'importance du processus de révision de la Constitution;

c) Règlement des conflits et réconciliation : appuyer, en coordination avec les principaux partenaires, les initiatives somaliennes de règlement pacifique des conflits internes, notamment en y faisant participer les femmes et les jeunes; veiller à ce que les processus de réconciliation tiennent compte des questions liées aux droits de l'homme et à la protection et intègrent des mécanismes de justice transitionnelle appropriés; renforcer la capacité des médias locaux de mieux faire connaître les questions de paix et de réconciliation;

d) Élections suivant le principe « une personne, une voix » : orienter l'élaboration et la mise en place des cadres législatifs et politiques nécessaires à la préparation d'élections suivant le principe « une personne, une voix » en 2021, notamment en facilitant la conclusion des accords politiques requis à cette fin; renforcer les capacités techniques et opérationnelles de la Commission électorale nationale indépendante et appuyer la création de la Commission à l'échelon national et au niveau des États; participer à l'enregistrement des partis politiques, à la planification du processus d'inscription sur les listes électorales et à la tenue des campagnes nationales d'instruction civique et de sensibilisation des électeurs;

Approche globale de la sécurité

e) Préconiser et orienter la création d'institutions chargées de l'état de droit et de la sécurité qui soient financièrement viables; aider le Gouvernement fédéral et les administrations des États membres de la Fédération à renforcer leurs capacités en vue de doter le secteur de la sécurité des moyens de s'acquitter de ses responsabilités et d'adopter une approche plus équilibrée, en accordant une plus grande attention à la police, et au système judiciaire et pénitentiaire; favoriser, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, l'élaboration d'un processus

visant à intégrer les membres de milices à l'armée, à la police et éventuellement à d'autres services chargés de la sécurité; resserrer les liens entre le programme national de désengagement des combattants, l'action globale visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent et les activités d'appui à la justice et de relèvement au niveau local; soutenir les actions menées par la Somalie pour lutter contre l'idéologie extrémiste, y compris en traduisant sur le plan opérationnel l'actuelle stratégie somalienne visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent; appuyer la mise en place de l'Équipe chargée du relèvement local et de l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État placée sous la direction de civils; prêter assistance aux autorités en neutralisant les engins explosifs; favoriser l'établissement de mécanismes de responsabilité et de surveillance;

Relèvement socioéconomique

f) Accroître la cohérence des activités dans le domaine des politiques, de la sécurité et du développement, notamment en aidant le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération à appliquer le plan national de développement et le Nouveau Partenariat pour la Somalie et en renforçant la responsabilité des institutions somaliennes, en particulier en ce qui concerne la lutte contre la corruption; apporter un appui politique à la réalisation de consensus et à la conclusion d'accords entre le secteur privé et les pouvoirs publics sur la fiscalité et la collecte de recettes; encourager l'investissement dans les infrastructures ainsi que le renforcement des programmes de protection sociale et apporter un appui politique à de telles initiatives;

Droits de l'homme et protection

g) Engager un dialogue avec les autorités nationales, les forces internationales et toutes les autres parties au conflit pour leur faire bien comprendre l'obligation qui leur incombe de protéger les citoyens, de prévenir et d'atténuer les violations et de réduire les répercussions des hostilités, notamment en appliquant la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme; mener des activités de plaidoyer et un dialogue direct en vue de prévenir et de sanctionner les violations commises par les forces nationales et internationales; favoriser l'élaboration de lois respectueuses des droits de l'homme à l'échelle fédérale et au niveau des États et veiller à ce que la protection des droits fondamentaux soit consacrée dans la constitution fédérale révisée et harmonisée dans les constitutions des États membres de la Fédération; aider le Gouvernement fédéral à mettre en œuvre les plans d'action visant à mettre fin aux meurtres et aux mutilations d'enfants ainsi qu'à leur recrutement et à leur utilisation dans des conflits armés; œuvrer au renforcement de la capacité de l'Armée nationale et de la police somaliennes de lutter contre les violences sexuelles liées au conflit; appuyer l'élaboration de mécanismes de justice communautaire reliés au système de justice formelle; soutenir le renforcement des mécanismes de contrôle et des dispositifs de responsabilisation, tels que la Commission nationale des droits de l'homme; donner à la société civile les moyens de faire œuvre de plaidoyer et de surveiller la conduite des services de sécurité somaliens en matière de droits de l'homme et d'en rendre compte.

Reconfiguration de la mission et modifications proposées

91. Le montant des ressources dans le budget pour 2018 reflète la nécessité de reconfigurer la Mission au regard des priorités définies dans la résolution [2358 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité. Cette reconfiguration comprendra un certain nombre de réaffectations et les modifications ci-après :

a) Renforcement de la présence de l'ONU dans les États membres de la Fédération : conformément aux résolutions [2275 \(2016\)](#) et [2358 \(2017\)](#), la

MANUSOM entend utiliser son budget de fonctionnement, y compris les montants alloués aux consultants et aux moyens aériens de l'Organisation, de manière efficace et stratégique afin de pouvoir se déployer avec une grande souplesse dans les États membres de la Fédération, sans accroître considérablement sa présence et en tenant compte de la capacité d'absorption de ses bureaux régionaux et des conditions de sécurité. Cela lui permettra de mieux faciliter le règlement des conflits, le processus de révision constitutionnelle, les activités d'instruction civique et de sensibilisation et l'adoption d'une approche globale de la sécurité dans les États membres de la Fédération;

b) Formation d'un secrétariat de l'approche globale de la sécurité : dans sa résolution [2358 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prié la MANUSOM de fournir des conseils stratégiques à l'appui d'une approche globale de la sécurité, conformément au Pacte de sécurité et au Nouveau Partenariat pour la Somalie, afin de soutenir leur mise en œuvre. En tant que point de contact entre les différentes composantes de la MANUSOM, du BANUS et de l'AMISOM, le secrétariat veillera à la cohérence et établira des liens politiques entre tous les participants à la mise en œuvre de l'approche globale de la sécurité;

c) Renforcement des capacités de la MANUSOM dans le domaine de la diligence voulue en matière de droits de l'homme : dans sa résolution [2358 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prié la MANUSOM d'appliquer à l'ensemble de l'AMISOM et au secteur de la sécurité en Somalie la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme applicable à l'échelle du système des Nations Unies. La MANUSOM devra renforcer sa capacité d'appliquer cette politique au secteur de la sécurité en Somalie, à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes participant à des opérations communes avec l'AMISOM. Cette question est plus importante que jamais, car le transfert sous conditions des responsabilités de l'AMISOM aux institutions somaliennes chargées de la sécurité a commencé et pourrait constituer un précédent pour les futures opérations de paix de l'Union africaine;

d) Lutte contre l'extrémisme violent : dans sa résolution [2358 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prié la MANUSOM d'aider le Gouvernement fédéral somalien à appliquer la stratégie et le plan d'action nationaux visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent en vue de renforcer les capacités de la Somalie dans le domaine de la lutte contre le terrorisme;

e) Renforcement des capacités de gestion de l'information à l'échelle du système et d'évaluation des risques : la situation politique et les conditions de sécurité en Somalie demeurant instables et imprévisibles, la MANUSOM doit renforcer ses capacités de gestion de l'information à l'échelle du système et d'évaluation des risques. L'évaluation des risques a été essentielle pour permettre à la MANUSOM d'exécuter son mandat de manière souple et adaptée à l'évolution de la situation;

f) Réduction des effectifs du bureau de Nairobi : le centre de gravité politique continuant de se déplacer vers Mogadiscio, la MANUSOM propose de réduire les effectifs de son bureau de Nairobi et de lui donner pour seule fonction d'assurer la liaison avec les principaux États Membres et partenaires maintenant une présence permanente à Nairobi.

92. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la MANUSOM sont présentés ci-après.

Tableau 8

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité politique et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des institutions largement représentatives mises en place en Somalie

i) Définition claire par le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération de leurs attributions et fonctions respectives, énoncées dans la Constitution

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : mise en place de 4 administrations provisoires régionales, outre celles du Puntland et du Somaliland

2017 (estimation) : accord sur la procédure d'officialisation des administrations provisoires régionales et définition du statut de Banadir et Mogadiscio; réalisation de progrès dans la négociation entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération et conclusion d'accords dans les domaines principaux

2018 (objectif) : officialisation du statut juridique des États membres de la Fédération; définition de leurs fonctions et attributions et de celles du Gouvernement fédéral

ii) Révision de la Constitution fédérale provisoire

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : achèvement de la révision technique de la Constitution fédérale provisoire par la Commission indépendante de révision et d'application de la Constitution et le Comité de contrôle

2017 (estimation) : approbation par les parties prenantes de la nouvelle feuille de route pour le processus de révision constitutionnelle, recensement et examen des articles prioritaires dont la modification est proposée

2018 (objectif) : tenue de consultations aux niveaux national et régional concernant les projets d'amendement à la Constitution fédérale provisoire

iii) Règlement ou gestion pacifique des conflits réels ou potentiels

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : utilisation des bons offices en vue d'apaiser les tensions liées aux opérations électorales et au processus de formation de l'État; fourniture d'un appui et coordination aux fins de la conclusion d'accords de cessez-le-feu à Gaalkacyo

2017 (estimation) : tenue de consultations dans le contexte de l'élaboration du cadre de réconciliation nationale; analyse des conflits à Gaalkacyo et Marka ainsi que dans le Galmudug et le Somaliland

2018 (objectif) : achèvement et mise en application du cadre de réconciliation nationale; établissement d'un réseau de médiateurs somaliens participant au règlement des conflits

iv) Préparatifs en vue d'élections au suffrage universel en Somalie

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : recrutement et formation introductive aux tâches administratives électorales du personnel de la Commission électorale nationale indépendante, y compris son secrétaire général

2017 (estimation) : adoption par la Commission électorale nationale indépendante d'un plan stratégique quinquennal en vue de la tenue d'élections suivant le principe « une personne, une voix » en 2021

2018 (objectif) : adoption d'un plan opérationnel sur la base de la stratégie quinquennale de la Commission électorale nationale indépendante; élaboration finale de la loi électorale; lancement des opérations d'enregistrement des partis politiques; établissement d'un plan d'inscription des électeurs

v) Taux de représentation des femmes dans tous les processus politiques nationaux et locaux ainsi qu'au niveau des États

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : 15 % de femmes dans le Gouvernement fédéral et dans d'autres organes de décision

2017 (estimation) : 25 % de femmes dans le Gouvernement fédéral et dans d'autres organes de décision; intégration dans tous les instruments juridiques, y compris la Constitution fédérale, de dispositions fixant la représentation des femmes à 30 %

2018 (objectif) : 30 % de femmes dans le Gouvernement fédéral, dans les administrations des États membres de la Fédération et dans d'autres organes de décision et intégration de la règle des 30 % dans tous les instruments juridiques

Produits

- Fourniture de conseils au Gouvernement fédéral, au Parlement fédéral et à la Commission des frontières et de la Fédération lors de 6 réunions consultatives afin de définir une procédure pour reconnaître officiellement l'ensemble des administrations régionales provisoires comme États membres de la Fédération

- Facilitation de 10 consultations concernant le processus de révision constitutionnelle et de 2 visites de spécialistes internationaux des questions constitutionnelles en Somalie en vue de fournir au Parlement fédéral, au Ministère des affaires constitutionnelles et aux autres parties prenantes principales des conseils pour l'introduction d'amendements à la Constitution fédérale provisoire
- Organisation de 6 réunions consultatives destinées à apporter un appui technique et des conseils au Gouvernement fédéral et aux États membres de la Fédération en vue de poursuivre l'examen des questions liées au fédéralisme
- Tenue de 4 réunions consultatives sur le fédéralisme et les processus politiques à Mogadiscio et dans les capitales des États fédérés, rassemblant 40 personnalités influentes, groupes de la société civile et organisations de femmes
- Fourniture de conseils et d'un appui technique au Gouvernement fédéral, aux États membres de la Fédération et à la société civile dans le cadre de la validation et de la mise en application du cadre de réconciliation nationale
- Analyse des conflits à Gaalkacyo et Marka ainsi que dans le Galmudug et le Somaliland et élaboration de procédures visant à soutenir les efforts de réconciliation
- Organisation de 2 séances de formation visant à renforcer les capacités de médiation des femmes somaliennes, notamment des représentantes au Parlement
- Fourniture de conseils techniques et d'un appui logistique à la Commission électorale nationale indépendante aux fins de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2017-2021, notamment grâce à l'élaboration et à l'application d'un plan opérationnel logistique, au recensement des infrastructures nécessaires au processus d'inscription des électeurs, au renforcement des capacités du secrétariat de la Commission et à l'organisation de séances de coordination entre la Commission, les donateurs et les partenaires internationaux
- Organisation de 10 ateliers à l'appui des consultations sur les systèmes électoraux à l'échelle du pays et fourniture de conseils d'experts au Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales aux fins de la rédaction d'une loi électorale
- Élaboration de 1 stratégie de sensibilisation visant à améliorer la représentation des femmes et à accroître leur participation aux processus politiques
- Organisation de 1 sondage national annuel visant à recueillir l'avis des citoyens sur le fédéralisme et de 4 groupes de discussion
- Lancement de 2 campagnes de communication stratégique visant à mieux faire connaître le rôle de la Commission électorale nationale indépendante dans l'organisation des élections suivant le principe « une personne, une voix » et à encourager la population somalienne à participer aux initiatives de lutte contre la corruption
- Organisation de 4 ateliers de formation à l'intention de 100 journalistes en vue d'échanger des connaissances et de mieux faire connaître le processus de révision de la Constitution fédérale

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Institutions judiciaires et pénitentiaires indépendantes et responsables véritablement opérationnelles et en mesure de répondre sans exclusive aux besoins du peuple somalien en matière de justice

i) Exécution du Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : approbation du Programme conjoint pour l'état de droit en Somalie par le comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie; exécution de 50 % du plan de travail pour 2016-2017

2017 (estimation) : exécution de 100 % du plan de travail pour 2016-2017 et passage à la phase II du Programme conjoint pour l'état de droit, portant sur la période 2018-2020

2018 (objectif) : exécution de 30 % de la phase II du Programme conjoint pour l'état de droit

ii) Mise en place du dispositif judiciaire et pénitentiaire

2016 (résultats effectifs) : conclusion d'un accord technique sur le dispositif judiciaire et pénitentiaire

2017 (estimation) : conclusion d'un accord politique sur le dispositif judiciaire et pénitentiaire à l'issue de consultations avec les États membres de la Fédération

2018 (objectif) : création et mise en service de comités techniques dans 5 États membres de la Fédération et rédaction des principales lois du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération requises pour mettre en place le dispositif judiciaire et pénitentiaire

iii) Mise en place des services judiciaires et pénitentiaires dans les États membres de la Fédération

2016 (résultats effectifs) : mise en place des tribunaux et des bureaux du Procureur général dans 2 capitales d'États membres de la Fédération (Kismayo et Baidoa); évaluation de la gestion des données pénitentiaires de la Somalie

2017 (estimation) : mise en place des tribunaux et des bureaux du Procureur général dans 5 capitales d'États membres de la Fédération; élaboration d'un système de gestion des données pénitentiaires

2018 (objectif) : mise en service d'un système de gestion des données pénitentiaires; mise en place des tribunaux et des bureaux du Procureur général dans 50 % des capitales régionales; utilisation du système de gestion des données pénitentiaires dans quatre prisons (Mogadiscio, Baidoa, Kismayo et Beledweyne)

Produits

- Formation, aux niveaux fédéral et régional, de 200 directeurs de prison et membres du personnel pénitentiaire à la gestion des établissements pénitentiaires et appui technique à la sélection de 600 candidats en vue de leur formation au métier d'agent de l'administration pénitentiaire
- Formation de 50 membres du personnel pénitentiaire à la gestion des données relatives au personnel et aux détenus
- Organisation de 6 ateliers aux fins de l'élaboration d'un plan visant à renforcer l'efficacité du personnel pénitentiaire
- Coordination du projet pilote de réinsertion de prisonniers à haut risque de Baidoa et prestation d'une assistance technique aux partenaires opérationnels et aux parties prenantes nationales, notamment en ce qui concerne la réinsertion des détenus au sein des communautés

- Fourniture de conseils dans le domaine de l'état de droit et de services de secrétariat au groupe de coordination du plan national de développement chargé des questions judiciaires et policières et à son sous-groupe de travail sur la justice
- Fourniture d'un appui lors de 16 forums de parties prenantes du secteur judiciaire dans 4 États membres de la Fédération
- Organisation de 20 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de groupes d'une quarantaine de participants issus d'organisations de la société civile, et plus particulièrement d'associations de femmes et de jeunes, en vue de superviser le fonctionnement des systèmes de justice formelle et traditionnelle dans 4 États membres de la Fédération
- Tenue de 5 séminaires de renforcement des capacités et d'assistance technique à l'intention de 350 membres du personnel judiciaire de 5 États membres de la Fédération dans les domaines du droit pénal, du droit civil, du droit procédural civil et pénal et de la déontologie judiciaire
- Fourniture d'un appui lors de 4 ateliers de formation juridique tenus à l'intention de 120 participants avec le concours de responsables officiels et représentants du système de justice traditionnelle en vue de renforcer les capacités des mécanismes de justice traditionnelle, de resserrer leurs liens avec le système de justice formelle et d'améliorer le respect des normes en matière de droits de l'homme
- Production de 4 dossiers multimédias et de 5 émissions radiophoniques « La voie vers la paix » sur les principaux faits nouveaux et réformes ayant une incidence sur les institutions judiciaires et pénitentiaires à l'intention du grand public

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Renforcement du secteur de la sécurité en Somalie

i) Mise en service et renforcement par le Gouvernement fédéral du Bureau de la sûreté nationale et régionale faisant office de secrétariat du Conseil national de sécurité

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : examen de l'accord relatif au dispositif national de sécurité; approbation du concept expérimental d'assistance technique au Puntland

2017 (estimation) : conclusion de l'accord relatif au dispositif national de sécurité par le Gouvernement fédéral et les États membres de la fédération le 16 avril 2017; création d'un groupe d'analyse des questions de sécurité au sein du bureau de la sûreté régionale du Puntland et approbation d'un programme dans 2 autres États membres de la Fédération

2018 (objectif) : mise en place du dispositif national de sécurité conformément au Pacte de sécurité conclu par le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux; approbation du programme du Ministère de la sécurité dans tous les États membres de la Fédération et établissement de liens opérationnels avec leurs bureaux de la sûreté régionale respectifs

ii) Actualisation de l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice compte tenu de l'accord relatif au dispositif national de sécurité; début de l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice au niveau des États membres de la Fédération

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : collecte de données aux fins de l'établissement du rapport sur l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice

2017 (estimation) : publication du rapport sur l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice et utilisation dudit rapport par le Ministère des finances du Gouvernement fédéral aux fins de l'application de l'accord relatif au dispositif national de sécurité

2018 (objectif) : mise en place de programmes d'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice dans les 5 États membres de la Fédération aux fins de la création de structures abordables

iii) Ratification du Code maritime somalien et création d'institutions fonctionnelles dans le domaine de l'administration maritime

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : approbation du projet de code maritime somalien par le Gouvernement fédéral; intégration du mandat du Comité de coordination de la sécurité maritime et de la structure du Comité national de coordination maritime dans la politique nationale de sécurité

2017 (estimation) : ratification du Code maritime somalien; le Comité de coordination de la sécurité maritime applique la stratégie relative aux ressources maritimes et à la sécurité de la Somalie et appuie la mise en service du Comité national de coordination maritime

2018 (objectif) : établissement du Département de l'administration maritime; application des priorités de la stratégie relative aux ressources maritimes et à la sécurité de la Somalie par le Comité de coordination de la sécurité maritime; entrée en service du Comité national de coordination maritime

iv) Gestion sûre et transparente des armes et munitions par le Gouvernement fédéral, grâce à la création de la Commission de gestion des armes et munitions, et renforcement des capacités du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération dans le domaine de la gestion des engins explosifs

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : conception du système de gestion des armes et munitions et tenue d'une réunion du comité directeur par trimestre; présentation par le Gouvernement fédéral de rapports semestriels au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009) sur la Somalie et l'Érythrée

2017 (estimation) : mise en œuvre d'un système global de gestion des armes et munitions par le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération

2018 (objectifs) : marquage des armes effectué par le Gouvernement fédéral dans les 5 États membres de la Fédération conformément aux obligations énoncées par le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 751 (1992) et 1907 (2009)

v) Présence de structures de base pour la création d'une force de police somalienne unifiée, capable, professionnelle, responsable et respectueuse des droits aux niveaux de l'État fédéral et des États fédérés

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : création d'un système de police fédéralisé et doté de moyens de neutralisation des engins explosifs et d'intervention contre les menaces explosives, dans le cadre de l'application du nouveau dispositif de police

2017 (estimation) : formation de comités techniques chargés du nouveau dispositif de police dans les 5 États membres de la Fédération ainsi qu'à l'échelle fédérale; élaboration de plans de police; intégration des moyens de neutralisation des engins explosifs et d'intervention contre les menaces explosives au dispositif de police à l'échelon fédéral et au niveau des États membres de la Fédération

2018 (objectif) : entrée en activité de services de police embryonnaires dans les cinq États membres de la Fédération; création d'une police fédérale somalienne intégrant les moyens de gestion des engins explosifs

vi) Augmentation du nombre de combattants désengagés participant à des programmes de réinsertion ou de réintégration

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : réintégration avec succès de 500 autres combattants désengagés

2017 (estimation) : réintégration avec succès de 500 autres combattants désengagés

2018 (objectif) : réintégration avec succès de 500 autres combattants désengagés et inscription de 500 ex-combattants réhabilités à des programmes de réintégration socioéconomique

vii) Lancement du processus visant à porter à au moins 18 000 hommes les effectifs de l'Armée nationale somalienne, comme prévu dans l'accord relatif au dispositif national de sécurité

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : amélioration de la coordination grâce à l'établissement d'une structure accordant la priorité aux besoins en formation et en matériel de l'Armée nationale somalienne

2017 (estimation) : achèvement de l'opération conjointe de vérification de l'Armée nationale somalienne (désormais appelée évaluation de l'état de préparation opérationnelle)

2018 (objectif) : certification, sur la base de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle, de l'aptitude d'autres unités de l'Armée nationale somalienne à assumer les tâches exécutées par l'AMISOM

Produits

- Tenue de 5 réunions dans les États membres de la Fédération en vue de mieux faire connaître aux parties prenantes l'accord relatif au dispositif national de sécurité
- Organisation de 6 réunions sur l'application de l'accord relatif au dispositif national de sécurité entre le Gouvernement fédéral, les États membres de la Fédération, l'ONU et les partenaires internationaux à Mogadiscio
- Exécution de 5 programmes d'information visant à mieux faire connaître l'examen des dépenses publiques en matière de sécurité et de justice aux dirigeants des États fédérés du Sud-Ouest (Baidoa), du HirChébéli (Beledweyne), du Djoubaland (Kismayo), du Puntland (Garowe) et du Galmudug.
- Tenue de 15 réunions en vue de fournir aux principales institutions chargées de la sécurité des conseils pour la mise en place d'un système de gestion des armes et munitions, notamment pour la création d'une commission de gestion des armes et munitions et de cadres législatifs à l'échelon fédéral et au niveau des États membres de la Fédération
- Organisation de 5 ateliers ou stages de formation visant à renforcer les capacités de marquage, d'enregistrement et de destruction d'armes dans les États membres de la Fédération
- Élaboration et diffusion de 10 rapports visant à sensibiliser les autorités et populations locales aux risques liés aux explosifs et aux interventions visant à réduire ces risques
- Organisation de 14 réunions avec les services de police somaliens fédéraux et sous-fédéraux en vue de les coordonner et de leur apporter des conseils stratégiques visant à renforcer leur capacité de réduire les risques liés aux engins explosifs
- Organisation, au niveau fédéral et dans les États membres de la Fédération, de 8 séances de formation à la détection d'engins explosifs improvisés ou non et uniformisation des modules de formation avec les parties prenantes
- Organisation de 2 réunions de groupes de travail à l'appui de la création d'un département de l'administration maritime à Mogadiscio et coordination de 6 séances de coordination maritime à l'échelle nationale
- Tenue de 8 ateliers sur les questions maritimes à l'intention des autorités et des partenaires internationaux du Somaliland, du Puntland, du Djoubaland et du Galmudug en vue d'appliquer les priorités de ces régions en la matière conformément à la stratégie relative aux ressources maritimes et à la sécurité de la Somalie
- Tenue de 4 ateliers de développement sectoriel et réunions de coordination avec les autorités du Somaliland

- Organisation de 24 séances de comités techniques visant à poursuivre la mise en place du nouveau dispositif de police au niveau fédéral et dans les États membres de la Fédération, et de 4 séances communes de comités techniques visant à consolider les accords passés entre les États membres de la Fédération et la police fédérale somalienne
- Tenue de 3 conférences réunissant les ministres responsables de la sécurité intérieure en vue d'approuver les nouvelles mesures par les comités techniques chargés du nouveau dispositif de police
- Tenue de 12 séances du groupe de travail sur le programme national de réinsertion des déserteurs organisées par le Gouvernement fédéral ainsi que les partenaires et donateurs internationaux avec le concours de la MANUSOM
- Organisation de 4 ateliers à Mogadiscio et dans les régions en collaboration avec le Gouvernement fédéral et les partenaires principaux, en vue de rendre le Gouvernement mieux à même d'appliquer le programme national de façon harmonisée au niveau fédéral et dans les États membres de la Fédération
- Organisation de 4 réunions du comité directeur de l'Armée nationale somalienne pour les questions de défense en vue de soutenir l'application de l'accord relatif au dispositif national de sécurité et du Pacte de sécurité
- Tenue de 12 réunions de l'Équipe internationale de conseil au secteur de la sécurité et du Comité de coordination des opérations militaires en vue de faciliter l'application du Pacte de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Amélioration de l'exercice des droits de l'homme, notamment par les femmes et les enfants

i) Renforcement de la capacité du Gouvernement fédéral de défendre et de faire respecter les droits de l'homme

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : intégration des conclusions et des recommandations issues de l'Examen périodique universel à la feuille de route et au plan d'action en matière de droits de l'homme

2017 (estimation) : exécution de 30 % des activités prévues dans la feuille de route et le plan d'action en matière de droits de l'homme, comme suite aux recommandations issues de l'Examen périodique universel

2018 (objectif) : exécution de 60 % des activités prévues dans la feuille de route et le plan d'action en matière de droits de l'homme; mise en place de cadres visant à appliquer la Convention relative aux droits de l'enfant à l'échelle nationale et mise à l'essai de mécanismes de justice pour mineurs dans un État membre de la Fédération

ii) Élaboration et application d'un plan d'action aux fins de la mise en place et du renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme en Somalie et du renforcement des institutions des droits de l'homme au Puntland et au Somaliland

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : promulgation de la loi portant création de la Commission nationale des droits de l'homme

2017 (estimation) : création de la Commission nationale des droits de l'homme en Somalie et nomination de ses neuf membres, dont au moins trois femmes; mise à la disposition des institutions du Puntland et du Somaliland des moyens dont elles ont besoin pour publier des rapports annuels sur les droits de l'homme

2018 (objectif) : lancement des activités de surveillance et de communication des informations de la Commission nationale des droits de l'homme en Somalie

iii) Renforcement des capacités et amélioration de la surveillance et de la communication des informations sur les violations des droits de l'homme, notamment sur les violences sexuelles liées au conflit et le sort des enfants en temps de conflit armé

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : établissement de mécanismes de surveillance et de communication des informations sur les droits de l'homme et les violences sexuelles liées au conflit; exécution de 25 % des activités prévues dans la feuille de route et le plan d'action en matière de droits de l'homme et des mesures de surveillance concernant le sort des enfants en temps de conflit armé

2017 (estimation) : exécution de 50 % des activités prévues dans la feuille de route et le plan d'action en matière de droits de l'homme et des mesures de surveillance concernant le sort des enfants en temps de conflit armé

2018 (objectif) : exécution de 75 % des activités prévues dans la feuille de route et le du plan d'action en matière de droits de l'homme et des mesures de surveillance concernant le sort des enfants en temps de conflit armé; les institutions des droits de l'homme et la société civile surveillent et signalent les violations des droits de l'homme et enquêtent sur les allégations en la matière

iv) Meilleure application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme par les entités chargées de la sécurité non onusiennes recevant un appui de l'ONU

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : application par l'AMISOM de 20 % des mesures d'atténuation faisant partie de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

2017 (estimation) : achèvement de l'évaluation des risques pour la police somalienne dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme; application de 30 % des mesures d'atténuation proposées dans le cadre de l'évaluation des risques pour l'Armée nationale somalienne et l'AMISOM

2018 (objectif) : application de 50 % des mesures d'atténuation proposées pour l'AMISOM, l'armée et les forces de police nationales somaliennes dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

Produits

- Organisation, dans tout le pays, de 36 missions de surveillance des violations graves commises contre des enfants, comprenant notamment la présélection des membres des forces armées et le contrôle des antécédents des miliciens
- Envoi de 15 missions d'observation de lieux de détention et de camps de déplacés dans le centre-sud, le Puntland et le Somaliland
- Organisation de 12 ateliers et 12 réunions sur l'enquête, la surveillance et la communication d'informations à l'intention des commissions des droits de l'homme du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération
- Tenue de 12 réunions du groupe de travail sur les mécanismes de surveillance et de communication d'informations concernant les violences sexuelles liées au conflit et de 1 réunion consultative sur les recherches en la matière
- Envoi de 8 missions dans 4 États membres de la Fédération – soit 2 par État – et 6 visites bimensuelles dans chacun d'entre eux – soit 24 au total – en vue de fournir de conseils sur les violences sexuelles liées au conflit et le sort des enfants en temps de conflit armé
- Tenue de 3 séances de consultation du Gouvernement fédéral concernant l'application du plan d'action, de 1 atelier d'examen et de validation par le Gouvernement fédéral organisé dans le cadre du comité directeur conjoint ONU/Gouvernement fédéral et de 1 groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé en vue d'achever l'élaboration du module de formation sur l'institutionnalisation de la protection de l'enfance
- Organisation de 5 réunions du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération aux fins de l'application de la feuille de route et du plan d'action en matière de droits de l'homme ainsi que des recommandations issues de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme
- Organisation à l'intention du Gouvernement fédéral et des États membres de la Fédération de 6 ateliers techniques et stratégiques sur l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et l'élaboration de lois visant à promouvoir et à protéger les droits des enfants, notamment au moyen de campagnes de sensibilisation
- Organisation de 5 séances de formation à l'intention des responsables des États membres de la Fédération et de la société civile sur le plan d'action national en faveur des droits de l'homme visant à lutter contre les violences sexuelles liées au conflit
- Organisation de 4 ateliers à l'intention du Ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme, du Ministère de la défense, du Ministère de l'information et d'autres parties prenantes en vue d'élaborer et de diffuser des plans d'action relatifs aux droits de l'homme, aux enfants et aux violences sexuelles liées au conflit
- Lancement de 1 campagne médiatique nationale visant à mettre fin au recrutement d'enfants et aux violences à leur égard
- Réalisation de 4 évaluations des risques dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, pour l'AMISOM, l'Armée nationale somalienne, la Police somalienne et les forces de sécurité des États membres de la Fédération
- Organisation de 4 séances de formation sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à l'intention de l'Armée nationale somalienne, de la Police somalienne, de la Force de défense du Puntland et de l'AMISOM

- Tenue de 6 réunions du groupe de travail conjoint ONU/AMISOM sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en vue de veiller à l'application de cette politique
- Organisation, à l'intention des ministères des États membres de la Fédération chargés de la justice, des femmes et des droits de l'homme et des affaires religieuses, de 2 ateliers sur le traitement des cas de violence sexuelle, y compris les échanges avec les victimes, les enquêtes, la collecte des preuves et la collaboration avec les procureurs
- Fourniture de conseils et de directives au Ministère de la promotion de la femme et des droits de l'homme aux fins de la ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Stratégies et approches efficaces et concertées de l'ONU et de la communauté internationale en Somalie

i) Mise en place d'un cadre stratégique des Nations Unies à l'appui des priorités nationales

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : application dans les délais prescrits et examen trimestriel du cadre stratégique intégré

2017 (estimation) : élaboration du cadre stratégique des Nations Unies sur la base de l'évaluation stratégique, du plan national de développement et des politiques et cadres nationaux pertinents

2018 (objectif) : application dans les délais prescrits et examen trimestriel du cadre stratégique des Nations Unies

ii) Renforcement de la coordination entre le Gouvernement fédéral et les partenaires internationaux dans le cadre du Nouveau Partenariat pour la Somalie

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : financement de 15 programmes conjoints dans le cadre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie, par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie

2017 (estimation) : financement de plus de 50 % des nouveaux programmes conjoints des Nations Unies dans le cadre du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie

2018 (objectif) : mise en œuvre du plan national de développement dans le cadre du Nouveau Partenariat pour la Somalie, au moins 50 % du financement des nouveaux programmes des Nations Unies étant assuré par les structures rattachées au Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie

iii) Application du Pacte de sécurité

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : tenue de débats politiques concernant une approche globale de la sécurité facilités

par le secrétariat du « S6 »; examen des possibilités d'adopter une approche globale de la sécurité lors de la Conférence de Londres sur la Somalie

2017 (estimation) : réalisation d'un consensus sur une approche globale de la sécurité et adoption de cette notion lors de la Conférence de Londres sur la Somalie; application du Pacte de sécurité favorisant la conclusion d'un accord sur le dispositif national de sécurité et la tenue de consultations internationales visant à renforcer le mécanisme de stabilisation

2018 (objectif) : mise en œuvre de l'approche globale de la sécurité

iv) Élaboration et application de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : lancement par le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération du cadre de programmes visant à appuyer les initiatives en faveur de la gouvernance, de la réconciliation et du relèvement local

2017 (estimation) : ajustement de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral au Pacte de sécurité; les programmes de stabilisation sont conformes à la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral ainsi qu'aux plans de travail des États membres de la Fédération et contribuent à leur mise en œuvre

2018 (objectif) : coordination de la stratégie globale de stabilisation par le Gouvernement fédéral; conception et application par les États membres de la Fédération de plans de travail établissant des liens entre l'appui infranational et les initiatives en faveur de la gouvernance, de la réconciliation et du relèvement local

v) Traduction sur le plan opérationnel de la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : sans objet

2017 (estimation) : conclusion d'un accord politique entre le Gouvernement fédéral et les États membres de la Fédération en vue de mettre en service la structure de coordination des activités visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent

2018 (objectif) : traduction sur le plan opérationnel de la stratégie nationale somalienne de prévention de l'extrémisme violent au moyen de projets de renforcement des capacités visant à remédier aux causes du problème

vi) Élaboration et application de la politique nationale en faveur des jeunes

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : consultation des jeunes somaliens; élaboration d'un projet de politique en faveur des jeunes; approbation de la stratégie des Nations Unies pour les jeunes par le forum politique de haut niveau pour la Somalie; intégration des questions concernant les jeunes au plan national de développement

2017 (estimation) : approbation de la politique du Gouvernement fédéral en faveur des jeunes par toutes les parties prenantes et actualisation de celles du Somaliland et du Puntland

2018 (objectif) : application de la politique du Gouvernement fédéral en faveur des jeunes, dont les objectifs doivent être atteints dans les délais prescrits

vii) Établissement et mise en service d'une plateforme commune de lutte contre la corruption avec le concours du système des Nations Unies

Mesure des résultats

2016 (résultats effectifs) : sans objet

2017 (estimation) : présentation de la loi anticorruption révisée en vue de son adoption par le Parlement

2018 (objectif) : évaluation du système national d'intégrité, qui doit servir de base dans l'application de la stratégie nationale de lutte contre la corruption

Produits

- Tenue de 1 séminaire-retraite conjoint de l'Union africaine et de l'ONU
- Organisation de 12 réunions d'information à l'intention des donateurs sur l'état d'avancement de la programmation conjointe des Nations Unies et des opérations financées par le Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie
- Tenue de 6 réunions du comité directeur du Mécanisme pour le développement et la reconstruction de la Somalie
- Organisation de 2 réunions du Forum de partenariat de haut niveau entre la Somalie et la communauté internationale coprésidées par le Président et visant à examiner des questions d'orientation et de mise en œuvre à un haut niveau
- Tenue de 1 séminaire retraite conjoint de la MANUSOM et de l'équipe de pays des Nations Unies visant à faciliter la planification stratégique et la programmation conjointe
- Organisation de 12 réunions du Forum sur l'approche globale de la sécurité, qui regroupe le Gouvernement fédéral et la communauté internationale, et établissement de contacts quotidiens au sujet de cette approche entre le Gouvernement fédéral et les acteurs internationaux investissant dans le domaine de la sécurité en Somalie.
- Fourniture de services de secrétariat au Forum sur l'approche globale de la sécurité
- Exécution de 2 programmes à l'appui de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral par les organismes des Nations Unies

- Organisation de 2 ateliers visant à aider le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales ainsi que les Ministères de l'intérieur des États membres de la Fédération à mener une procédure ouverte à tous en vue de modifier par consensus la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral, et de 4 ateliers sur l'élaboration de 4 plans de stabilisation des États membres de la Fédération visant à compléter la stratégie fédérale
- Fourniture d'une assistance technique au Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales pour l'analyse et la collecte des données au moyen de 2 outils de gestion de l'information (d'une part, l'indice de fragilité et, d'autre part, le modèle de maturité et la plateforme relative à la situation opérationnelle commune à l'échelle de la mission) visant à faciliter la coordination et le suivi de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral avec les principales parties prenantes
- Production et distribution aux partenaires de stabilisation nationaux et internationaux de 2 rapports analytiques sur l'indice de fragilité et le modèle de maturité concernant 12 districts, en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales, l'objectif étant d'orienter la coordination de la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral et l'exécution des programmes
- Fourniture d'un appui pour 12 réunions de coordination de la stabilisation organisées par le Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales en vue de faciliter l'harmonisation de ses activités avec la stratégie de stabilisation du Gouvernement fédéral
- Organisation de 1 atelier sur le système national d'intégrité à l'intention des principales parties prenantes
- Organisation de 2 ateliers de sensibilisation à l'intention des points de contact chargés de prévenir et combattre l'extrémisme violent et des coordonnateurs des autorités à l'échelle fédérale et au niveau des États membres de la Fédération
- Organisation de 12 réunions avec les partenaires internationaux en vue de coordonner des interventions ciblées visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent
- Création de 1 base de données en ligne sur les activités visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent en Somalie dans le cadre de l'initiative *Tubta Toosan* (« droit chemin ») du Gouvernement fédéral
- Tenue de 11 réunions du Groupe d'information des Nations Unies et 2 réunions du groupe de travail sur les communications stratégiques à l'intention des partenaires internationaux
- Facilitation de la participation des parties prenantes à 12 réunions de coordination des jeunes dans les États membres de la Fédération et tenue de 1 conférence nationale de la jeunesse
- Organisation de 4 réunions du Conseil consultatif des jeunes avec de hauts responsables de l'ONU en Somalie
- Organisation de 12 réunions et de 1 séminaire-retraite annuel du Groupe de travail interorganisations sur la jeunesse et le développement
- Transmission par le fonds somalien pour les jeunes (volet jeunesse du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires pour la Somalie) de 2 demandes de projets d'organisations de la société civile menés par des jeunes à l'appui d'une des six priorités énoncées dans la stratégie des Nations Unies en faveur des jeunes en Somalie (emploi et esprit d'entreprise, éducation et formation professionnelle, protection des droits et instruction civique, participation politique, santé et consolidation de la paix)
- Réalisation de 10 activités de sensibilisation afin de veiller à ce que les vues des organisations de jeunes soient prises en considération dans le processus politique

Facteurs externes

93. La MANUSOM devrait atteindre ses objectifs, à condition que : a) la situation en matière de sécurité continue de s'améliorer dans le centre-sud de la Somalie; b) les relations entre le Gouvernement fédéral, le Parlement fédéral et les États membres de la Fédération soient fructueuses et courtoises; c) les administrations et organisations

agissant à l'échelle régionale et internationale poursuivent leur action en Somalie; d) la communauté internationale élargisse son appui politique et financier, en particulier vis-à-vis de l'AMISOM, ainsi qu'en faveur du renforcement des institutions de sécurité somaliennes et des élections de 2020/21.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 9

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 1 ^{er} janvier 2016 -31 décembre 2017 | | | Montants nécessaires pour 2018 | | Variation 2017-2018 | |
|---|--|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Crédits ouverts | Montant estimatif des dépenses | | Total | Dépenses non renouvelables | Budget approuvé pour 2017 | Augmentation/ (diminution) |
| | | Écart estimatif | (3) = (2) - (1) | | | | |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) | (5) | (6) | (7) = (4) - (6) |
| Militaires et personnel de police | 25 987,2 | 26 968,4 | 981,2 | 14 276,5 | – | 13 352,8 | 923,7 |
| Personnel civil | 55 247,4 | 57 326,9 | 2 079,5 | 31 677,9 | – | 28 879,7 | 2 798,7 |
| Dépenses opérationnelles | 105 640,7 | 102 580,0 | (3 060,7) | 50 523,8 | 1 726,3 | 51 931,8 | (1 408,0) |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 186 875,3 | 186 875,3 | – | 96 478,2 | 1 726,3 | 94 164,3 | 2 313,9 |

Tableau 10

Effectifs nécessaires

| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | Personnel recruté sur le plan national | | | | Total |
|-----------------------------|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|--|-------------------------------------|-------------------|--|-----------------|---------------|-------------------------------|----------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Total partiel | Service mobile/ Service de sécurité | Services généraux | Total (personnel international) | Administrateurs | Agents locaux | Volontaires des Nations Unies | |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2017 | 1 | 2 | 1 | 7 | 30 | 39 | 29 | 1 | 110 | 49 | – | 159 | 69 | 41 | 4 | 273 |
| Effectif proposé pour 2018 | 1 | 2 | 1 | 7 | 31 | 40 | 29 | 1 | 112 | 49 | – | 161 | 75 | 41 | 4 | 281 |
| Variation | – | – | – | – | 1 | 1 | – | – | 2 | – | – | 2 | 6 | – | – | 8 |

94. Si, à l'échelle de la Mission, il n'y a pas d'écart entre le budget et les dépenses de l'exercice 2016-2017, le dépassement prévu au titre des militaires et du personnel de police ainsi que du personnel civil s'explique par : a) un taux de déploiement plus élevé que prévu pour le groupe de gardes des Nations Unies (approbation d'un coefficient délais de déploiement de 5 %, contre 0 % prévu au budget); b) une augmentation du taux de l'indemnité de subsistance (missions) de 85 dollars par personne et par jour pour le personnel de police des Nations Unies, au lieu des 40 dollars par personne et par jour prévus au budget; c) un taux moyen de vacance de postes concernant le personnel recruté sur le plan international (19 %) inférieur aux prévisions pour 2017 (22 % pour les postes existants et 50 % pour les nouveaux postes). Ce dépassement devrait être compensé par un solde inutilisé au titre des

dépenses opérationnelles, essentiellement imputable : i) à des dépenses inférieures aux prévisions au titre des services médicaux en raison de la baisse des coûts réels d'évacuation et d'hospitalisation; ii) au recours moins fréquent que prévu aux services de réparation et aux pièces détachées pour les véhicules; iii) une utilisation plus faible que prévu des services de communication par réseaux commerciaux.

95. Le montant des dépenses à prévoir pour 2018 au titre de la MANUSOM s'élève à 96 478 200 dollars (déduction faite des contributions du personnel). Il doit permettre de financer : le déploiement de 530 gardes et 14 policiers des Nations Unies (14 276 500 dollars); les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 161 postes soumis à recrutement international (1 SGA, 2 SSG, 1 D-2, 7 D-1, 31 P-5, 40 P-4, 29 P-3, 1 P-2 et 49 SM), 116 postes soumis à recrutement national (75 AN et 41 AL), 4 postes de Volontaire des Nations Unies, 17 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), dont les titulaires seront chargés de l'appui aux opérations électorales, et 22 postes de personnel fourni par des gouvernements (31 677 900 dollars); les dépenses opérationnelles (50 523 800 dollars), à savoir les dépenses afférentes aux consultants (830 800 dollars), aux voyages (1 376 600 dollars), aux installations et infrastructures (21 882 500 dollars), aux transports terrestres (2 134 000 dollars), aux transports aériens (11 289 200 dollars), aux communications (5 973 200 dollars), à l'informatique (1 775 200 dollars), aux services médicaux (1 898 300 dollars) et aux fournitures, services et matériel divers (3 364 000 dollars).

96. Le tableau d'effectifs proposé pour la MANUSOM en 2018 tient compte de la création proposée de huit postes civils (1 P-5, 1 P-4 et 6 AN). Dans sa résolution [2358 \(2017\)](#), le Conseil de sécurité a prié la MANUSOM : d'appliquer son mandat aux niveaux national et international, y compris en continuant de renforcer et de maintenir sa présence dans tous les États membres de la Fédération; de fournir un appui stratégique à l'approche globale de la sécurité; de promouvoir le règlement du conflit et la réconciliation; d'appuyer l'application de la Stratégie et du Plan d'action nationaux pour prévenir et combattre l'extrémisme violent; de soutenir l'application, à l'échelle du système des Nations Unies, de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme; et de continuer d'appliquer son mandat de manière intégrée. Ainsi, les postes civils proposés sont les suivants : a) un poste supplémentaire de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), basé à Mogadiscio, dont le titulaire sera chargé de fournir des conseils et un appui stratégique dans le but de prévenir et de combattre l'extrémisme violent; b) un poste supplémentaire de spécialiste des affaires politiques (P-4), basé à Mogadiscio, dont le titulaire sera chargé de fournir une expertise technique sur l'approche globale de la sécurité et de renforcer le rôle d'appui de l'ONU vis-à-vis du Groupe exécutif chargé de ladite approche; c) six postes supplémentaires de spécialiste des droits de l'homme (administrateur recruté sur le plan national), basés à Baidoa, à Beledweyne, Doussamarib, Garowe, Kismayo et Mogadiscio, dont les titulaires seront chargés de donner à la Mission les moyens de mieux soutenir l'application, à l'échelle du système des Nations Unies, de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

97. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique principalement par : a) l'augmentation générale des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police en raison de l'application d'un taux de déploiement tardif de 0 %, au lieu des taux de 5 % et 7 % approuvés pour 2017 respectivement pour les militaires et pour le personnel de police, et l'augmentation du taux de remboursement aux gouvernements du coût des contingents pour les gardes militaires fournis à compter du 1^{er} juillet 2017, conformément à la résolution [68/281](#) de l'Assemblée générale; b) l'augmentation des dépenses prévues au titre du personnel civil, en raison de : i) l'application pour 2018

d'un taux de vacance de postes (19 %) inférieur à celui retenu pour 2017 (22 % pour les postes existants et 50 % pour les nouveaux postes); ii) la création proposée de huit nouveaux postes civils (1 P-5, 1 P-4 et 6 AN), dont les titulaires seront chargés d'appuyer le mandat reconfiguré de la MANUSOM conformément à la résolution [2358 \(2017\)](#); c) l'augmentation des dépenses prévues au titre des transports aériens, en raison du déploiement d'aéronefs plus performants pouvant opérer de nuit, conformément à la résolution [2358 \(2017\)](#), et de la hausse des dépenses contractuelles pour les avions dont dispose actuellement la Mission. Ces augmentations sont en partie compensées par la baisse des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles, principalement pour les transports terrestres, en raison de la mise en œuvre de politiques de rationalisation des véhicules visant à limiter l'attribution des véhicules, et par la baisse des montants demandés pour l'achat de matériel au titre des transports terrestres, des communications, de l'informatique et des services médicaux.

Ressources extrabudgétaires

98. La MANUSOM administre le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la réconciliation en Somalie. Au 31 mai 2017, ce fonds présentait un solde d'environ 40 900 dollars. La MANUSOM travaille en étroite collaboration avec ses partenaires en Somalie et s'attend à recevoir des contributions supplémentaires à l'appui des travaux qu'elle mène dans le pays. Elle devrait être financée à hauteur de 2 millions de dollars en 2017, et ce montant devrait atteindre 3 millions de dollars en 2018, la Mission œuvrant de concert avec le Gouvernement fédéral somalien afin d'obtenir des fonds supplémentaires propres à appuyer le Nouveau Partenariat pour la Somalie et à renforcer le dispositif national de sécurité après le succès des délibérations tenues à de la Conférence de Londres sur la Somalie.

D. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(3 019 600 dollars des États-Unis)

Historique, mandat et objectif

99. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a été créé par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Conseil de sécurité (voir [S/2007/279](#), du 7 mai 2007, et [S/2007/280](#), du 15 mai 2007).

100. Le Centre régional a pour principal objectif de renforcer les capacités de l'ONU en matière de prévention des conflits en Asie centrale. À cette fin, son mandat consiste à :

- a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, s'ils y consentent, avec les autres parties intéressées;
- b) Suivre et analyser la situation sur le terrain, et tenir le Secrétaire général de l'ONU informé des mesures prises en matière de prévention des conflits;
- c) Entretenir des relations avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Communauté d'États indépendants, l'Organisation de Shanghai pour la coopération et d'autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives en faveur de la paix et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, en tenant dûment compte de la spécificité de leurs mandats respectifs;

d) Définir le cadre et la direction politiques des activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région et seconder les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, dans leur effort d'intégration de la diplomatie préventive et de l'assistance humanitaire;

e) Entretenir des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) afin que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

101. Le Centre joue un rôle de premier plan en matière de diplomatie préventive en Asie centrale et permet de discuter au niveau régional des menaces les plus urgentes contre la sécurité et la stabilité. En sa qualité de directrice du Centre, la Représentante spéciale du Secrétaire général offre ses bons offices en Asie centrale et ailleurs afin de promouvoir la coopération régionale lors de ses entretiens avec les autorités, la société civile et d'autres parties prenantes.

Coopération avec d'autres entités

102. Le Centre fournit des orientations générales aux équipes de pays des Nations Unies dans le domaine de la diplomatie préventive afin de garantir la cohérence et la complémentarité des efforts en matière de prévention des conflits et de consolidation de la paix. Il entretient des contacts réguliers avec la MANUA en vue de mettre en commun leurs analyses, notamment au sujet des aspects de la situation en Afghanistan qui pourraient avoir une incidence sur l'Asie centrale. Depuis 2010, il exécute, en collaboration avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, un projet visant à aider les États d'Asie centrale à mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il coopère avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies pour proposer des formations thématiques, et collabore étroitement avec la Banque mondiale, la Commission économique pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture concernant les questions relatives à l'eau et avec l'ONUDC dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants. Il entretient également des contacts avec le HCDH et ONU-Femmes au sujet des droits de l'homme et des questions d'égalité des sexes et organise avec eux des activités visant à faire en sorte que ces problématiques soient systématiquement prises en compte dans les efforts régionaux de diplomatie préventive. En outre, le Centre collabore avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés sur les tendances actuelles et nouvelles relatives aux réfugiés susceptibles de mettre à mal la stabilité en Asie centrale. Le Bureau d'appui commun de Koweït continue de fournir des services d'appui administratif au Centre.

Résultats obtenus en 2017

103. En 2017, le Centre a redoublé d'efforts en vue de renforcer la coopération entre les pays d'Asie centrale dans le cadre de leur lutte contre les menaces à la sécurité et à la stabilité. Il a ainsi mené à bien trois initiatives conjointes avec les pays de la région pour : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer la capacité de la région de mettre en place des dispositifs régionaux viables à long terme aux fins de la gestion des ressources en eau et en énergie; c) faciliter le dialogue et promouvoir l'utilisation des outils de diplomatie préventive.

104. Le Centre et l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme ont poursuivi leurs activités de programmation à l'appui de la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale, notamment en luttant contre la radicalisation conduisant à l'extrémisme

violent et au terrorisme. Le Centre a ainsi engagé des discussions concernant le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. Il a notamment organisé une réunion de haut niveau, tenue sous l'égide du Secrétaire général, qui visait, d'une part, à faire le bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale et, d'autre part, à décider des étapes suivantes. L'exécution de cette phase du projet a été achevée en juin 2017. Le Centre et le Bureau de lutte contre le terrorisme élaborent actuellement une nouvelle (troisième) phase, qui sera soumise à l'examen des pays d'Asie centrale au cours du second semestre de 2017.

105. Le Centre a continué de renforcer son rôle de plateforme de discussion sur les questions de l'eau et de l'énergie. Les consultations au sujet de l'élaboration d'accords sur l'utilisation de l'eau dans les bassins de l'Amou-Daria et du Syr-Daria se sont poursuivies. Le Centre coopère avec la Présidence du Comité exécutif du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, qui siège actuellement au Turkménistan, sur l'élaboration d'une stratégie régionale de l'eau, et avec le Centre d'informations scientifiques de la Commission inter-États pour la coordination de l'utilisation des ressources en eau de l'Asie centrale sur la création d'un mécanisme d'alerte rapide pour les situations potentiellement à risque sur les cours d'eau transfrontières, dans le cadre duquel des bulletins trimestriels d'alerte rapide sont publiés.

106. En consultation étroite avec le HCDH et son bureau régional situé au Kirghizistan, le Centre a continué d'œuvrer à la prise en compte des droits de l'homme et d'encourager les pays de la région à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme. En ce qui concerne les questions relatives à l'égalité des sexes et, plus généralement, les priorités dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité, il a organisé, en collaboration avec ONU-Femmes et le FNUAP, un séminaire régional destiné à promouvoir le rôle des femmes et des jeunes dans la prévention des conflits, conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et aux autres engagements pertinents.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

107. En 2018, le Centre continuera d'aider les pays d'Asie centrale à chercher des solutions mutuellement acceptables aux menaces et aux problèmes auxquels ils font tous face. Il continuera de permettre, à l'échelle régionale, de discuter des questions litigieuses, de partager des données d'analyse et de promouvoir des initiatives conjointes.

108. Le Centre continuera également de suivre et d'examiner la situation dans la région et de fournir informations et analyses pour permettre à l'ONU de lutter comme il convient contre les nouvelles menaces à la paix et à la sécurité dans la région. Pour que le Centre puisse mener son action à bien, la Représentante spéciale du Secrétaire général doit se rendre fréquemment dans les pays de la région afin d'offrir ses bons offices ou d'aider les gouvernements à faire face aux situations qui compromettent la paix et la sécurité régionales.

109. Le Centre facilitera plus avant le dialogue régional sur la gestion des ressources hydriques transfrontières entre les pays situés en amont et en aval des sources d'eau, sur la base des projets d'accords sur l'utilisation de l'Amou-Daria et du Syr-Daria, et continuera de s'employer à renforcer les capacités dans le domaine de la diplomatie de l'eau et à renforcer le dispositif d'alerte rapide permettant de détecter les situations potentiellement problématiques concernant les fleuves de la région.

110. En collaboration avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, les gouvernements des pays d'Asie centrale et d'autres parties prenantes, le Centre continuera, à l'aide des ressources qui seront mises à sa disposition, de mener des activités ciblées, dans le cadre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. On espère pouvoir lancer la troisième phase de l'initiative en 2018. Au cours de cette nouvelle phase, on continuerait de promouvoir la coopération transfrontière et régionale en matière de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme, tout en proposant aux États des activités de renforcement des capacités leur permettant d'élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux et de mener des travaux de recherche.

111. Pour appuyer la lutte contre le trafic de stupéfiants, le Centre continuera de promouvoir l'action régionale dans le domaine de la lutte contre les stupéfiants en Asie centrale, notamment en organisant des manifestations communes et en échangeant informations et analyses avec l'ONUDD, le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, les États de la région et d'autres acteurs concernés.

112. S'agissant des atteintes à la sécurité qui continuent d'être perpétrées le long des parties non délimitées des frontières entre pays d'Asie centrale, le Centre continuera d'appuyer les efforts entrepris par les pays concernés pour remédier aux causes du conflit et pourra revêtir, à leur demande, le rôle de tierce partie.

113. Le Centre coordonnera ses efforts avec ceux de la MANUA afin de faire en sorte que les États d'Asie centrale s'engagent davantage en faveur de l'Afghanistan. Il continuera, en étroite collaboration avec la Mission, de suivre l'évolution de la situation dans l'ensemble de la région et de partager ses analyses avec ses partenaires d'Asie centrale pour les aider à atténuer les effets des aspects transfrontières de la situation en Afghanistan qui seraient susceptibles d'avoir une incidence sur les pays d'Asie centrale.

114. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour aider et soutenir les États d'Asie centrale, le Centre continuera d'œuvrer au renforcement des capacités en matière de prévention des conflits. Par ailleurs, il continuera de promouvoir le dialogue politique et de renforcer la capacité d'analyse des différents acteurs participant aux activités de médiation et de prévention des conflits. En 2018, il organisera sa réunion annuelle pour le dialogue stratégique, à laquelle seront conviés les institutions gouvernementales et les entités actives dans le domaine des études stratégiques, certains experts indépendants, ainsi que les universitaires s'intéressant à la diplomatie préventive en Asie centrale. En fonction des ressources extrabudgétaires dont il disposera, il continuera d'organiser des formations sur la diplomatie préventive à l'intention des fonctionnaires des pays d'Asie centrale et d'Afghanistan.

115. Le Centre et la Représentante spéciale du Secrétaire général continueront de prôner la promotion et la protection des droits de l'homme dans l'ensemble de la région. En 2018, le Centre prévoit de continuer d'aider les pays d'Asie centrale à s'acquitter de leurs obligations internationales en matière de droits de l'homme et à mettre en œuvre les recommandations issues de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme et celles des autres organes compétents.

116. Le Centre continuera de promouvoir les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région et de collaborer avec les gouvernements et les groupes de femmes pour améliorer la participation des femmes et leur représentation dans les processus de prise de décisions et dans les institutions publiques.

117. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Centre sont présentés ci-après.

Tableau 11
Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Promouvoir durablement la paix et la stabilité en Asie centrale

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> | | <i>Mesure des résultats</i> | | | |
|--|---|---------------------|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | | | <i>2018</i> | <i>2017</i> | <i>2016</i> | <i>2015</i> |
| a) Amélioration de la coopération régionale entre les cinq États d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, le trafic de drogues et la criminalité organisée, le traitement des enjeux régionaux liés à la gestion de l'eau et des ressources naturelles et l'adoption de mesures communes visant à remédier à l'insécurité provenant de l'Afghanistan | i) Avec l'appui du Centre, lancement, par les États d'Asie centrale, d'initiatives conjointes visant à faire face aux problèmes de sécurité communs, notamment pour : a) mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale; b) renforcer la capacité de la région de gérer les ressources hydriques transfrontières dans le bassin de la mer d'Aral; c) faciliter le dialogue politique et promouvoir l'utilisation des outils de diplomatie préventive | Objectif | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | | Estimation | | 3 | 3 | 3 |
| | | Résultats effectifs | | | 3 | 3 |

Produits

- Missions de bons offices régulières dans les pays d'Asie centrale et auprès de puissances étrangères
- 6 manifestations consacrées à la question de l'eau (2 séances de formation au renforcement des capacités, 2 réunions d'experts, 1 série de consultations régionales et 1 réunion de hauts fonctionnaires), organisées à l'intention des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan, pour faciliter le dialogue régional sur la gestion des ressources en eau transfrontières
- 4 bulletins d'alerte rapide publiés sur les situations risquant de déboucher sur un conflit lié aux ressources en eau transfrontières
- 1 séminaire sur les conséquences de la fonte des glaciers sur les systèmes hydrologiques nationaux et transfrontières des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan
- 2 réunions d'experts et de responsables politiques sur la mise en œuvre du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale
- 1 séminaire sur les problèmes touchant actuellement la région, avec participation d'experts étrangers et de représentants des organisations régionales et d'instituts d'études stratégiques des États d'Asie centrale
- 1 réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale visant à définir les priorités en matière de paix et de sécurité
- Participation régulière aux réunions de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, de la Communauté d'États indépendants, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, de l'Organisation de coopération économique, de l'Organisation du Traité de sécurité collective, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et de l'Union européenne et aux mécanismes régionaux tels que la Conférence sur la coopération économique régionale concernant l'Afghanistan, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et l'Initiative sur la sécurité des frontières d'Asie centrale, afin d'assurer la synergie des actions
- Conférences de presse périodiques, déclarations et communiqués de presse réguliers, et mise à jour hebdomadaire du site Internet du Centre

Facteurs externes

118. Le Centre devrait atteindre ses objectifs et produire les réalisations escomptées pour autant que les gouvernements et les parties nationales concernées s'attachent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 12

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 1 ^{er} janvier 2016 -31 décembre 2017 | | | Montants nécessaires pour 2018 | | Variation 2017-2018 | |
|---|--|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Crédits ouverts | Montant estimatif des dépenses | | Total | Dépenses non renouvelables | Budget approuvé pour 2017 | Augmentation/ (diminution) |
| | | Écart estimatif | | | | | |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) | (5) | (6) | (7) = (4) - (6) |
| Personnel civil | 3 940,3 | 4 162,3 | 222,0 | 1 991,2 | – | 2 013,3 | (22,1) |
| Dépenses opérationnelles | 2 047,8 | 2 047,8 | – | 1 028,4 | 83,0 | 1 061,8 | (33,4) |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 5 988,1 | 6 210,1 | 222,0 | 3 019,6 | 83,0 | 3 075,1 | (55,5) |

Tableau 13

Effectifs nécessaires

| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Total | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|-------------------------------------|-------------------|--|------------------|---------------|-------|-------------------------------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Total partiel | Service mobile/ Service de sécurité | Services généraux | Total (personnel international) | Adminis-trateurs | Agents locaux | | Volontaires des Nations Unies |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2017 | – | 1 | – | – | 1 | 2 | 2 | – | 6 | 2 | – | 8 | 4 | 18 | – | 30 |
| Effectif proposé pour 2018 | – | 1 | – | – | 1 | 2 | 2 | – | 6 | 2 | – | 8 | 4 | 18 | – | 30 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

119. Le dépassement prévu pour 2016-2017 s'explique par un taux moyen de vacance de postes de 0 % pour le personnel recruté sur le plan international (contre un taux approuvé de 13 % pour 2017), et est compensé en partie par des dépenses inférieures aux prévisions au titre du personnel recruté sur le plan national, les titulaires des postes d'administrateur recruté sur le plan national et d'agent local ayant un échelon moins élevé que prévu pour 2017.

120. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2018 s'élève à 3 019 600 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprend 1 991 200 dollars au titre des traitements et des dépenses communes de personnel correspondant à 30 postes (1 SSG, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 SM, 4 AN et 18 AL) qu'il est proposé de reconduire et 1 028 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles, dont 40 500 dollars pour les services de consultants, 260 700 dollars pour les voyages, 160 000 dollars pour les installations et infrastructures, 68 300 dollars pour les transports terrestres, 291 900 dollars pour les communications, 74 200 dollars pour l'informatique et 132 800 dollars pour les fournitures, services et matériel divers.

121. En 2018, aucun changement n'est proposé quant au nombre et à la classe des postes du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale.

122. Pour 2018, il est proposé que le Spécialiste des droits de l'homme (P-4) rende directement compte à la Représentante spéciale du Secrétaire général. Les activités menées dans le domaine des droits de l'homme sont de nature confidentielle et sensible, et, étant donné qu'il importe d'intégrer les questions relatives aux droits de l'homme dans tous les aspects du mandat du Centre et les bons offices de la Représentante spéciale et que cette démarche revêt un intérêt sur le plan politique, il est jugé indispensable que le Spécialiste des droits de l'homme ait un lien hiérarchique direct avec la Directrice du Centre aux fins de la bonne exécution du mandat. Le Spécialiste des droits de l'homme rend compte à la fois à la Représentante spéciale et au HCDH (Genève et bureau régional situé à Bichkek). Par conséquent, cette modalité de double subordination ne serait pas compatible avec un double niveau de supervision au niveau du Centre.

123. En outre, afin d'augmenter les gains d'efficacité et de mieux répartir la charge de travail, il est proposé que la supervision quotidienne du Groupe de l'information soit placée sous la responsabilité du Spécialiste des droits de l'homme, qui rendrait directement compte à la Représentante spéciale du Secrétaire général, tandis que le Spécialiste des questions politiques (P-5) superviserait les autres éléments de la composante organique du Centre. Le Groupe des affaires politiques, dirigé par le Spécialiste des questions politiques (hors classe), compte deux postes de spécialiste des questions politiques (P-3), basés à Achgabat, et quatre postes d'administrateur recruté sur le plan national, basés dans les capitales de pays d'Asie centrale (Astana, Bichkek, Douchanbé et Tachkent).

124. La variation (baisse) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique principalement par : a) la baisse des crédits nécessaires au titre des traitements du personnel recruté sur le plan national, les montants prévus au titre des traitements ayant été calculés selon l'échelon réel et le lieu d'affectation pour les postes d'administrateur recruté sur le plan national et l'échelon des agents locaux étant inférieur à ce qui était prévu dans le budget; b) la réduction des dépenses au titre des communications par réseaux commerciaux, en raison de la signature d'un contrat d'accès à Internet plus avantageux.

Ressources extrabudgétaires

125. En 2017, le Centre devrait recevoir 559 300 dollars de ressources extrabudgétaires, qui lui permettront de financer ce qui suit :

a) Les fonds provenant de l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques lui permettront d'organiser une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale, de tenir un séminaire sur le dialogue stratégique avec les instituts d'études stratégiques d'Asie centrale et de financer toute une série d'activités visant à renforcer les capacités des fonctionnaires des pays d'Asie centrale et de l'Afghanistan en matière de prévention des conflits (256 000 dollars);

b) Il continuera de tirer parti de la contribution pluriannuelle versée par un État Membre à l'appui du projet de coopération régionale sur le partage des eaux transfrontalières en Asie centrale et en Afghanistan (161 000 dollars);

c) Il continuera également d'utiliser les contributions pluriannuelles des États Membres pour clore la deuxième étape du projet conjoint qu'il mène avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en vue de la mise en œuvre intégrale du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale (142 300 dollars).

126. En 2018, le Centre devrait recevoir environ 1 328 000 dollars de ressources extrabudgétaires, qui permettront de financer diverses activités, notamment :

a) Les fonds recueillis dans le cadre de l'appel pluriannuel du Département des affaires politiques (300 000 dollars) lui permettront d'organiser une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des pays d'Asie centrale, de tenir un séminaire sur le dialogue stratégique avec les instituts d'études stratégiques d'Asie centrale et de financer diverses activités visant à aider les pays d'Asie centrale et l'Afghanistan à renforcer leurs capacités en matière de prévention des conflits;

b) Une demande, en attente d'approbation, a été soumise à un État Membre en vue d'appuyer le projet de coopération régionale sur le partage des eaux transfrontalières en Asie centrale et en Afghanistan (498 000 dollars);

c) Il utilisera les contributions versées par les États Membres pour exécuter la troisième étape du projet conjoint qu'il mène avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme en vue de la mise en œuvre intégrale du Plan d'action conjoint pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale (530 000 dollars).

E. Appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(3 951 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

127. L'ONU a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria pour faciliter l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria. La Commission est notamment chargée de prêter son appui aux opérations de démarcation de la frontière terrestre et de tracé de la frontière maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad, le long de la frontière et sur la presqu'île de Bakassi, d'améliorer le sort des populations concernées et de formuler des recommandations sur les mesures de confiance à prendre.

128. Des accords ont été conclus sur les quatre parties de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, notamment concernant le retrait et le transfert d'autorité dans le secteur du lac Tchad (décembre 2003), le long de la frontière terrestre (juillet 2004) et sur la presqu'île de Bakassi (juin 2006). L'application de la décision de la Cour relative à la frontière maritime est achevée, à la suite de l'approbation officielle de la carte maritime par les parties en mars 2008, et de leur constatation, en avril 2011, que le Groupe de travail sur la frontière maritime s'était acquitté de son mandat. La question de la frontière maritime étant réglée, le rôle de l'ONU consiste à veiller à ce que l'accord soit traduit de façon cohérente dans la déclaration de délimitation de la frontière et dans les cartes finales afin de clore la procédure de démarcation des frontières.

129. En décembre 2016, les parties s'étaient entendues sur le tracé des 2 005 kilomètres de frontière. Toutefois, la recrudescence des problèmes de sécurité dus notamment aux activités terroristes de Boko Haram dans le nord du Cameroun et du Nigéria a empêché les activités de levé topographique, ce qui a nui aux opérations. L'attaque meurtrière perpétrée à l'encontre de l'équipe de terrain le 31 janvier 2017 a encore compliqué les travaux de démarcation, si bien que ceux-ci devront se poursuivre en 2018. On estime que cette frontière s'étend sur une distance totale de 2 100 kilomètres. Cette projection diffère d'une estimation précédente, qui donnait

une longueur de 1 950 kilomètres, également fondée sur des extrapolations faites à partir de levés topographiques.

130. La Commission apporte également son concours à l'élaboration de mesures de confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être des populations concernées. Les domaines essentiels dans lesquels les Gouvernements camerounais et nigérian (ci-après « les parties ») doivent intervenir sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et les infrastructures de base. Sachant que le processus en cours constitue un exemple remarquable de règlement pacifique des différends, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et l'Union européenne ont signifié qu'elles souhaitaient financer des projets de renforcement de la confiance s'adressant aux populations concernées par la démarcation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

Coopération avec d'autres entités

131. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), à Dakar. L'UNOWAS fournit un appui administratif et logistique à la Commission (gestion des voyages et gestion administrative, y compris informatique, ressources humaines, services financiers, services budgétaires et achats). Il fournit également un appui de fond à la Commission en ce qui concerne l'information, les droits de l'homme et les affaires économiques. Le secrétariat de la Commission mixte offre ses conseils à l'UNOWAS et lui vient en aide pour ce qui concerne l'analyse socioéconomique régionale et les questions juridiques, et lui donne accès à des systèmes de cartographie et d'information géospatiale et aux analyses correspondantes.

132. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria prêtent, moyennant remboursement, un appui logistique et administratif à la Commission et aux observateurs civils de l'ONU déployés dans les deux pays.

133. Le secrétariat de la Commission a intensifié sa coopération avec les équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria pour élaborer avec elles des mesures de confiance à même de répondre aux besoins des populations vivant près de la frontière terrestre et promouvoir de part et d'autre de celle-ci la paix, la sécurité et le développement durable.

134. Afin de promouvoir la stabilité régionale et de renforcer la coopération entre les Gouvernements camerounais et nigérian, le Département des affaires politiques donne des orientations politiques et stratégiques au secrétariat de la Commission et facilite l'exécution du mandat de celle-ci. Au titre du service intégré d'appui aux activités d'achat des missions, le secrétariat de la Commission reçoit des prestations en matière d'achats et de passation de marchés fournies par les centres de services mondiaux et régionaux, au financement desquels il contribue. En outre, il collabore avec les bureaux des systèmes d'information géospatiale de New York et de Brindisi. À Dakar, le secrétariat de la Commission bénéficie de locaux mis gratuitement à sa disposition par le Gouvernement sénégalais.

Résultats obtenus en 2017

135. L'insécurité dans les zones frontalières du nord du Nigéria et du Cameroun, où Boko Haram sème la violence, continue de nuire aux activités de la Commission, retardant les évaluations sur le terrain et la démarcation en divers endroits.

136. Le 31 janvier 2017, des éléments armés ont attaqué une équipe sur le terrain qui installait des bornes dans les environs de Kontcha (Cameroun), tuant cinq membres de l'équipe. Les chefs des délégations camerounaise et nigériane ont condamné cette

attaque à une réunion tenue à Yaoundé le 8 mars 2017. La Sous-Commission de la démarcation a tenu une réunion extraordinaire à Genève les 12 et 13 avril 2017 pour réfléchir aux moyens de mettre en place des mesures de sécurité adaptées et renforcées pour les futurs exercices sur le terrain, et établir un calendrier révisé concernant la suite des travaux de démarcation. Des experts des deux parties ainsi que des représentants du Département de la sûreté et de la sécurité et de l'Équipe d'appui de l'ONU à la Commission étaient présents à la réunion. Les participants ont formulé des recommandations en matière de sécurité compatibles avec l'accord du 28 février 2012 sur la création du comité de sécurité transfrontalière, avec les directives techniques élaborées par l'équipe technique conjointe, avec le descriptif de projet sur l'emplacement des bornes et avec les décisions prises précédemment par la Sous-Commission et la Commission.

137. Treize points de désaccord subsistent. Toutefois, les deux parties sont convenues de redoubler d'efforts pour résoudre ces problèmes et échanger des propositions écrites en ce sens. Lesdites propositions ont été examinées aux réunions que la Sous-Commission de la démarcation et les chefs de délégations ont tenues à Abuja les 14 et 15 septembre 2017.

138. Au cours de la période considérée, outre les 903 bornes déjà plantées le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, 88 bornes ont été installées au cours du premier trimestre de 2017 grâce aux ressources extrabudgétaires, ce qui porte à 991 le nombre total de bornes érigées. Le contrat émis par l'équipe d'appui des Nations Unies prévoyait l'installation de 163 bornes. Malheureusement, les travaux ont été suspendus immédiatement après l'attaque du 31 janvier 2017, si bien que les 75 dernières bornes n'ont pas pu être mises en place. L'installation des bornes devrait reprendre en octobre 2017.

139. En ce qui concerne l'établissement des cartes définitives, les parties ont tenu une séance de travail commune à la fin du mois de mai 2017 pour harmoniser les toponymes le long de la frontière et nommer les cartes, avec l'assistance de la Section de l'information géospatiale. En outre, elles se sont dites conscientes du fait que l'établissement des cartes définitives et l'élaboration d'une déclaration sur la délimitation de la frontière étaient intimement liés. Elles ont également noté que la Sous-Commission de la démarcation devait approuver le projet de mandat du comité de rédaction, et formulé d'autres observations à propos du mandat. Le comité de rédaction sera mis sur pied une fois que les parties auront concilié leurs recommandations respectives; l'élaboration de la déclaration sur la délimitation de la frontière pourra alors être lancée.

140. En ce qui concerne les mesures de confiance destinées à améliorer la sécurité et le bien-être des populations concernées, les parties sont convenues d'harmoniser leurs budgets respectifs réservés à l'exécution certains projets dans les deux pays en vue de mobiliser la volonté politique nécessaire pour voir ces projets aboutir, avec le soutien des équipes de pays des Nations Unies au Cameroun et au Nigéria.

141. Des initiatives ont été prises pour nouer, avec la Commission du bassin du lac Tchad, des relations de travail qui permettront de lancer des projets socioéconomiques au profit de la population concernée dans la zone du lac Tchad et des projets d'entretien, de remise en état et de densification des bornes.

142. Les parties restent déterminées à mettre pleinement en œuvre la décision de la Cour internationale de Justice, en s'acquittant notamment des tâches de renforcement de la confiance et de développement transfrontalier au profit des populations concernées par la démarcation.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018.

143. En 2018, l'équipe d'appui des Nations Unies continuera de faciliter la coopération entre les parties, dans l'objectif : a) d'achever le levé topographique dans les zones restantes; b) de régler les différends concernant la démarcation dont l'examen avait été ajourné en raison d'interprétations divergentes de certains paragraphes de l'arrêt de la Cour internationale de Justice, des difficultés d'accès tenant à la nature du terrain et des problèmes de sécurité locaux; c) de construire environ 457 bornes sur les quelque 1 705 restant à ériger; d) d'appuyer la remise en état et la densification des éléments de démarcation de la frontière nigéro-camerounaise dans la région du lac Tchad, comprenant le segment de frontière qui s'étend du point d'intersection Cameroun-Nigéria-Tchad jusqu'à la borne n° 5; e) de contribuer à l'élaboration de programmes de renforcement de la confiance destinés aux populations vivant dans les zones concernées par le processus de démarcation et les projets de développement transfrontaliers; f) d'aider la Commission du bassin du lac Tchad à mettre en œuvre le plan stratégique d'action rapide, ainsi que des projets socioéconomiques en faveur des femmes et des jeunes; g) d'élaborer des cartes définitives et une déclaration sur la délimitation de la frontière, une fois que les derniers points de désaccord auront été définitivement réglés et que toutes les bornes auront été construites.

144. En 2018, l'équipe d'appui des Nations Unies continuera d'appuyer le processus de démarcation physique de la frontière terrestre et l'établissement de cartes définitives, ainsi que la construction de 457 bornes. Il est entendu et prévu que les travaux de construction et d'édification des bornes se poursuivront, l'objectif étant de matérialiser entièrement le tracé de la frontière sauf dans les zones où la nature du terrain ne le permet pas.

145. L'équipe d'appui des Nations Unies aidera également les parties à mobiliser les fonds supplémentaires nécessaires pour terminer les travaux de démarcation et mener à bien les projets de renforcement de la confiance.

146. Outre l'équipe existante, il faudra faire appel à des compétences techniques et juridiques externes pour aider à formuler un compromis afin de régler les derniers points de désaccord relatifs à des caractéristiques géographiques telles que les balises, les cours d'eau, les routes et les villages. En complément des capacités disponibles en matière d'encadrement, il faudra en outre faire appel à des experts en génie civil pour gérer efficacement les tâches techniques et administratives liées à la reprise des travaux d'édification des bornes.

147. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats de la Commission mixte sont présentés ci-après dans le tableau 14.

Tableau 14
Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Parvenir à une application pacifique et ordonnée de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice le 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|--|--|---------------------|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| a) Progrès vers l'achèvement de la démarcation de la frontière terrestre et la conclusion d'un accord de coopération entre le Cameroun et le Nigéria sur les questions relatives à la frontière maritime | i) Maintien du nombre de réunions de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions de démarcation auxquelles le Cameroun et le Nigéria ont participé | Objectif | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | | Estimation | | 3 | 3 | 3 |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | 1 |
| | ii) Augmentation du pourcentage de la frontière terrestre pour lequel le Cameroun et le Nigéria sont parvenus à un accord concernant l'emplacement des bornes | Objectif | 100 (2 100 km) | 100 (2 100 km) | 100 (2 100 km) | 98 (2 058 km) |
| | | Estimation | | 98 (2 058 km) | 98 (2 058 km) | 100 (2 100 km) |
| | | Résultats effectifs | | | 95 (2 001 km) | 95 (2 001 km) |
| | iii) Progression du taux d'exécution des contrats de démarcation de la frontière terrestre (pourcentage cumulé) | Objectif | 84 | 81 | 80 | 80 |
| | | Estimation | | 80 | 78 | 76 |
| | | Résultats effectifs | | | 77 | 76 |
| | iv) Augmentation du taux d'exécution de la construction de bornes le long de la frontière terrestre (pourcentage cumulé) | Objectif | 65 | 51 | 55 | |
| | | Estimation | | 49 | 33 | 28 |
| | | Résultats effectifs | | | 37 | 29 |

Produits

- 3 réunions de haut niveau de la Commission mixte consacrées à l'examen des questions liées à l'application pacifique de l'arrêt rendu par la Cour internationale de Justice, notamment l'adoption des rapports des missions conjointes de levé topographique, le règlement des différends nés de ces missions, l'adoption de mesures de renforcement de la confiance pour les populations concernées par la démarcation et la gestion des travaux de démarcation et d'édification des bornes
- 2 réunions extraordinaires de la sous-commission chargée de la démarcation tenues pour coordonner les travaux du comité chargé de rédiger la déclaration sur la délimitation de la frontière et de valider l'annexe 1 de ce document
- 2 réunions extraordinaires de l'équipe technique conjointe tenues pour décider des toponymes et progresser dans l'élaboration des cartes définitives
- 2 réunions consultatives juridiques et techniques avec les parties afin de régler les points de désaccord nés des missions conjointes de levé topographique, et adoption par les parties des solutions proposées
- 1 mission de gestion, de supervision technique et de contrôle des travaux réalisés par les entrepreneurs titulaires des contrats de démarcation
- 3 réunions avec les donateurs organisées pour déterminer le niveau de ressources extrabudgétaires nécessaire pour financer les travaux de démarcation restants et les initiatives de renforcement de la confiance
- 4 réunions du comité directeur du projet et de l'équipe de suivi technique sur les activités d'édification des bornes, à Yaoundé et à Abuja
- Campagne d'information sur les réalisations de la Commission mixte en matière de prévention des conflits et de renforcement de la confiance, et élaboration de supports de communication sur le processus de démarcation
- 1 mission de la sous-commission chargée de la démarcation réalisée le long de la frontière terrestre pour régler les points de désaccord et évaluer l'avancement des travaux de démarcation

- 140 projets de carte à l'échelle 1/50 000 (frontière terrestre), 2 projets de carte à l'échelle 1/50 000 (frontière maritime), 3 projets de carte à l'échelle 1/500 000 et 1 projet de carte à l'échelle 1/1 500 000 (intégralité de la frontière) représentant la frontière entre le Cameroun et le Nigéria
- 1 mission technique chargée de vérifier les données de terrain des cartes définitives et de valider les cartes
- 1 projet de déclaration sur la délimitation de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|--|---|---------------------|----------------------|-------|-------|-------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans tous les secteurs concernés, y compris la presqu'île de Bakassi | i) Nombre de visites effectuées par des observateurs civils dans la zone frontalière terrestre et dans le secteur du lac Tchad, avec la participation du Cameroun et du Nigéria, afin de veiller au respect des droits des populations concernées | Objectif | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | | Estimation | | 3 | 3 | 3 |
| | | Résultats effectifs | | | – | 3 |
| | ii) Nombre d'incidents frontaliers et de cas de présence illégale de soldats signalés après le retrait et le transfert d'autorité | Objectif | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun |
| | | Estimation | | Aucun | Aucun | Aucun |
| | | Résultats effectifs | | | Aucun | Aucun |
| | iii) Maintien du nombre d'antennes administratives camerounaises dans l'ensemble de la presqu'île de Bakassi | Objectif | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | | Estimation | | 2 | 2 | 2 |
| | | Résultats effectifs | | | 2 | 2 |

Produits

- 2 missions effectuées par des observateurs civils le long de la frontière terrestre afin de vérifier que les droits des populations touchées sont respectés et leur bien-être assuré, l'accent étant mis sur les groupes vulnérables, notamment les femmes et les jeunes
- 2 réunions consultatives sur l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives nationales concernant le développement et l'environnement dans les zones frontalières
- 2 rapports établis par les observateurs civils à l'issue de leur visite dans la zone frontalière terrestre

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|--|---|---------------------|----------------------|-------|-------|-------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| c) Amélioration de la situation s'agissant du respect des droits des populations concernées et du développement local dans les zones frontalières, et revitalisation de la Commission du bassin du lac Tchad | i) Nombre de violations signalées dans le secteur du lac Tchad | Objectif | Aucun | Aucun | Aucun | Aucun |
| | | Estimation | | Aucun | Aucun | Aucun |
| | | Résultats effectifs | | | Aucun | Aucun |
| | ii) Maintien de l'appui aux projets de développement local mis en œuvre au Cameroun et au Nigéria (nombre de projets) | Objectif | 4 | 4 | 4 | 4 |
| | | Estimation | | 4 | 4 | 4 |
| | | Résultats effectifs | | | 4 | 4 |
| | iii) Maintien du nombre de campagnes de mobilisation de ressources organisées avec le Cameroun et le Nigéria au profit de projets de renforcement de la confiance | Objectif | 4 | 4 | 4 | 4 |
| | | Estimation | | 4 | 4 | 4 |
| | | Résultats effectifs | | | 4 | 4 |

Produits

- 2 études de faisabilité établies avec les équipes de pays des Nations Unies et les donateurs à l'issue de l'évaluation conjointe des besoins pour la mobilisation de fonds
- 4 projets établis sur la base des études de faisabilité en vue d'améliorer le bien-être des populations concernées, portant sur la sécurité alimentaire, le microcrédit, l'eau potable, le renforcement des capacités de création d'emploi et l'accès des populations locales au réseau électrique, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes et sur les violations des droits de l'homme
- 4 campagnes de mobilisation de ressources menées auprès des Gouvernements camerounais et nigérian, de la Banque mondiale, des organismes des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement et d'autres partenaires, afin d'encourager la coopération transfrontière et la mise au point de programmes économiques communs
- 1 mission de sensibilisation menée auprès des populations vivant dans les zones concernées par les travaux de démarcation
- 1 mission réalisée avec la Commission du bassin du lac Tchad pour appuyer la mise en œuvre des mesures de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria
- 3 rapports sur l'environnement, la santé et la sécurité alimentaire, établis à l'issue de visites sur le terrain

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> | | <i>Mesure des résultats</i> | | | |
|---|--|---------------------|-----------------------------|-------------|-------------|-------------|
| | | | <i>2018</i> | <i>2017</i> | <i>2016</i> | <i>2015</i> |
| d) Renforcement de la coopération sous-régionale en Afrique de l'Ouest en vue de prévenir les conflits par une bonne gestion des frontières inspirée des enseignements tirés de l'expérience de la Commission mixte | i) Nombre de réunions régionales tenues avec les États membres de la CEDEAO et d'autres organisations régionales concernant le règlement de différends frontaliers | Objectif | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | | Estimation | | – | – | 1 |
| | | Résultats effectifs | | | – | 1 |

Produits

- 2 missions destinées à promouvoir la collaboration avec le Programme frontière de l'Union africaine réalisées pour mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et les pratiques optimales, y compris les réalisations de la sous-commission chargée de la démarcation, et faire progresser le processus de démarcation de la frontière comme mécanisme de prévention des conflits
- 2 documents sur des questions d'ordre juridique et technique relatives à la déclaration sur la délimitation de la frontière et à l'établissement des cartes définitives

148. On compte que l'objectif sera atteint, sous réserve que le Cameroun et le Nigéria continuent de respecter l'arrêt de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par l'équipe d'appui des Nations Unies, que les conditions de sécurité s'améliorent, et que les ressources extrabudgétaires nécessaires continuent d'être allouées à l'édification des bornes et à la mise en place de programmes de renforcement de la confiance.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 15

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 1 ^{er} janvier 2016-31 décembre 2017 | | | Montants nécessaires pour 2018 | | Variation 2017-2018 | |
|---|---|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| | Crédits ouverts | Montant estimatif des dépenses | | Total | Dépenses non renouvelables | Budget approuvé pour 2017 | Augmentation/ (diminution) |
| | | Écart estimatif | (3) = (2) - (1) | | | | |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) | (5) | (6) | (7) = (4) - (6) |
| Militaires et personnel de police | 162,9 | 169,5 | 6,6 | 84,6 | – | 78,9 | 5,7 |
| Personnel civil | 3 337,9 | 3 351,8 | 13,9 | 1 706,6 | – | 1 706,9 | (0,3) |
| Dépenses opérationnelles | 5 635,2 | 5 512,1 | (123,1) | 2 159,9 | 5,5 | 2 599,3 | (439,4) |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 9 136,0 | 9 033,4 | (102,6) | 3 951,1 | 5,5 | 4 385,1 | (434,0) |

Tableau 16

Effectifs nécessaires

| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Total | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|--|-------------------|--|-----------------|---------------|-------|-------------------------------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Total partiel | Service mobile/ Service de sécurité | Services généraux | Total (personnel international) | Administrateurs | Agents locaux | | Volontaires des Nations Unies |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2017 | – | – | – | – | 3 | 6 | – | – | 9 | 1 | – | 10 | – | 2 | – | 12 |
| Effectif proposé pour 2018 | – | – | – | – | 3 | 6 | – | – | 9 | 1 | – | 10 | – | 2 | – | 12 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

149. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016-2017 s'explique principalement par la diminution des dépenses prévues au titre des consultants à la rubrique Dépenses opérationnelles, qui tient à la baisse des crédits demandés pour les réunions consultatives techniques et les services de traduction et d'interprétation durant les visites sur le terrain, en raison des menaces que fait peser Boko Haram sur la sécurité dans le nord du Cameroun et du Nigeria, et au recours aux études en interne pour régler les points de désaccord et réaliser des sondages et d'autres évaluations logistiques. En outre, durant cette période, le taux moyen de vacance de postes concernant les observateurs civils a été plus élevé que prévu (33 % contre un taux approuvé de 0 %) en raison des retards enregistrés dans le processus de recrutement. Cette baisse est en partie contrebalancée par le dépassement des crédits prévus à la rubrique Installations et infrastructures, en raison du coût des travaux d'aménagement et de rénovation effectués dans les nouveaux locaux à Yaoundé suite à l'évaluation des risques de sécurité réalisée par le Département de la sûreté et de la sécurité, par la hausse du montant de l'indemnité de subsistance (missions) versée au conseiller militaire et par l'augmentation des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan national, qui résulte des traitements moyens effectifs et de la situation de famille

des titulaires actuels ainsi que du ratio dépenses communes de personnel effectives/traitements effectifs, compte tenu de l'évolution des dépenses.

150. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2018, qui s'élève à 3 951 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel), doit permettre de financer 1 poste de conseiller militaire (84 600 dollars), les traitements et dépenses communes de personnel correspondant à 10 postes soumis à recrutement international (3 P-5, 6 P-4, 1 SM) et 2 postes soumis à recrutement local (1 706 600 dollars), et les dépenses opérationnelles (2 159 900 dollars), à savoir les services de consultants (579 900 dollars), les voyages (349 800 dollars), les installations et infrastructures (299 700 dollars), les transports terrestres (51 300 dollars), les transports aériens (322 300 dollars), les communications (222 100 dollars), l'informatique (113 800 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (221 000 dollars).

151. Pour 2018, l'effectif et la classe des postes de l'équipe d'appui des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria resteront inchangés.

152. La variation (diminution) entre le montant des ressources demandées pour 2018 et celui du budget approuvé pour 2017 s'explique principalement par la baisse des dépenses opérationnelles, notamment au titre des services consultatifs, du fait de l'utilisation de ressources internes, du recours aux études en interne et de l'application d'un taux de vacance de postes plus élevé pour les cinq observateurs civils (30 % en 2018 contre un taux approuvé de 0 % en 2017), et par une diminution des crédits demandés au titre des voyages, de la location de véhicules, et des fournitures, services et matériel divers, compte tenu de la réduction du nombre de missions sur le terrain en raison de la menace que Boko Haram fait peser sur la sécurité. Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation du taux de l'indemnité journalière de subsistance versée au conseiller militaire.

Ressources extrabudgétaires

153. On estime qu'il faudra édifier 1 705 bornes supplémentaires le long de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria pour que le projet d'abornement soit terminé. À ce jour, les ressources extrabudgétaires versées par le Cameroun, le Canada, le Nigeria, le Royaume-Uni et l'Union européenne ont permis de construire 991 bornes au total.

154. Selon les estimations, l'édification des bornes restantes devrait coûter 11,2 millions de dollars. En janvier 2017, la Commission mixte a reçu une contribution de 3,1 millions de dollars au titre du projet d'abornement. Le montant des ressources extrabudgétaires disponibles pour 2017 s'établit à environ 4 millions de dollars. Le Cameroun et le Nigeria se sont tous deux engagés à verser 1,5 million de dollars chacun, un montant qui sera disponible en 2018.

155. Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour mettre en œuvre les programmes transfrontières conjoints à l'appui des populations concernées par le processus de démarcation et les programmes de renforcement de la confiance, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes dans les zones frontalières.

156. Le Président de la Commission mixte s'emploiera à mobiliser des ressources extrabudgétaires, notamment pour financer l'exécution de projets de renforcement de la confiance, conformément aux plans-cadres révisés des Nations Unies pour l'aide au développement des deux pays.

F. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban

(8 228 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

157. En 2007, suite au conflit armé qui a éclaté en juillet 2006 entre Israël et le Hezbollah et à l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1701 (2006), le Secrétaire général a nommé un Coordonnateur spécial pour le Liban. L'intensification de la présence et des activités des Nations Unies au Liban, ainsi que l'apparition de nouveaux problèmes d'ordre politique et humanitaire et concernant le développement et la sécurité ont nécessité un renforcement de la coordination entre les intervenants des Nations Unies de façon à fournir un appui efficace à ce pays et à son peuple.

158. Le Coordonnateur spécial est le plus haut fonctionnaire des Nations Unies chargé d'appliquer la résolution 1701 (2006) et est le représentant du Secrétaire général auprès du Gouvernement libanais, de tous les partis politiques du pays et du corps diplomatique en poste au Liban. En outre, il coordonne les échanges entre l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement, les donateurs et les institutions financières internationales. Il est secondé par le Coordonnateur spécial adjoint, qui est aussi Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire (depuis 2012). Ce dernier est responsable de la planification et de la coordination de l'action humanitaire et des activités de développement des Nations Unies au Liban. Le Coordonnateur spécial et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban (UNSCOL) fournissent également des orientations politiques à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à l'équipe de pays des Nations Unies, instaurent des relations de travail étroites et établissent des mécanismes destinés à faciliter la tenue de consultations régulières, à favoriser le partage des informations et à conférer une plus grande cohérence aux activités de l'Organisation.

159. En 2013, en réponse à l'appel lancé par le Conseil de sécurité en faveur d'un soutien ferme et coordonné de la communauté internationale au Liban pour aider le pays à continuer de faire face aux nombreux problèmes qui menacent sa sécurité et sa stabilité (voir S/PRST/2013/9) et mettre en relief la nécessité d'une aide des donateurs dans les domaines de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire, le Secrétaire général a créé le Groupe international d'appui au Liban pour servir de cellule de soutien politique. Depuis lors, compte tenu des nouvelles difficultés engendrées par le conflit syrien et de l'évolution de la situation politique du pays, et suite à de nombreuses réunions ministérielles tenues à New York, Paris et Rome, le rôle de ce groupe d'appui et de coordination de haut niveau dirigé par le Bureau dans le pays s'est sensiblement accru.

160. L'instabilité de la situation politique au Liban continue de justifier la mission de bons offices de la Coordonnatrice spéciale, dans le contexte de l'appui politique plus large apporté au pays par l'ensemble du Bureau, en particulier, et par le système des Nations Unies, en général, sous sa direction. Le 17 mars 2017, le Président du Conseil de sécurité a salué les progrès politiques et institutionnels réalisés depuis l'élection du nouveau Président libanais et la nomination du Premier Ministre, soulignant que la tenue, dans les délais prévus, d'élections pacifiques et transparentes était essentielle pour la stabilité et la résilience du pays. En outre, il a exhorté toutes les parties à n'épargner aucun effort pour faire en sorte que la cessation des hostilités se poursuive et à s'abstenir de tout acte ou parole susceptible de déstabiliser la situation. Il a également souligné le rôle crucial que jouent l'armée libanaise et les services de sécurité pour ce qui est d'étendre et de maintenir l'autorité de l'État et

d'assurer la stabilité du pays, et a encouragé le Groupe international d'appui au Liban à rester mobilisé à l'appui de la stabilité politique et socioéconomique du pays.

161. Conformément à ces priorités et à l'idée d'action préventive mise en avant par le Secrétaire général, le Bureau continuera d'articuler son action autour de trois axes d'intervention stratégiques : a) la paix et la sécurité; b) la stabilité; c) l'appui à la stabilisation et au développement. Les interventions coordonnées autour de ces trois axes s'inscrivent dans une démarche axée sur l'intégrité territoriale du Liban, telle que décrite dans le cadre stratégique 2017-2020 des Nations Unies pour le Liban. Ce cadre, qui a été signé par le Gouvernement libanais en octobre 2016, satisfait aux conditions énoncées dans le cadre stratégique intégré et dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au Liban. Il comprend également le Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban, plan national qui s'inscrit dans le Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience.

162. Le Bureau appuie les efforts déployés par le Gouvernement libanais pour maintenir la stabilité et la sécurité dans le pays, conformément à la résolution [1701 \(2006\)](#) et compte tenu des répercussions du conflit syrien sur le pays. Il continue également de collaborer avec toutes les parties libanaises pour promouvoir la pleine application de la politique de dissociation du Liban, formulée dans la Déclaration de Baabda en 2012, comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président du 1^{er} novembre 2016 ([S/PRST/2016/15](#)) et dans sa déclaration à la presse du 19 décembre 2016.

Coopération avec d'autres entités

163. Pour assurer l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#), le Bureau et la FINUL entretiennent une collaboration étroite afin de coordonner leurs relations avec les parties prenantes intéressées, conformément à leurs mandats respectifs. Donnant suite à une recommandation formulée dans le bilan stratégique de la FINUL établi en 2017, les deux missions s'emploient à renforcer leur collaboration et à mener des activités conjointes.

164. Dans le but de mieux intégrer les activités des Nations Unies au Liban, la Coordinatrice spéciale, de concert avec le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire pour le Liban, entretient un dialogue suivi et approfondi avec d'autres entités des Nations Unies, la Banque mondiale et les donateurs internationaux, par l'intermédiaire de l'équipe de pays des Nations Unies et du Forum des représentants des donateurs pour le développement du Liban. Ces contacts ont permis d'intensifier les échanges d'informations, de réaliser davantage d'analyses conjointes et de mieux coordonner les politiques relatives à la gestion des crises et à l'aide au développement à long terme au Liban.

165. Le Bureau se concerte, dans le cadre du Groupe international d'appui au Liban, avec le Gouvernement libanais, les membres permanents du Conseil de sécurité, la Ligue des États arabes, l'Union européenne, l'Allemagne et l'Italie, ainsi qu'avec diverses entités des Nations Unies, pour préserver le consensus sur la stabilité du Liban et mobiliser un appui en faveur de la stabilité, de la souveraineté et des institutions publiques du pays.

166. Soucieux de renforcer l'autorité de l'État, comme préconisé dans la résolution [1701 \(2006\)](#), le Bureau continuera d'animer le mécanisme de coordination conjoint des donateurs pour l'assistance à l'armée libanaise et de coordonner l'appui international en faveur du plan de renforcement des capacités de l'armée en coprésidant la Commission militaire exécutive. Il aura besoin de l'appui coordonné

et intégré de l'ONU pour aider l'État à renforcer ses capacités et ses institutions en matière de sécurité, notamment dans les domaines de la prévention de l'extrémisme violent, de la gestion des frontières et des droits de l'homme, conformément à la déclaration que le Conseil de sécurité a faite à la presse le 17 mars 2017.

167. Le Bureau tire parti de la présence d'autres missions et organismes des Nations Unies, mettant à profit tous les leviers politiques et instruments dont dispose l'Organisation en matière de sécurité et de développement. En vertu d'un mémorandum d'accord conclu avec la FINUL, le Bureau reçoit un appui de la Mission dans les domaines des finances, des achats, des services techniques, des communications, des services de santé, des transports et de la logistique. En outre, il bénéficie de services de sécurité fournis par le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité du PNUD, et, en cas de besoin, de services médicaux spécialisés dispensés à Beyrouth par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale moyennant remboursement. Il reçoit par ailleurs un appui administratif et logistique du Département de l'appui aux missions. La section de la sécurité du Bureau a été rattachée au Département de la sûreté et de la sécurité, dont elle partage les locaux, pour éviter que certaines tâches soient effectuées en double et optimiser les analyses et orientations établies en commun sur des questions de sécurité intéressant la Coordinatrice spéciale, en sa qualité de responsable désignée.

Résultats obtenus en 2017

168. Tout au long de l'année 2017, la cessation des hostilités entre le Liban et Israël a globalement été respectée. Le Bureau continue de participer aux réunions du mécanisme tripartite et entretient de nombreux contacts avec les différentes parties en vue d'appuyer les efforts visant à préserver le calme qui règne de manière générale depuis 2006 le long de la Ligne bleue. Dans le cadre de ses bons offices, il s'emploie activement, avec les parties prenantes de part et d'autre de la Ligne bleue et de la région, à prévenir l'escalade de la violence, notamment en atténuant les effets des discours hostiles. La Coordinatrice spéciale encourage activement la mise en œuvre de toutes les dispositions de la résolution 1701 (2006), dont celles relatives au respect de la cessation des hostilités et à l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. Le Bureau a contribué à l'élaboration d'un cadre des Nations Unies visant à prévenir l'extrémisme violent et aide le Gouvernement libanais à mettre au point une stratégie nationale unifiée dans ce domaine. En outre, il coordonne l'appui apporté à l'armée libanaise et plaide en faveur de son accroissement. L'évolution de la situation régionale a assombri les perspectives de mise en place, avec les parties, d'un mécanisme visant à définir et négocier le statut des fermes de Chebaa, la question de Ghajar, le désarmement des groupes armés non étatiques et les perspectives de progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise.

169. Après l'élection présidentielle et la formation d'un gouvernement à la fin de 2016, le Bureau a continué de collaborer étroitement avec les partis politiques libanais et la communauté internationale afin d'aider le pays à réactiver ses institutions, notamment en tenant, dans les délais prévus, des élections législatives transparentes, pacifiques et ouvertes à tous. Celles-ci devaient se tenir en juin 2017, mais il a fallu attendre cette date pour que la loi électorale soit approuvée, reportant le scrutin au mois de mai 2018. Le Bureau a travaillé avec les membres du Groupe international d'appui au Liban pour dégager un consensus et obtenir un engagement fondé sur des principes à propos de questions essentielles, comme les élections législatives. La Coordinatrice spéciale a également préconisé un accroissement de la participation et de la représentation des femmes et des jeunes dans la vie politique et publique du pays, conformément à la stratégie du Bureau pour l'égalité des sexes élaborée au début de 2017.

170. Le Bureau continue de relever et d'analyser les risques que la crise syrienne fait peser sur le Liban, et d'établir des rapports à ce sujet. L'amélioration des échanges d'informations avec d'autres entités des Nations Unies a permis de renforcer les capacités d'analyse conjointe et d'alerte rapide.

171. Le Bureau, par l'entremise du Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, a dirigé les efforts visant à coordonner et contrôler la mise en œuvre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban pour 2017-2020, lancé en janvier 2017 par le Gouvernement libanais et l'ONU, et a établi des rapports à ce sujet. Des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales ont déclaré avoir reçu 1,13 milliard de dollars au titre de ce plan en 2016, ce qui représente 53 % de l'appel lancé en 2016 (2,8 milliards de dollars), en tenant compte des 186 millions de dollars reportés de l'année précédente.

172. Alors que le conflit syrien est entré dans sa septième année, des efforts particuliers ont été déployés pour accroître l'aide apportée aux communautés et établissements qui accueillent des réfugiés au Liban. Dans ce contexte, le Bureau examine avec les institutions financières internationales et les pays donateurs les moyens de répondre aux besoins structurels à long terme du Liban en raison de la fragilité du pays, bien qu'il soit considéré comme un pays à revenu intermédiaire. La Conférence de Bruxelles, qui s'est tenue les 4 et 5 avril 2017, a permis de mobiliser davantage de ressources en faveur des interventions humanitaires, tant en République arabe syrienne que dans les pays d'accueil voisins. Elle a aussi été l'occasion pour le Gouvernement libanais de présenter les progrès accomplis depuis la Conférence de Londres de 2016, ainsi que son projet de développement économique à plus long terme.

173. Le Bureau a de nouveau souligné son attachement au respect des obligations relatives aux droits de l'homme en ce qui concerne l'assistance fournie par l'ONU et les donateurs internationaux au Liban. Une politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme élaborée en collaboration avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et d'autres membres du Groupe de travail des Nations Unies pour les droits de l'homme au Liban est actuellement mise au point. Des consultations sont en cours avec les parties intéressées en vue de mener des activités de sensibilisation conjointes concernant la mise en œuvre des instruments relatifs aux droits de l'homme pertinents, comme la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le Bureau continue de collaborer avec les autorités libanaises et ses partenaires pour intégrer les droits de l'homme dans les activités relevant du secteur de la sécurité, renforcer les composantes relatives aux droits de l'homme des programmes d'assistance et améliorer la législation et les mécanismes de contrôle. L'amélioration de la communication stratégique, notamment grâce aux médias sociaux et à un nouveau site Web, a permis au Bureau de mieux faire connaître ses activités.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

174. Le Bureau poursuivra ses travaux conformément à la stratégie relative à l'intégrité territoriale du Liban et autour des trois axes que sont la paix et la sécurité, la stabilité et la stabilisation. En ce qui concerne le premier axe, le Bureau continuera de mener des initiatives favorisant la mise en œuvre intégrale de la résolution [1701 \(2006\)](#). La Coordonnatrice spéciale maintiendra sa collaboration étroite avec la FINUL et d'autres partenaires pour perpétuer et mettre à profit la cessation des hostilités de part et d'autre de la Ligne bleue et pour promouvoir l'objectif à plus long terme de la conclusion d'un accord permanent de cessez-le-feu, en application de la résolution. Le Bureau s'emploiera à poursuivre le dialogue à ce sujet avec toutes les

parties prenantes concernées. La Coordonnatrice spéciale intensifiera également ses bons offices pour trouver des moyens de promouvoir et de faire progresser le dialogue sur toute une série de questions maritimes, notamment celle de la frontière séparant la zone économique exclusive du Liban et celle d'Israël. Le Bureau exhortera toutes les parties au Liban à respecter la politique de dissociation du Gouvernement ainsi que la Déclaration de Baabda. Il aidera aussi le Gouvernement à préserver la sécurité intérieure, notamment en préconisant la poursuite de l'assistance à l'armée libanaise et aux services de sécurité et en trouvant des moyens de promouvoir les droits de l'homme dans le secteur de la sécurité. Il continuera également de codiriger le mécanisme de coordination entre l'armée libanaise, les Nations Unies et les donateurs, et de coprésider la Commission militaire exécutive en ce qui concerne l'assistance à l'armée libanaise. En outre, il continuera d'appuyer l'élaboration d'un plan national de prévention de l'extrémisme violent, une initiative dirigée par le Cabinet du Premier Ministre.

175. Pour ce qui est de l'axe stabilité, le Bureau continuera d'encourager le dialogue, y compris le dialogue national institutionnalisé qui a été interrompu, pour renforcer le consensus national autour de questions essentielles comme l'articulation d'une stratégie de défense nationale. Il encouragera en outre toutes les parties à veiller au respect des dispositions constitutionnelles, notamment celles concernant l'intégrité des principales institutions et des élections législatives, si un cadre venait à être mis en place. Il œuvrera également en faveur d'une représentation accrue des femmes et des jeunes dans la vie politique et publique du pays. Pour ce faire, la Coordonnatrice spéciale et son bureau devront offrir un ensemble de services combinant bons offices, appui consultatif et activités de sensibilisation, et des consultations seront organisées régulièrement aux niveaux local, régional et international pour présenter le Liban comme un modèle de stabilité dans lequel investir et autour duquel les rivaux de la région peuvent trouver un consensus.

176. En ce qui concerne l'axe stabilisation, la Coordonnatrice spéciale et le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, continueront de s'employer à coordonner l'action menée par l'équipe de pays des Nations Unies au titre du cadre stratégique des Nations Unies, afin d'apporter un appui concerté aux mesures prises pour répondre aux besoins humanitaires du pays, et aux solutions à long terme concernant la fourniture de services publics essentiels et la réalisation des objectifs de développement à plus grande échelle. L'ONU continuera d'aider le Liban à préconiser une aide directe des donateurs, tant pour le financement du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban que pour la mise en place d'instruments de financement à taux préférentiels à long terme, y compris en ce qui concerne l'aide au programme d'investissement pour la stabilisation et le développement que le Premier Ministre a mentionné à la Conférence de Bruxelles. On estime que ce programme sera l'outil privilégié pour réaliser des projets d'infrastructure à grande échelle et créer des emplois, tant pour les citoyens libanais et que pour les réfugiés syriens. La Coordonnatrice spéciale continuera de faire campagne pour que l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) dispose d'un financement suffisant, prévisible et durable qui lui permette de continuer à fournir des services de base aux réfugiés palestiniens au Liban, y compris ceux qui viennent de la République arabe syrienne.

177. Sous la houlette de la Coordonnatrice spéciale, les activités de sensibilisation des Nations Unies continueront d'être axées sur le respect des droits de l'homme, du droit international humanitaire, de l'égalité des sexes et de la protection des réfugiés, y compris des femmes et des enfants. Le Bureau poursuivra ses activités de vulgarisation dans les médias dans ces domaines. La priorité sera donnée à la poursuite de la coordination avec des partenaires essentiels pour mener des initiatives

conjointes de protection des droits de l'homme et des activités de sensibilisation avec des interlocuteurs gouvernementaux, notamment les forces de sécurité, afin d'assurer le respect des obligations en matière de droits de l'homme.

178. En outre, la Coordinatrice spéciale et le Coordonnateur spécial adjoint, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, continueront de collaborer avec le Gouvernement pour promouvoir et adapter les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre d'un processus national multipartite. Conformément à la politique du Secrétaire général sur l'évaluation et la planification intégrées, les prochains processus de planification tiendront compte des problèmes pluridimensionnels que doit affronter le Liban dans son ensemble.

179. Le Bureau continuera de suivre l'évolution de la situation à la frontière libano-syrienne et le long de la Ligne bleue pour évaluer son incidence sur la sécurité et la stabilité au Liban et la situation humanitaire. Il continuera d'appuyer et de conseiller les missions dépêchées au Liban et en République arabe syrienne, et fournira, entre les missions, un appui aux entités des Nations Unies présentes en République arabe syrienne qui lui en font la demande. Il participera également aux opérations de planification des interventions d'urgence qui sont organisées régulièrement dans le pays et dans la région, pour faire en sorte que la capacité de réaction soit adéquate.

180. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et la mesure des résultats du Bureau sont présentés ci-après.

Tableau 17

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif : Obtenir la stabilité politique, de meilleurs résultats en matière de développement au Liban et le maintien de la paix et de la sécurité internationales au sud du Liban

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|---|---|---------------------|----------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| a) Dialogue politique suivi entre les parties libanaises sur des questions essentielles | i) Nombre de réunions du Cabinet auxquelles participent les principaux groupes confessionnels | Objectif | 45 | 45 | 45 | 45 |
| | | Estimation | | 50 | 40 | 20 |
| | | Résultats effectifs | | | 42 | 39 |
| | ii) Nombre de femmes occupant des postes clefs dans des partis politiques et des institutions au niveau national | Objectif | 60 | 20 | | |
| | | Estimation | | 20 | 10 | |
| | | Résultats effectifs | | | 20 | 10 |
| | iii) Nombre d'élections législatives ou municipales tenues avec l'appui du Bureau compte tenu du calendrier électoral | Objectif | 1 | 1 | 2 | – |
| | | Estimation | | 1 | 1 | 1 |
| | | Résultats effectifs | | | 1 | – |
| | iv) Nombre de réunions du dialogue national dirigé par le Président et/ou du dialogue parlementaire dirigé par le Président de la Chambre des députés | Objectif | 6 | 15 | | |
| | | Estimation | | 3 | 14 | |
| | | Résultats effectifs | | | 11 | 12 |

Produits

- 170 réunions de la Coordonnatrice spéciale pour le Liban et son équipe avec les principaux dirigeants de partis politiques libanais, dignitaires religieux et interlocuteurs régionaux sur des questions ayant trait aux bons offices du Secrétaire général
- Rapports de situation quotidiens sur l'actualité politique et les conditions de sécurité, notamment au sujet du conflit syrien
- 40 déclarations publiques sur l'importance du dialogue politique et la nécessité de mettre en œuvre la résolution 1701 (2006) pour répondre à l'ensemble des besoins du Liban en matière de stabilité
- Présentation en temps voulu de 12 contributions pertinentes aux exposés mensuels du Conseil de sécurité et dialogue suivi avec les membres du Conseil sur la situation au Liban
- 4 réunions du Groupe international d'appui au Liban au niveau des ambassadeurs en poste au Liban
- 2 contributions périodiques aux rapports semestriels du Secrétaire général sur la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité
- 60 télégrammes chiffrés sur la situation politique et les conditions de sécurité au Liban, tenant compte des faits nouveaux intervenus dans la région
- 80 entretiens de la Coordonnatrice spéciale avec les médias axés sur le dialogue national, le consensus, la stabilité et la sécurité
- 3 déclarations du Groupe international d'appui au Liban

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|--|---|---------------------|----------------------|-------|-------|-------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| b) Respect de la cessation des hostilités au sud du Liban et mesures concrètes en faveur d'un cessez-le-feu durable dans le cadre de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité | i) Nombre de violations de la Ligne bleue sur terre, sur mer ou dans les airs | Objectif | – | – | – | – |
| | | Estimation | | 1 038 | 1 968 | 1 200 |
| | | Résultats effectifs | | | 2 080 | 2 485 |
| | ii) Nombre de mécanismes créés avec les parties afin de négocier et de déterminer le statut des fermes de Chebaa | Objectif | 1 | 1 | 1 | 1 |
| | | Estimation | | – | 1 | – |
| | | Résultats effectifs | | | – | – |
| | iii) Pourcentage des recommandations de l'Équipe indépendante d'évaluation de la frontière libanaise mises en œuvre en vue de consolider le régime frontalier | Objectif | 40 | 40 | 40 | 40 |
| | | Estimation | | 40 | 40 | 40 |
| | | Résultats effectifs | | | 40 | 40 |

Produits

- Suivi hebdomadaire des prises de position, déclarations et actions diplomatiques se rapportant au Liban et à Israël, en vue de faciliter la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006)
- Déclarations publiques mensuelles encourageant le plein respect de la Ligne bleue et l'application de la résolution 1701 (2006)
- Réunions hebdomadaires de coordination des politiques et de partage de l'information avec la FINUL
- Participation aux 9 réunions du mécanisme tripartite organisées avec les parties
- Présentation en temps voulu de 12 contributions pertinentes aux exposés mensuels du Conseil de sécurité et dialogue suivi avec les membres du Conseil sur la situation au Liban
- Réunions bimensuelles avec toutes les parties pour examiner l'état de l'application de la résolution 1701 (2006)
- Participation aux 5 réunions de coordination sur des questions de gestion des frontières
- 5 dialogues bilatéraux avec des interlocuteurs libanais, notamment des agences de sécurité, sur la délimitation, la protection et la gestion des frontières, y compris maritimes
- 3 rapports au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1701 (2006)

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|---|--|---------------------|----------------------|---------------|----------------|--------------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| c) Action coordonnée pour répondre aux besoins humanitaires et aux besoins de stabilisation et de développement | i) Maintien du nombre de réunions de coordination des donateurs | Objectif | 24 | 24 | 24 | 24 |
| | | Estimation | | 24 | 24 | 24 |
| | | Résultats effectifs | | | 24 | 24 |
| | ii) Maintien du nombre de réunions de coordination du système des Nations Unies (y compris les réunions thématiques et les réunions des équipes spéciales) | Objectif | 86 | 86 | 86 | 86 |
| | | Estimation | | 86 | 86 | 86 |
| | | Résultats effectifs | | | 86 | 86 |
| | iii) Financement des interventions humanitaires en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil dans le cadre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban de 2015 (en dollars des États-Unis) | Objectif | 2,8 milliards | 2,8 milliards | 2,14 milliards | 1,5 milliard |
| | | Estimation | | 1,4 milliard | 1,3 milliard | 850 millions |
| | | Résultats effectifs | | | 1,13 milliard | 1 milliard |
| | iv) Nombre de programmes conjoints élaborés par l'équipe de pays des Nations Unies | Objectif | 3 | 4 | 1 | 1 |
| | | Estimation | | 2 | 2 | 1 |
| | | Résultats effectifs | | | – | – |
| | v) Nombre d'initiatives conjointes mises en place par l'équipe de pays des Nations Unies | Objectif | 5 | 5 | 1 | – |
| | | Estimation | | 5 | 2 | – |
| | | Résultats effectifs | | | 2 | – |

Produits

- Mise en œuvre du cadre stratégique des Nations Unies pour le Liban, qui rassemble les activités menées en faveur de la paix et de la sécurité, de la gouvernance et des objectifs socioéconomiques pour la période 2017-2020, notamment au moyen de l'élaboration de programmes conjoints
- Programmes conjoints des Nations Unies dans les domaines prioritaires
- Activités conjointes de planification et de programmation menées avec le Gouvernement et des partenaires nationaux/internationaux dans les domaines prioritaires, notamment l'action humanitaire et les initiatives de stabilisation pour faire face à la crise, le programme de développement à plus long terme et des interventions pilotes à l'échelle nationale
- Réunions mensuelles de l'équipe de pays des Nations Unies, de l'équipe de pays pour l'action humanitaire et de l'équipe de gestion du programme et réunions périodiques des groupes de travail chargés de questions thématiques au titre du cadre stratégique des Nations Unies, tel que prorogé
- Réunions mensuelles avec la communauté des donateurs sur l'action humanitaire et les activités de stabilisation et de développement des Nations Unies, en vue d'encourager les donateurs à poursuivre leur engagement et de coordonner les programmes et les activités
- Établissement d'un système de suivi des flux d'aide financière au Liban, en collaboration avec les autorités nationales compétentes
- Réunions mensuelles pour coordonner la réalisation des objectifs de développement durable
- Réunions de coordination bimensuelles avec la Banque mondiale, y compris sur le mécanisme de financement régional
- Planification semestrielle des interventions d'urgence en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'équipe de pays des Nations Unies pour l'action humanitaire, le Comité international de la Croix-Rouge, d'autres organisations non gouvernementales partenaires, la FINUL et le Gouvernement libanais
- Réunions de coordination semestrielles avec l'UNRWA et la communauté des donateurs en vue d'améliorer les conditions de vie dans les camps de réfugiés palestiniens

Facteurs externes

181. On compte que l'objectif sera atteint, sous réserve que : a) le conflit syrien n'aggrave pas encore les conditions de sécurité et ne porte pas davantage atteinte à la stabilité à long terme du Liban; b) la volonté politique des parties de traiter les questions relevant de la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) s'impose et qu'aucune escalade de la violence ne se produise le long de la Ligne bleue; c) le retard accusé dans la tenue des élections législatives n'ait pas d'incidence sur l'aptitude du Gouvernement libanais à régler les questions essentielles d'ordre politique et humanitaire et concernant la stabilisation et la sécurité; d) la communauté internationale demeure engagée à soutenir le Bureau afin qu'il puisse réaliser les objectifs proposés et exécuter son mandat.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 18

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 1 ^{er} janvier 2016 -31 décembre 2017 | | | Montants nécessaires pour 2018 | | Variation 2017-2018 | |
|---|--|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Crédits ouverts | Montant estimatif des dépenses | Écart estimatif | Total | Dépenses non renouvelables | Budget approuvé pour 2017 | Augmentation/ (diminution) |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) | (5) | (6) | (7) = (4) - (6) |
| Militaires et personnel de police | 13 329,4 | 13 399,9 | 70,5 | 6 607,3 | – | 6 570,7 | 36,6 |
| Personnel civil | 3 309,4 | 3 224,0 | (85,4) | 1 620,8 | 48,0 | 1 646,8 | (26,0) |
| Dépenses opérationnelles | 16 638,8 | 16 623,9 | (14,9) | 8 228,1 | 48,0 | 8 217,5 | 10,6 |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 13 329,4 | 13 399,9 | 70,5 | 6 607,3 | – | 6 570,7 | 36,6 |

Tableau 19

Effectifs nécessaires

| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Total | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|-------------------------------------|-------------------|--|-----------------|---------------|-------|-------------------------------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Total partiel | Service mobile/ Service de sécurité | Services généraux | Total (personnel international) | Administrateurs | Agents locaux | | Volontaires des Nations Unies |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2017 | 1 | 1 | – | 1 | 2 | 6 | 1 | 1 | 13 | 7 | – | 20 | 4 | 58 | – | 82 |
| Effectif proposé pour 2018 | 1 | 1 | – | 1 | 2 | 6 | 1 | 1 | 13 | 7 | – | 20 | 4 | 58 | – | 82 |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – |

182. Le montant estimatif du solde inutilisé pour 2016-2017 s'explique par le montant moins élevé que prévu des dépenses opérationnelles, en partie contrebalancé par le montant plus élevé que prévu des dépenses de personnel. Cette baisse tient à une réduction des dépenses au titre des services de consultants du fait du recrutement

de consultants de classe inférieure pour des périodes plus courtes, à une consommation moins élevée que prévu de carburants, de pétrole et de lubrifiants pour groupes électrogènes, et à une réduction des frais d'entretien au titre des installations et infrastructures; elle est en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses au titre des services de réaménagement et de rénovation. Le dépassement de crédits au titre des dépenses de personnel est imputable au montant des dépenses communes de personnel qui a été plus élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan national; il est en partie compensé par une baisse des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international du fait d'un taux de vacance plus élevé que prévu en 2016 (18 %, alors que le taux moyen inscrit au budget était de 5 %).

183. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2018 s'élève à 8 228 100 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et comprend un montant de 6 607 300 dollars au titre des traitements et des dépenses communes de personnel correspondant à 82 postes (1 SSG, 1 SGA, 1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 7 SM, 4 AN et 58 AL) qu'il est proposé de reconduire, et un montant de 1 620 800 dollars au titre des dépenses opérationnelles, à savoir les services de consultants (31 600 dollars), les voyages (239 000 dollars), les installations et infrastructures (854 700 dollars), les transports terrestres (79 100 dollars), les communications (168 000 dollars), l'informatique (111 000 dollars), les services médicaux (4 000 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (133 400 dollars).

184. En 2018, il n'y aura ni variation de l'effectif ni reclassement de postes au Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban.

185. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique avant tout par : a) une augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan national, qui s'explique par le fait que les montants prévus au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, du personnel en poste actuellement, ainsi que par le ratio entre dépenses communes de personnel effectives et traitements effectifs, compte tenu de l'évolution des dépenses, compensés en partie par un taux de dépenses communes de personnel moins élevé que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, compte tenu de l'évolution des dépenses; b) des frais d'entretien du matériel de communications commerciales moins élevés et une baisse des frais d'assurance.

Ressources extrabudgétaires

186. En 2017, aucune ressource extrabudgétaire n'a été mise à la disposition du Bureau; il est prévu que cette situation reste inchangée en 2018.

G. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

(7 304 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

187. Le BRENUAC a été établi par un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/2009/697) et le Président du Conseil de sécurité (S/2010/457) et a été inauguré le 2 mars 2011. Son chef actuel, qui est aussi le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, a pris ses fonctions le 21 février 2017. Le Bureau couvre les 11 pays de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale

(CEEAC)¹. Son mandat viendra à expiration le 31 août 2018 (voir [S/2015/554](#) et [S/2015/555](#)).

188. Depuis avril 2011, le Bureau assure le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, dont le mandat est fixé par l'Assemblée générale.

189. En juin 2015, le Conseil de sécurité s'est félicité des recommandations issues de l'évaluation stratégique interinstitutions du mandat et des activités du BRENUAC menée par le Département des affaires politiques (voir [S/PRST/2015/12](#)). L'une de ces recommandations était que le Bureau se concentre sur les quatre priorités stratégiques suivantes :

a) Renforcer ses activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation, notamment celles menées dans le cadre de la médiation internationale organisée dans le contexte de la crise en République centrafricaine, ainsi que son assistance aux pays devant organiser des élections prochainement ou faisant face à une crise des institutions; et renforcer les capacités des acteurs sous-régionaux en matière de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix;

b) Appuyer les initiatives des Nations Unies et les initiatives régionales et sous-régionales dans le domaine de la paix et de la sécurité, notamment promouvoir et soutenir les efforts déployés aux niveaux régional et sous-régional pour faire face à l'impact des nouvelles menaces pour la sécurité, coordonner l'exécution de la stratégie de lutte contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA), coopérer avec les organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad et les autres partenaires et de les aider, en tant que de besoin, à promouvoir la paix et la stabilité et à renforcer leurs capacités;

c) Améliorer la cohérence et la coordination de l'action menée par le système des Nations Unies dans la sous-région en ce qui concerne la paix et la sécurité, notamment en intensifiant les échanges, la collaboration et les initiatives conjointes des différentes entités des Nations Unies dans la sous-région;

d) Renforcer sa capacité à conseiller le Secrétaire général et les entités des Nations Unies présentes dans la région sur les faits marquants ayant trait à la paix et à la sécurité en Afrique centrale et notamment créer un groupe spécialement chargé d'effectuer des analyses et d'établir des rapports concernant la situation des pays de la région et les tendances régionales.

190. À l'issue de l'évaluation stratégique, il a également été recommandé de renforcer les capacités du Bureau.

191. En mars 2017, le Conseil de sécurité a engagé les organismes des Nations Unies concernés, notamment le BRENUAC, à redoubler d'efforts pour appuyer les gouvernements de la région, ainsi que les organisations sous-régionales et régionales, afin de remédier aux effets des violences commises par Boko Haram et l'EIL sur la paix et la stabilité dans la région. Il a également demandé que le BRENUAC rende compte régulièrement des progrès accomplis et des défis qui restent à relever dans la lutte contre Boko Haram [voir résolution [2349 \(2017\)](#)].

192. Le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire rapport, en étroite coordination avec les États du G5 Sahel et l'Union africaine, sur les activités de la Force conjointe du G5 Sahel, notamment sur son opérationnalisation, les problèmes

¹ Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.

rencontrés et d'autres mesures qui pourraient être envisagées, ainsi que les moyens d'atténuer les retombées négatives que pourraient avoir ses opérations militaires sur la population civile, notamment les femmes et les enfants, dans les rapports présentés périodiquement par le BRENUAC [voir résolution [2359 \(2017\)](#)].

Coopération avec d'autres entités

193. Le Bureau a notamment formé des partenariats avec l'Union africaine, la CEEAC, la CEMAC, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Commission du bassin du lac Tchad. Il a mis au point un cadre de coopération revitalisé avec la CEEAC, privilégie la collaboration avec cette institution et lui apporte son soutien, en réponse à un appel lancé à cet effet par les chefs d'État de la région.

194. Le Bureau a continué de coordonner ses activités avec d'autres entités et partenaires des Nations Unies, dont l'Union africaine et l'Union européenne, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, l'Ouganda et les États-Unis, pour faire face à la menace posée par la LRA. Il travaille en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment l'UNOWAS, pour aider les gouvernements et les organisations régionales à lutter contre Boko Haram et en rendre compte régulièrement, mettre en œuvre de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et rendre compte des activités de la Force conjointe du G5 Sahel, et encourager et appuyer les mesures régionales et interrégionales sur la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. Il travaille en partenariat avec les entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes sur des questions liées aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à la société civile.

195. Afin de promouvoir la synergie entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'entretenir de bonnes relations de travail avec toutes les équipes de pays des Nations Unies dans la région, le Bureau organise une réunion annuelle des chefs des entités des Nations Unies en Afrique centrale. Il collabore également avec le HCDH, l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme, la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et l'ONUSC, entre autres. En outre, il travaille avec le PNUD et les coordonnateurs résidents compétents à l'élaboration d'une stratégie de gouvernance pour l'Afrique centrale.

Résultats obtenus en 2017

196. En 2017, le Bureau a notamment exercé ses bons offices, mené des activités de médiation et encouragé le dialogue politique dans la sous-région, notamment au Cameroun, en République centrafricaine, au Congo et au Gabon; mené en étroite collaboration avec la CEEAC des activités conjointes concernant la paix et la sécurité dans la sous-région et le renforcement des capacités du Secrétariat général de la CEEAC; veillé au bon fonctionnement du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale; aidé les parties prenantes et favorisé la coopération dans la sous-région en ce qui concerne la lutte contre Boko Haram; facilité la mise en place de stratégies sous-régionales de lutte contre le terrorisme, la LRA, Boko Haram et la piraterie; facilité la coordination régionale avec les organismes des Nations Unies et rendu compte au Siège de l'évolution de la situation en Afrique centrale.

197. Le Conseil de sécurité a prié instamment le Bureau d'aider les États de la région à tenir des élections crédibles et ouvertes à tous, notamment en promouvant la participation des femmes à la vie politique (voir [S/PRST/2014/25](#) et [S/PRST/2015/12](#)). Le Bureau a intensifié ses activités de bons offices en contribuant à la facilitation du dialogue entre les acteurs politiques au Tchad, au Congo et au Gabon. Il a fourni une analyse approfondie de l'évolution de la situation politique et

assuré une veille stratégique afin de garantir des interventions rapides en cas de besoin.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2018

198. En 2018, les activités que le Bureau devra mener en priorité dans le cadre de son mandat seront les suivantes :

a) Renforcer les activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation : i) en menant des missions d'alerte rapide et de médiation dans les pays d'Afrique centrale à tous les niveaux (opérations et direction), notamment en collaboration avec la CEEAC et l'Union africaine; ii) en menant des activités visant à renforcer les capacités de médiation de la CEEAC; iii) en mettant en place une structure de consultation permanente avec la CEEAC pour les alertes rapides et la prise de décisions coordonnée en matière de diplomatie préventive, de bons offices et de missions de médiation dans la sous-région; iv) en mettant en place un mécanisme consultatif permanent avec les médiateurs des États membres de la CEEAC; et v) en appliquant les recommandations de l'évaluation indépendante du Comité consultatif permanent, adoptées à la quarante-quatrième réunion ministérielle du Comité à Yaoundé le 2 juin 2017;

b) Appuyer les initiatives de l'ONU et des organisations régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité : i) en effectuant des missions techniques et diplomatiques en collaboration avec la CEEAC, l'UNOWAS et la CEDEAO pour promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram, la piraterie dans le golfe de Guinée et les autres menaces transrégionales; ii) en fournissant un appui aux gouvernements et aux organisations sous-régionales et en communiquant davantage d'informations sur la lutte contre Boko Haram; iii) en collaborant à tous les niveaux (opérations et direction) avec la CEEAC et l'ONUSC pour favoriser la bonne suite des initiatives nationales et sous-régionales de lutte contre le braconnage et d'autres formes de criminalité transnationale; iv) en promouvant la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit, les droits de l'homme et l'intégration de l'égalité des sexes en Afrique centrale par des initiatives de sensibilisation et de conseil menées en étroite collaboration avec la CEEAC, les réseaux d'acteurs de la société civile et les autres parties prenantes concernées aux niveaux national et sous-régional; v) en assurant la coordination entre les acteurs engagés dans la lutte contre les groupes armés, notamment la LRA;

c) Assurer le renforcement de la cohérence des activités des Nations Unies en Afrique centrale en vue de promouvoir une action intégrée en faveur de la paix et de la sécurité : i) en mobilisant l'appui du système des Nations Unies aux initiatives régionales concernant la paix et la sécurité, notamment celles menées dans le cadre de la CEEAC; et ii) en promouvant les initiatives et programmes transfrontières et cofinancés des Nations Unies pour résoudre des problèmes régionaux tels que la menace posée par Boko Haram;

d) Renforcer la capacité de conseiller le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies présents dans la région sur les principaux faits touchant la paix et la sécurité en Afrique centrale : i) en menant régulièrement des missions d'évaluation dans les pays relevant de sa compétence; ii) en renforçant les mécanismes de partage de l'information avec les entités des Nations Unies, les gouvernements nationaux, les partenaires internationaux, bilatéraux et multilatéraux, la société civile et d'autres parties prenantes dans la sous-région.

199. L'objectif, les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les mesures des résultats du Bureau sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 20

Objectifs, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats*Objectif* : Prévenir les conflits et consolider la paix et la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> | | <i>Mesure des résultats</i> | | | |
|---|--|---------------------|-----------------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| a) Renforcement du dialogue et de la coopération entre les États d'Afrique centrale et les organisations sous-régionales en ce qui concerne la paix et la sécurité grâce à des missions de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation | i) Augmentation du nombre d'activités de bons offices, de diplomatie préventive et de médiation menées auprès de hauts responsables des États Membres et des organisations sous-régionales en vue de prévenir, de gérer ou de régler les conflits dans la région | Objectif | 60 | 60 | 40 | 12 |
| | | Estimation | | 60 | 40 | 35 |
| | | Résultats effectifs | | | 40 | 35 |
| | ii) Bon fonctionnement du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (nombre de réunions) | Objectif | 2 | 2 | 2 | 2 |
| | | Estimation | | 2 | 2 | 2 |
| | | Résultats effectifs | | | 2 | 2 |

Produits

- Participation à 2 sommets de l'Union africaine en vue d'inciter les dirigeants d'Afrique centrale, l'Union africaine et d'autres partenaires clés à promouvoir davantage la paix et la stabilité en Afrique centrale
- 33 missions d'alerte rapide dans les pays d'Afrique centrale, dont des missions conjointes avec la CEEAC, le cas échéant, en vue de donner des conseils aux fins d'une action préventive
- 4 visites diplomatiques en République centrafricaine en vue d'appuyer le processus de paix et de stabilisation
- Organisation de 2 visites de terrain du Bureau et des membres du Comité consultatif permanent chargé des questions de sécurité en Afrique centrale dans les pays de la sous-région en proie à des problèmes de sécurité et suivi des recommandations du Comité
- Organisation de 2 réunions ministérielles du Comité consultatif permanent et suivi avec la présidence du Comité de l'application des recommandations et conclusions issues des réunions
- Participation à 1 réunion en Afrique centrale de l'Association des ombudsmen et médiateurs africains
- 4 réunions de travail et 2 réunions de consultation et de planification de haut niveau entre le Bureau et la CEEAC concernant leur action commune, notamment les bons offices, la diplomatie préventive et la médiation dans la sous-région
- Participation à 2 consultations nationales interinstitutions sur les droits de l'homme
- 2 missions de bons offices de haut niveau menées conjointement par le Bureau, la CEEAC et l'Union africaine dans la sous-région pour promouvoir la prévention des conflits et leur règlement pacifique
- Participation à 4 sommets d'organisations sous-régionales (CEEAC, Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale et CEMAC) en vue de faire progresser les efforts de consolidation de la paix et de prévention des conflits dans la sous-région

| <i>Réalisations escomptées</i> | <i>Indicateurs de succès</i> | | <i>Mesure des résultats</i> | | | |
|---|---|---------------------|-----------------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| (b) Appui aux efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans la sous-région, ainsi qu'aux initiatives régionales et sous-régionales en matière de paix et de sécurité, et coordination de ces activités | i) Nombre d'initiatives prises pour promouvoir et appuyer les activités régionales destinées à faire face à l'impact des menaces existantes et potentielles pesant sur la sécurité, notamment Boko Haram, la LRA et l'insécurité maritime | Objectif | 27 | 27 | 27 | |
| | | Estimation | | 27 | 27 | 24 |
| | | Résultats effectifs | | | 27 | 24 |

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | Mesure des résultats | | | |
|--|-----------------------|----------------------|------|------|------|
| | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| ii) Nombre d'initiatives prises pour renforcer les capacités des organisations régionales et des autres acteurs sous-régionaux clefs dans le domaine de la prévention des conflits et de la promotion de la paix et de la sécurité | Objectif | 17 | 17 | 10 | |
| | Estimation | | 17 | 10 | 8 |
| | Résultats effectifs | | | 10 | 8 |
| iii) Nombre d'activités entreprises pour promouvoir la participation de la société civile à la promotion de la paix et de la sécurité | Objectif | 2 | 2 | 2 | |
| | Estimation | | 2 | 2 | 2 |
| | Résultats effectifs | | | 2 | 2 |
| iv) Nombre d'initiatives prises pour promouvoir une intégration régionale plus poussée dans la sous-région | Objectif | 2 | 2 | 2 | |
| | Estimation | | 2 | 2 | 2 |
| | Résultats effectifs | | | 2 | 2 |

Produits

- Organisation de 2 ateliers de renforcement des capacités sur l'analyse des conflits, l'alerte rapide et les capacités de médiation des institutions gouvernementales responsables de la gouvernance démocratique et de la cohésion sociale
- Organisation de 2 ateliers de renforcement des capacités à l'intention des jeunes dirigeants politiques afin qu'ils se familiarisent avec le dialogue, la médiation, la facilitation et la participation des femmes
- Organisation de 2 ateliers sur les compétences de médiation pour les partis politiques
- Organisation de 1 atelier visant à consolider et renforcer les capacités de médiation et de facilitation de la CEEAC
- Organisation de 1 atelier visant à consolider et renforcer les capacités de médiation et de facilitation des organisations de la société civile
- Organisation de 2 ateliers visant à renforcer la participation de la société civile au Mécanisme d'alerte rapide de la CEEAC
- Organisation de 1 atelier sous-régional visant à renforcer les capacités des jeunes de prévenir les conflits et de promouvoir une culture de la paix
- Organisation de 1 table ronde lors du Forum des ONG et d'une manifestation parallèle lors d'une session ordinaire de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, portant sur le renforcement du réseau des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme et des droits des femmes dans la sous-région
- Organisation de 1 atelier de formation pour les défenseurs des droits de l'homme et des droits des femmes dans la sous-région, portant notamment sur le contrôle du respect des droits de l'homme et l'établissement de rapports sur la question pendant les processus électoraux
- Organisation avec la CEEAC de 1 table ronde visant à promouvoir l'inclusion des droits de l'homme et une participation accrue des femmes au programme régional de paix et de sécurité
- 1 réunion de coordination avec ONU-Femmes et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, portant sur les questions d'égalité des sexes et les droits de l'homme dans la sous-région
- 1 table ronde en collaboration avec la CEEAC, sur la prévention, l'intervention et le suivi dans le domaine de la violence sexuelle et sur les femmes et les enfants touchés par le terrorisme et la violence extrême
- 1 réunion trilatérale de haut niveau entre le BRENUAC, la CEEAC et la CEMAC, destinée à examiner les progrès de l'intégration régionale
- Organisation avec la CEEAC et les partenaires régionaux de 2 réunions de travail sur l'application de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme
- 2 réunions techniques lors de visites de terrain aux centres de coordination maritime d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale aux fins du suivi du sommet de Yaoundé de 2014

- Appui à l'organisation de 1 réunion annuelle avec les responsables de la sécurité maritime à la CEDEAO, à la CEEAC et à la Commission du golfe de Guinée et participation à cette réunion
- 2 rapports d'évaluation de visites de terrain effectuées avec la CEEAC dans les pays touchés par les activités de Boko Haram
- Facilitation et organisation avec la CEEAC de 1 réunion de coordination des chargés de liaison sur Boko Haram et le terrorisme
- 2 missions diplomatiques de haut niveau visant à promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre Boko Haram
- 2 réunions techniques visant à faciliter le travail de la Force multinationale mixte dans la lutte contre les menaces terroristes et Boko Haram
- 2 missions diplomatiques menées avec l'Union africaine et la CEEAC pour confirmer la détermination à appliquer les stratégies régionales de l'ONU et de l'Union africaine en ce qui concerne la LRA
- Facilitation et organisation, en collaboration avec l'Union africaine, de 2 réunions de coordination des chargés de liaison sur la LRA
- 2 rapports d'évaluation de visites de terrain dans les pays touchés par les activités de la LRA
- Participation à 1 réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination visant à promouvoir l'Initiative de coopération régionale de l'Union africaine pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur
- Participation à 1 atelier organisé par l'Union africaine sur la stabilisation à long terme des pays touchés par les activités de la LRA
- Participation à 1 réunion annuelle du Groupe de travail international sur l'Armée de résistance du Seigneur

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|---|---|---------------------|----------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| c) Renforcement de la cohérence des travaux menés par l'ensemble du système des Nations Unies en Afrique centrale de façon à promouvoir une approche intégrée de la paix et de la sécurité dans la région | i) Nombre d'initiatives menées avec les partenaires des Nations Unies dans la sous-région en vue de sensibiliser l'opinion et de promouvoir la coordination | Objectif | 11 | 11 | 11 | |
| | | Estimation | | 11 | 11 | 6 |
| | | Résultats effectifs | | | 11 | 6 |
| | ii) Nombre accru d'activités visant à mieux faire connaître les initiatives menées par le Bureau pour promouvoir la stabilité dans la région | Objectif | 14 | 14 | 12 | |
| | | Estimation | | 14 | 12 | 6 |
| | | Résultats effectifs | | | 12 | 6 |

Produits

- Organisation de 1 réunion annuelle de coordination des chefs des entités des Nations Unies dans la sous-région visant à promouvoir une approche commune sur la stratégie et l'engagement opérationnel
- 1 réunion des analystes politiques des missions de paix des Nations Unies, des représentants des bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies et des conseillers pour les questions de paix et de développement en Afrique centrale concernant les menaces transversales qui pèsent sur la paix, la sécurité et la stabilité ainsi que la promotion de méthodes communes en matière de stratégie et d'engagement opérationnel
- Organisation de 1 activité à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme afin de mieux faire connaître les activités du Bureau

| Réalizations escomptées | Indicateurs de succès | | Mesure des résultats | | | |
|---|---|---------------------|----------------------|------|------|------|
| | | | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
| d) Fourniture de conseils pratiques au Secrétaire général et aux organismes des Nations Unies travaillant dans la région au sujet des principaux faits survenus en Afrique centrale | i) Fourniture en temps voulu de notes d'analyse contenant des recommandations sur les mesures à prendre par le Siège et les entités des Nations Unies | Objectif | 50 | | | |
| | | Estimation | | 50 | | |
| | | Résultats effectifs | | | 36 | |

Produits

- Notes d'analyse contenant des recommandations sur les mesures à prendre par le Siège et les entités des Nations Unies

Facteurs externes

200. L'objectif pourra être atteint si : a) aucun nouveau conflit ou crise ne survient, affectant le bien-être économique, politique et social des États de la sous-région, ce qui modifierait les priorités et b) les chefs d'État d'Afrique centrale font preuve de la volonté politique nécessaire pour fournir les orientations et les moyens permettant à la CEEAC et aux mécanismes régionaux de paix et de sécurité de fonctionner.

Ressources nécessaires (budget ordinaire)

Tableau 21

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Catégorie de dépenses | 1 ^{er} janvier 2016 -31 décembre 2017 | | | Montants nécessaires pour 2018 | | Variation 2017-2018 | |
|---|--|--------------------------------|-----------------|--------------------------------|----------------------------|---------------------------|----------------------------|
| | Crédits ouverts | Montant estimatif des dépenses | | Total | Dépenses non renouvelables | Budget approuvé pour 2017 | Augmentation/ (diminution) |
| | | Écart estimatif | (3) = (2) - (1) | | | | |
| | (1) | (2) | (3) = (2) - (1) | (4) | (5) | (6) | (7) = (4) - (6) |
| Personnel civil | 9 407,5 | 10 321,2 | 913,7 | 5 383,2 | – | | 4 773,3 |
| Dépenses opérationnelles | 4 296,2 | 4 266,3 | (29,9) | 1 921,6 | 34,5 | | 1 913,6 |
| Total (déduction faite des contributions du personnel) | 13 703,7 | 14 587,5 | 883,8 | 7 304,8 | 34,5 | | 6 686,9 |

Tableau 22

Effectifs nécessaires

| | Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur | | | | | | | | Agents des services généraux et des catégories apparentées | | | Personnel recruté sur le plan national | | | Total | |
|-----------------------------|---|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|--|-------------------------------------|-------------------|--|-----------------|---------------|-------|-------------------------------|
| | SGA | SSG | D-2 | D-1 | P-5 | P-4 | P-3 | P-2 | Total partiel | Service mobile/ Service de sécurité | Services généraux | Total (personnel international) | Administrateurs | Agents locaux | | Volontaires des Nations Unies |
| | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Effectif approuvé pour 2017 | 1 | – | – | 2 | 4 | 11 | 4 | – | 22 | 7 | – | 29 | 4 | 8 | – | |
| Effectif proposé pour 2018 | 1 | – | – | 2 | 4 | 11 | 4 | – | 22 | 7 | – | 29 | 3 | 9 | – | |
| Variation | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | – | (1) | 1 | – | |

201. Le dépassement de crédits prévu pour 2016-2017 s'explique principalement par le dépassement prévu des dépenses au titre du personnel international pour 2017 en raison : a) d'un taux moyen effectif de vacance de postes (7 %) moins élevé que prévu (17 %), et b) d'un ratio de dépenses communes de personnel plus élevé que prévu en ce qui concerne les titulaires actuels.

202. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour 2018, soit 7 304 800 dollars (déduction faite des contributions du personnel), permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à 40 postes (1 SGA, 2 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 4 P-3, 7 SM, 3 AN et 8 AL) plus le poste d'agent local

qu'il est proposé de créer (5 383 200 dollars), ainsi que les dépenses opérationnelles (1 921 600 dollars), dont les services de consultants (60 000 dollars), les voyages (730 000 dollars), les installations et infrastructures (246 100 dollars), les transports terrestres (93 500 dollars), les transports aériens (140 900 dollars), les communications (325 000 dollars), l'informatique (137 800 dollars) et les fournitures, services et matériels divers (188 300 dollars).

203. Il est proposé de supprimer le poste de fonctionnaire adjoint du protocole (administrateur recruté sur le plan national) et de le remplacer par un poste d'assistant au protocole (agent local). À la suite d'une analyse interne de la capacité de la composante appui, il a été estimé qu'avec le renforcement de la Section des affaires politiques et une collaboration plus efficace avec les responsables gouvernementaux dans les 11 pays couverts par la Mission, la plupart des échanges de haut niveau entre la Mission et les parties prenantes ainsi qu'avec les acteurs politiques, qui auraient constitué la principale responsabilité du fonctionnaire adjoint du protocole, étaient maintenant assurés par le personnel des services organiques de la Section des affaires politiques et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale. Cependant, des lacunes subsistent dans les fonctions de protocole de la composante appui; elles peuvent être assurées par un assistant au protocole (agent local). Celui-ci sera chargé des fonctions de protocole de la composante appui : accueillir à l'aéroport les dignitaires de passage et assurer la liaison avec les fonctionnaires du Gouvernement afin de faciliter les formalités d'entrée; rédiger, transmettre et suivre la correspondance avec le Ministère des affaires étrangères au sujet des nouveaux fonctionnaires, des personnes à leur charge et des responsables en visite; tenir à jour un fichier de renouvellement des visas d'entrée; préparer, transmettre et suivre avec les services gouvernementaux les documents d'importation de matériel et de véhicules; informer le personnel nouvellement recruté des procédures officielles et des coutumes locales. En outre, il est proposé que le conseiller principal pour les questions de police, qui relevait du Bureau du Chef de cabinet, et le chef de la Section des affaires politiques, qui faisait rapport au Représentant spécial par l'intermédiaire du Chef de cabinet, fassent directement rapport au Représentant spécial.

204. La variation (augmentation) entre les ressources demandées pour 2018 et celles approuvées pour 2017 s'explique avant tout par une hausse des ressources nécessaires au titre du personnel recruté sur le plan international, qui s'explique par le fait que les montants au titre des traitements ont été calculés selon l'échelon réel moyen, par classe, du personnel actuellement en poste, ainsi que par le ratio entre dépenses communes de personnel effectives et traitements effectifs, compte tenu de l'évolution des dépenses, et par un taux de vacance budgétisé pour 2018 (7 %) plus bas que le taux effectif de juillet 2017 (17 %).

Ressources extrabudgétaires

205. En 2017, le Bureau prévoit des ressources extrabudgétaires d'un montant de 267 200 dollars qui couvriront les frais de voyage liés à la mise en œuvre de la Stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités, à renforcer les réseaux de femmes en Afrique centrale et à organiser des réunions et d'autres activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. Pour 2018, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 407 000 dollars sont prévues pour appuyer les mêmes activités qu'en 2017.